PREAMBULE

L'étude du secteur agricole du Congo est une initiative du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAE), chef de file pour les différents ministères techniques et transversaux concernés par la sécurité alimentaire et le développement agricole, et financée par un don de la Banque Africaine de Développement (BAD). L'exécution de l'étude a été confiée au consortium SOFRECO-CERAPE, partenaire du MAE et doit être réalisée entre le deuxième trimestre 2011 et le deuxième trimestre 2012.

L'étude est subdivisée en 3 phases :

I. Diagnostic
II. Planification
III. Programmation

Pour chaque phase, il s'agit d'avoir une approche nationale et une approche départementale. Le présent document est la monographie départementale qui rassemble les informations collectées et disponibles pour le département de **CUVETTE** synthétisant les résultats de la phase 1 de diagnostic de l'ESA pour cette circonscription administrative.

Le principe est de travailler selon un mode participatif à partir d'analyses documentaires, d'enquêtes sur le terrain, d'entretiens avec les parties prenantes à tous les niveaux, d'ateliers de présentation des résultats et de concertation sur les orientations stratégiques. A la fin de chaque phase, les documents produits sont présentés aux parties prenantes départementales et nationales pour discussion et validation.

Pour la phase I, l'objectif est de pouvoir disposer pour chaque département d'une base d'informations actualisées, aussi fiable que possible, illustrée par des cartes nouvelles et soutenue par des statistiques récoltées sur le terrain dans le cadre d'une enquête nationale.

Une base de données documentaires est construite et disponible pour tous les acteurs ; de même que le système d'information géographique permettant de produire des cartes à toutes les échelles possibles. Ne sont présentées ici que les cartes produites à l'échelle départementale, mais le SIG permet tout aussi bien de produire des cartes à l'échelle du district, du village ou de n'importe quel projet d'investissement. La carte des pentes notamment peut être produite par le SIG à l'échelle de chaque projet agricole ou forestier afin d'aider les décideurs à sélectionner les affectations définitives des terres. Le SIG permet également de donner une idée assez précise des propositions d'affectation des terres en fonction des sols, des occupations actuelles, du zonage existant et des contraintes de relief ou d'hydromorphie.

Les recommandations présentées en fin de monographie départementale sont des propositions d'orientations stratégiques devant servir à la planification à moyen et long termes des investissements publics et privés dans le département (phase II) et à la programmation des projets prioritaires à court et moyen termes (phase III).

Fiche-résumé

Département	**Cuvette**					
Chef-lieu	**Owando (25 000 habitants)**					
Districts						
Superficie	54 084 km2	**Dont forêt** : km^2				
Climat	Equatorial et subéquatorial					
Reliefs remarquables	Dépressions fermées ; surfaces alluviales ou alluvio-colluviales exondées ; plaines alluviales souvent innondées ; collines et interfluves					
Hydrographie	Alima, Likouala aux herbes, Likouala Mossaka, Ngoko, Mambili et affluents					
Végétation	Savanes peu arbustives					
Population	**Nombre d'hab.** : 156 000	**Densité :** 3,2 hab./km^2	**Taille moyenne des ménages ruraux :** 4,2 pers.			
Infrastructures – **Transport**	**Principaux axes routiers:** RN2 et routes préfectorales	**Autres voies de communication :** Voies navigables (Congo, Sangha, Likouala…) 1 aéroport à Owando pas encore opérationnel et 3 pistes d'atterrissages à Makoua, Boundji et Loukoléla.				
Infrastructures – **Stockage**	Owando : 2 magasins (100t) et 1 silo (3,5t) ; Boundji : 1 magasin dans le port ; Makoua : 1 magasin (10t)					
Activité des ménages	**Agriculture**	**Maraîchage**	**Elevage**	**Pêche**	**Pisciculture**	**Autres**
	36 %	35 %	7 %	18 %	%	4 %
AGRICULTURE – **Terres cultivables**	2.986.630 ha	**Dont terres cultivées :** 18.737 ha (1%)				
AGRICULTURE – **Bassins de production**						
AGRICULTURE – **Principales productions**	Manioc, arachide, maïs, banane, igname					
AGRICULTURE – **Facteurs de production**	**Main d'œuvre non familiale**	**Mécanisation**	**Utilisation d'engrais**	**Utilisation de produits phyto.**	**Taux d'Assistance technique**	
	%	%	2%	1%	36%	
AGRICULTURE – **Transformation et commercialisation**	**Agro-industries**		**Marchés de vente des produits agricoles**			
	Transformation artisanale de manioc. Pas d'agro-industrie.		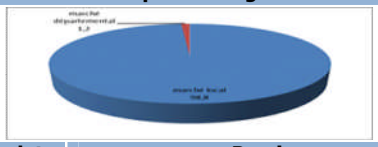			
Elevage (cheptels)	**Bovins**	**Ovins**	**Caprins**	**Poulets**	**Porcins**	
	4000	3 137	1967	2 218	763	
Pêche	**Continentale**			**Maritime**		
	Nombre de pêcheurs : 14.835 Production :			Nombre de pêcheurs : Production :		
Pisciculture	Nombre de pisciculteurs : 26			Etangs domaniaux :		
	Production :			Etangs privés : 211 (9 ha)		
Forêt	**Nombre d'UFA : 3** Makoua, Odzala Ondjondji, Mambili **Réserves forestières : 0**					
Mines	Pas de permis d'exploitation dans le département					
Finances	**Etablissements bancaires**	**Etablissements de microcrédit**		**Etablissements de transferts de fonds**		
	0	MUCODEC ; Caisses féminines, CEQ		8 groupes présents		
Enseignement technique	1 CETA à Makoua					
Recherche agronomique	CRAFO, CHRM					

Sommaire

PREAMBULE **1**

FICHE-RESUME **2**

SOMMAIRE **3**

LISTE DES FIGURES **5**

LISTE DES TABLEAUX **6**

ABREVIATIONS **7**

1. INTRODUCTION **9**

2. PRESENTATION DU DEPARTEMENTDE LA CUVETTE **12**

2.1 Contexte naturel **12**
2.1.1 Géographie 12
2.1.2 Hydrographie 12
2.1.3 Végétation 14
2.1.4 Relief 16
2.1.5 Géologie 18
2.1.6 Pédologie 20
2.1.7 Climat 22

2.2 Contexte humain **24**
2.2.1 Démographie 24
2.2.2 Conditions de vie 24
2.2.3 La situation du genre 26
2.2.4 Infrastructures 27

3. ETAT DES LIEUX **31**

3.1 Agriculture **31**
3.1.1 Situation générale de l'agriculture 31
3.1.2 Facteurs de production 34
3.1.3 Appui aux agriculteurs 35
3.1.4 Commercialisation des produits frais 36
3.1.5 Transformation des produits agricoles et commercialisation 37

3.2 L'élevage **43**
3.2.1 Situation générale de l'élevage 43
3.2.2 Principales productions animales 44
3.2.3 Accès aux soins vétérinaires 45
3.2.4 Commercialisation des produits d'élevage 45

3.3 Pêche **46**
3.3.1 Situation générale de la pêche 46
3.3.2 Usages et pratiques de pêche 47
3.3.3 Pisciculture 48

3.3.4 Interventions passées et en cours dans le secteur de la pêche et de la pisciculture . 49
3.3.5 Commercialisation du poisson frais 50
3.3.6 Contraintes et opportunités pour le développment de la pêche et de la pisciculture .. 52

3.4 Forêt 53
3.4.1 Situation sur la gestion des forêts 53
3.4.2 Réserves naturelles 53
3.4.3 Le commerce et utilisation des PFNL 54

4. ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL 56

4.1 Cadre légal de l'organisation déconcentrée et décentralisée 56
4.1.1 La Direction départementale de l'agriculture 56
4.1.2 La Direction départementale de l'Elevage 57
4.1.3 La direction départementale de la pêche 57

4.2 La gestion domaniale et foncière 57

4.3 Le secteur minier 58

4.4 Recherche et pédagogie 60
4.4.1 Enseignement agricole 60
4.4.2 Recherche agricole 60
4.4.3 Appui conseil et vulgarisation 61

4.5 Finances rurales 62
4.5.1 Institutions de microfinances 62
4.5.2 Besoins de financement 63
4.5.3 FSA et projets de développement 64

5. POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE 68

5.1 Principales préoccupations et solutions identifiées par les agriculteurs 68
5.1.1 Préoccupations 69
5.1.2 Solutions 69

5.2 Principaux atouts et contraintes identifiés 71
5.2.1 Atouts 71
5.2.2 Contraintes 71

5.3 Recommandations stratégiques 72
5.3.1 Aménagement du territoire 72
5.3.2 Agriculture 73
5.3.3 Elevage 74
5.3.4 Pêche 74
5.3.5 Forêt et environnement 75
5.3.6 Environnement institutionnel 75
5.3.7 Commercialisation des produits agricoles 76
5.3.8 Agro-industries 76
5.3.9 Enseignement agricole et forestier 76
5.3.10 Recherche agricole et encadrement 76

6. ANNEXES 77

Annexe 1 : Bibliographie 78

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées 79

Annexe 3 : Déroulement de l'enquête 80

Annexe 4 : Légende de la carte géologique 81

Annexe 5 : Légende de la carte pédologique 86

Annexe 6 : Légende de la carte forestière 96

Annexe 7 : Compte-rendu de l'atelier de restitution départementale 98

Liste des figures

Figure 1 : Schéma fonctionnel des objectifs de l'ESA....10
Figure 2 : Carte des localités, routes, infrastructures et réseaux hydrographiques....13
Figure 3 : Savane herbeuse, arborée et arbustive....14
Figure 4 : Carte de la végétation....15
Figure 5 : Carte de la modélisation numérique terrestre / visualisation du relief par niveaux....17
Figure 6 : Carte géologique du département....19
Figure 7 : Carte pédologique du département....21
Figure 8 : Carte nationale des bio-climats du Congo....23
Figure 9 : Types d'habitat....24
Figure 10 : Matériaux utilisés dans l'habitat....25
Figure 11 : Types d'éclairage....25
Figure 12 : Types d'accès à l'eau....25
Figure 13 : Types d'énergie domestique....26
Figure 14 : Types de lieu d'aisance....26
Figure 15 : Evacuation des ordures ménagères....26
Figure 16 : Modes d'accession à la terre selon le sexe....27
Figure 17 : Activité économique principale des ménages agricoles....31
Figure 18 : Distance entre l'exploitation agricole et le lieu de résidence....32
Figure 19 : Distance entre la route principale et l'exploitation agricole....32
Figure 20 : Longévité dans l'exercice de l'activité agricole (en %)....32
Figure 21: Carte d'emprise agricole....33
Figure 22 : Utilisation des intrants (%)....34
Figure 23 : Répartition des types d'engrais utilisés....34
Figure 24 : Lieux d'approvisionnement en matériel agricole....35
Figure 25 : Principaux modes d'accès à la terre dans le département de Cuvette-Ouest....35
Figure 26 : Appui conseil aux agriculteurs....35
Figure 27 : Marchés d'écoulement des produits agricoles....36
Figure 28 : Evolution des revenus des agriculteurs entre 2010 et 2011/type de produit vendu....37
Figure 29 : Evolution des revenus des agriculteurs entre 2010 et 2011/type de produit vendu....37
Figure 30 : Schéma des process de transformation du manioc....42
Figure 31 : Effectifs des cheptels du département....43
Figure 32 : Pyramide d'âge par sexe des éleveurs....43
Figure 33 : Niveau d'instruction des éleveurs....44
Figure 34 : Accès aux soins vétérinaires....45
Figure 35 : Prix de vente individuel moyen par type d'animal....45
Figure 36 : Revenu moyen par type d'élevage sur 12 mois....46
Figure 37 : Répartition des pêcheurs par sexe....47
Figure 38 : Pyramide des âges de pêcheurs....47
Figure 39 : Nombre de pirogues par pêcheur....48

Figure 40 : Techniques de pêche utilisées 48
Figure 41 : Modes de conservations du poisson 50
Figure 42 : Revenus annuels des pêcheurs 51
Figure 43 : Découpage forestier du département de la Cuvette Ouest 54
Figure 44 : Carte de l'aménagement des concessions forestière 55
Figure 45 : Cadastre minier du nord Congo 59
Figure 46 : Services d'assistance technique aux agriculteurs 61
Figure 47 : Services d'appui aux éleveurs 62
Figure 48 : Modes de financement des activités agricoles, d'élevage et de pêche 64
Figure 49 : Financements du FSA selon le type de bénéficiaires 64
Figure 50 : Financements du FSA selon les filières 65
Figure 51 : Principales inquiétudes et blocages des agriculteurs du département 69
Figure 52 : Principales attentes des agriculteurs en investissements et appui 70

Liste des tableaux

Tableau 1 : Groupements féminins 27
Tableau 2 : Cours d'eau navigables 29
Tableau 3 : Vente de la production agricole assistée par la DDA 36
Tableau 4 : Marché de vente des produits agricoles de la Cuvette 36
Tableau 5 : Effectif des centres 60
Tableau 6 : Synthèses de financement des AGR par le PNUD dans la Cuvette 66

Abréviations

ASUDH	Action de Secours et d'Urgence pour le Développement humain
ATV	Association Terre et Village
CACP	Centre d'Appui aux Cultures Pérennes
CERAG	Centre de Recherches sur l'Amélioration Génétique des plantes
CERAPE	Centre d'Etudes et de Recherche sur les Analyses et Politiques Economiques
CERGEC	Centre de Recherche Géographique et de Production Cartographique
CERVE	Centre d'Etudes des Ressources Végétales
CETA	Collège d'Enseignement Technique Agricole
CNES	Centre National d'Etude des Sols
CNRST	Conseil National de la Recherche Scientifique et Technique
CNSA	Centre National de Semences Améliorées
Congo-SAN	Congo-Société Alimentaire Nutritionnelle
CRAFO	Centre de Recherches Agronomiques et Forestières d'Oyo
CRAL	Centre de Recherches Agronomiques de Loudima
CRCRT	Centre de Recherche sur la Conservation et la Restauration
CRESSH	Centre de Recherche et d'Etude en Sciences Sociales
CRFL	Centre de Recherches Forestières du Littoral
CRFO	Centre de Recherches Forestières de Ouesso
CRHM	Centre de Recherche Hydrobiologique de Mossaka
CRIPT	Centre de Recherche et d'Initiation des Projets de Technologie
CRVZ	Centre de Recherches Vétérinaires et Zootechniques
CS	Centre de Santé
CSI	Centre de Santé Intégré
CSS	Centre de Santé Social
CVTA	Centre de Vulgarisation des Techniques Agricoles
CVTE	Centre de Vulgarisation des Techniques d'Elevage
DDA	Direction Départementale de l'Agriculture
DDEF	Direction Départementale de l'Economie Forestière
DDPA	Direction Départementale de la Pêche et de l'Aquaculture
DDS-Pool	Direction Départementale de la Santé du Pool

DGRST	Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique
ESA	Etude du Secteur Agricole
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds Monétaire International
GIEB	Groupement d'Intérêt Economique de Boko
HG	Hôpital Général
HR	Hôpital de Référence
IDR	Institut de Développement Rural
IITA	Institut International d'Agriculture Tropicale
IRAF	Institut National de Recherches en sciences Agronomiques et Forestières
IRSEN	Institut National de Recherches en Sciences Exactes et Naturelles
LTA	Lycée Technique Agricole
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
METP	Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel
PACD	Projet Agricole de Coopération Décentralisée
PADEL	Programme Agricole et Développement Local
PDARP	Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes Rurales
PDARP	Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes rurales
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PMAE	Paquet Minimum d'Activité Elargie (chirurgie y compris)
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
PRODER	Projet de Développement Rural
PS	Poste de Santé
RDC	République Démocratique du Congo
SARIS	Société Agricole de Raffinage Industriel du Sucre
SNRA	Système National De La Recherche Agronomique
SNRST	Système National de Recherche Scientifique et Technique
SOFRECO	Société Française de Réalisation, d'Etude et Conseil
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UFE	Unité Forestière d'Exploitation
UR2PI	Unité de Recherche sur la Productivité des Plantes Industrielles

1. Introduction

Le département de la CUVETTE a comme caractéristique principale d'avoir une densité de population très faible, comme dans la plupart des autres départements du pays, et un taux d'occupation des sols par l'agriculture également très faible, avec une emprise agricole qui se concentre le long des routes et des axes fluviaux principaux.

L'économie du département de la Cuvette repose uniquement sur l'agriculture et la pêche : le département est constitué de plus de 70% d'agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et de seulement 30% d'agents de l'Etat et du secteur privé. Malgré cela, le département reste très dépendant de ses importations de produits agricoles. L'agriculture pratiquée - quasi exclusivement traditionnelle - ne lui permettant pas de couvrir les besoins de sa population. Les ménages travaillent à l'aide de matériel agricole très rudimentaire et très souvent sans main d'œuvre salariée. Une grande partie des terres se trouvant être dans les zones inondées, la mécanisation de l'agriculture est donc difficile dans la Cuvette. La contrainte principale du département reste cependant son enclavement.

A l'avenir, un réel travail au niveau éducatif devrait être mené pour que l'agriculture, l'élevage et la pêche ou la pisciculture soient perçus comme de véritables activités économiques à caractère entrepreneurial et non comme l'activité par défaut de ceux qui n'ont pas pu réussir dans le système scolaire et prétendre à des postes dans la fonction publique.

L'Etat Congolais a déclaré à de nombreuses reprises sa volonté de voir le secteur agricole se développer afin de contribuer à mieux nourrir sa population en général, mais également à réduire ses colossales importations de produits alimentaires, lesquelles pèsent lourdement sur le budget national et la croissance du PIB. Il s'agit aussi de promouvoir des activités qui ne soient pas dépendantes du pétrole et qui pourront assurer une croissance stable et pérenne au pays au-delà de l'exploitation pétrolière.

Les différents documents de planification stratégique du Congo préparés et adoptés depuis maintenant une décennie réaffirment toute la nécessité de relancer l'agriculture, l'élevage et la pêche. Seule l'exploitation forestière industrielle a connu une croissance importante durant la dernière décennie, les autres produits demeurant à un niveau désespérément bas.

Le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) a été adopté pour être mis en œuvre dans le souci d'avoir une croissance pro-pauvre. Il est actuellement en cours de révision afin de réactualiser les approches au regard de l'expérience acquise sur les dernières années.

En réalité, la lutte contre la pauvreté demande une croissance nette du PIB tant urbaine que rurale, croissance qui permet alors la création d'emplois nouveaux dans tous les secteurs, emplois directs et emplois induits.

Le Gouvernement a réaffirmé le concept de libéralisation de l'économie nationale et admet que l'environnement des affaires est encore trop rigide pour permettre un développement accru des activités. De ce fait, tous les secteurs doivent concourir à proposer des solutions adaptées pour inciter les entrepreneurs, depuis les investisseurs nationaux, en passant par les investisseurs internationaux, jusqu'aux plus petits des opérateurs économiques aussi bien en ville que dans les campagnes, à s'engager dans les activités les plus diverses.

En clair, pour résorber le chômage, créer des emplois et réduire les trappes de pauvreté se révèlent être des leviers d'action cruciaux d'autant plus que la croissance démographique, notamment en ville et dans les zones périurbaines, est très forte. L'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation forestière sont à la fois des réservoirs de croissance et des solutions d'avenir, voire de richesses, pour tous ceux qui voudront bien y investir.

L'Etude du secteur agricole (ESA) du Congo tente pour la première fois de dresser un état des lieux exhaustif de ce secteur pris au sens large (agriculture, pêche, élevage, forêt) en ayant une approche ciblée département par département, intégrée dans la logique de planification nationale.

Plusieurs stratégies sectorielles ont été développées ces dernières années, notamment pour le développement rural, la pêche, l'élevage, la forêt ou encore les transports, sans oublier les secteurs sociaux. Cependant un plan directeur du secteur agricole présentant une vision globale et transversale du développement souhaité du secteur tant au niveau national que départemental semblait nécessaire pour favoriser une approche intégrée du développement du pays.

De cette vision, devront être déduits des programmes et des projets permettant une réelle relance des activités agricoles sur la base d'investissements publics devant concourir à la relance des investissements privés.

Le schéma ci-après permet de visualiser la logique de planification qui prévaut dans le cadre de cette étude :

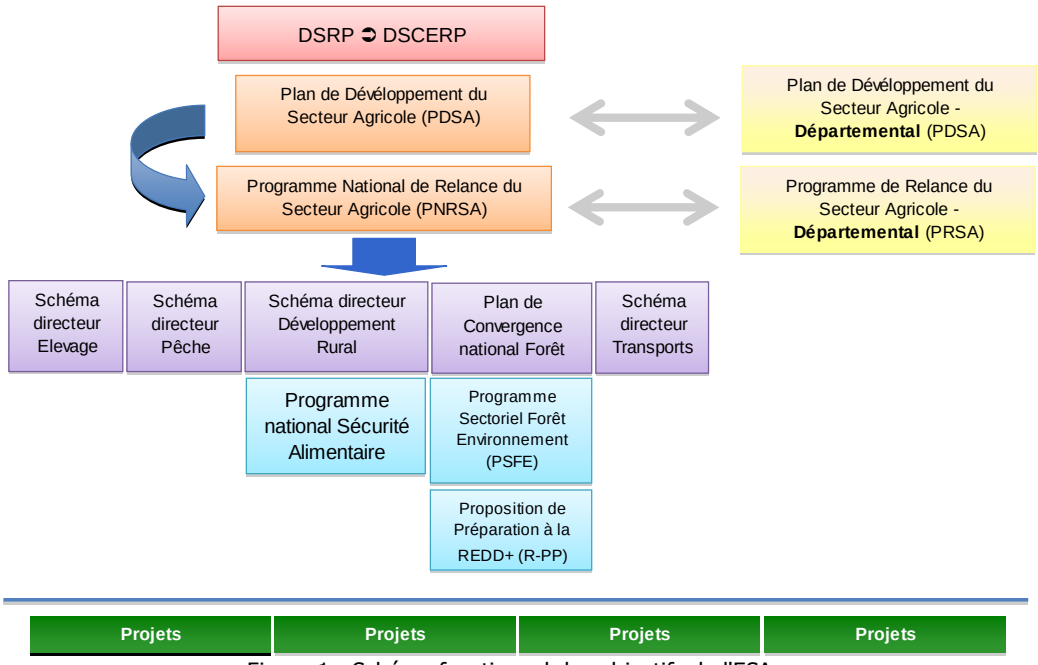

Figure 1 : Schéma fonctionnel des objectifs de l'ESA

La rédaction des monographies a été l'occasion de rassembler et de synthétiser les informations essentielles concernant le département pour comprendre autant les atouts et les contraintes agropédoclimatiques de la zone que les atouts et les contraintes anthropiques, les degrés de développement de chaque sous-filière (agricole, élevage, pêche et forêt), la situation des autres activités économiques ou celle des transports, etc. – en bref, tout paramètre qui contribuant à la compréhension de la situation du département.

Basé sur ces données remontant du terrain, l'équipe d'experts - en étroit partenariat avec les autorités ministériels – proposera des recommandations adaptées au cas particulier de chaque département. Ce faisceau d'axes de développement sera la base d'un Plan directeur départemental de développement du secteur agricole (PDSA) puis d'une Proposition de programmation d'activités prioritaires (PNRSA) pour les 5 à 10 ans à venir.

Etant donné le manque de données cartographiques à la disposition des décideurs nationaux et des équipes techniques départementales, les termes de Références de l'ESA ont naturellement mis l'accent sur le développement de cet outil d'aide à la décision indispensable.

La plupart des cartes qui sont présentées dans cette monographie départementale sont inédites. Elles ont été produites sur la base d'anciennes cartes qui ont été numérisées (géologie, climat, pédologie), de relevés GPS des localités et des axes routiers (carte de localisation), d'informations collectées dans les ministères partenaires (zonage forestier, zonage minier), d'images satellitaires (carte du relief, carte du couvert forestier).

L'enquête conduite dans le département par l'équipe SOFRECO-CERAPE a permis de produire également des données inédites qui servent de base à l'analyse des experts.

2. Présentation du Départementde la CUVETTE

2.1 Contexte naturel

2.1.1 Géographie

Le département de la Cuvette se trouve au centre de la République du Congo. Il couvre une superficie de 54 084 Km^2. Il est limité :

- au Nord par les départements de la Sangha et de la Likouala ;
- à l'Ouest par le département de la Cuvette Ouest ;
- au Sud par le département des Plateaux ;
- et à l'Est par le République Démocratique du Congo.

Sur le plan administratif, il comprend neuf districts, qui sont : Owando, Makoua, Boundji, Ntokou, Loukoléla, Tchicapikia, Ngoko, Oyo et Mossaka.

2.1.2 Hydrographie

Le Département de la Cuvette est arrosé par plusieurs cours d'eau dont les principaux sont des affluents du fleuve Congo. Le système hydrographique est constitué de l'Alima, la Likouala aux herbes, la Likouala Mossaka, la Ngoko, de la Mambili et de leurs affluents.

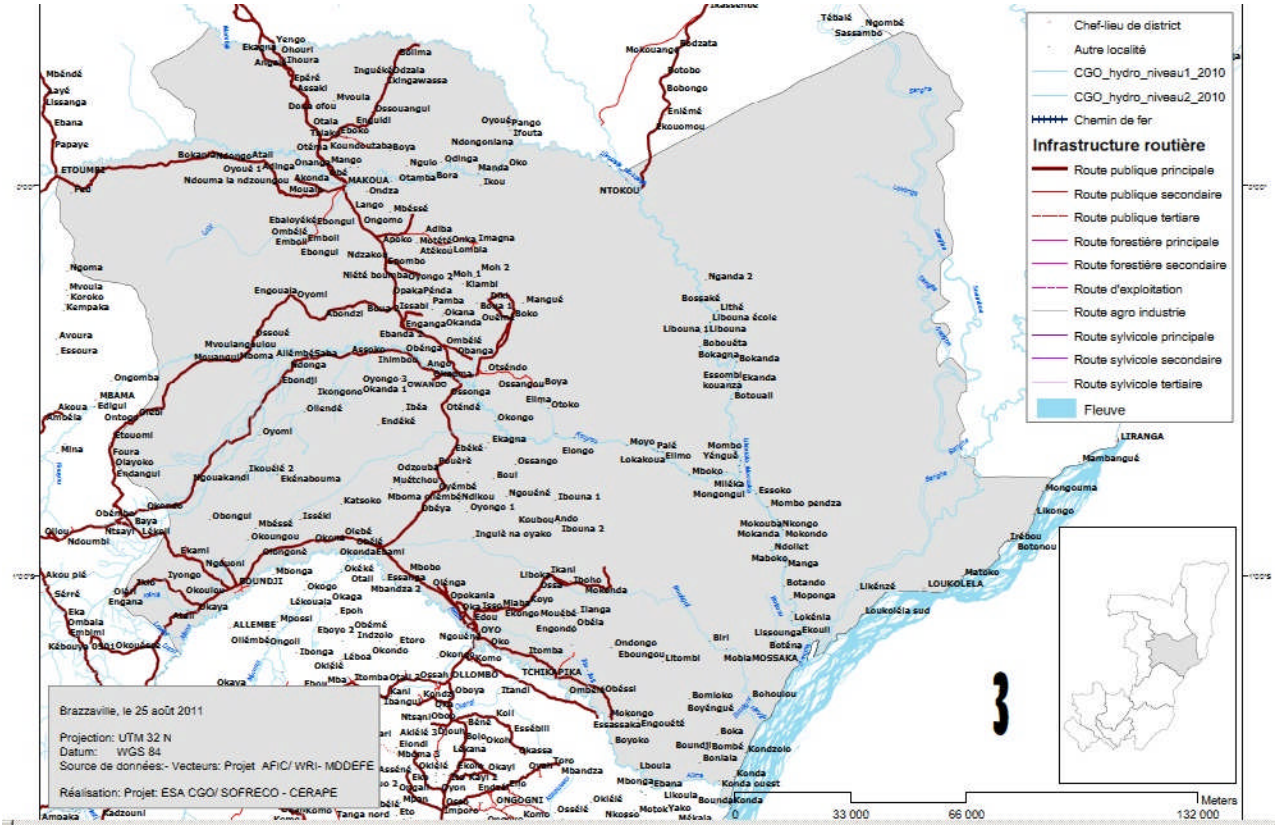

Figure 2 : Carte des localités, routes, infrastructures et réseaux hydrographiques

(Source : Enquête ESA 2011)

La carte de localisation pour le département de la Cuvette est une nouveauté de l'ESA permise grâce à l'utilisation des données de localisation des villages recueillies lors du recensement de 2007 et des données les plus récentes concernant les routes et pistes connues et actuellement numérisées, notamment les pistes forestières installées par les concessionnaires forestiers. Les noms des villages proviennent également du recensement de 2007. On visualise aussi le réseau hydrographique principal.

2.1.3 Végétation

La végétation du département de la Cuvette est dominée par une savane peu arbustive. La strate herbacée est composée essentiellement de *Loudetia demeusei, Loudetia simplex* ; la strate arbustive est constituée de *Hymecardia acida, Bridelia ferriginea* et à certains endroits de *Anona arenaria*. Au cœur de la Cuvette, la savane se présente souvent sous forme de steppe herbeuse (« *Lousséké* » non hydromorphe) ou de prairie hydrophile (« *Lousséké* » hydromorphe) qui se développement sur des podzols ou sols podzolisés constitués de sables blancs.

Savane herbeuse	Savane arbustive	Savane arborée

Figure 3 : Savane herbeuse, arborée et arbustive

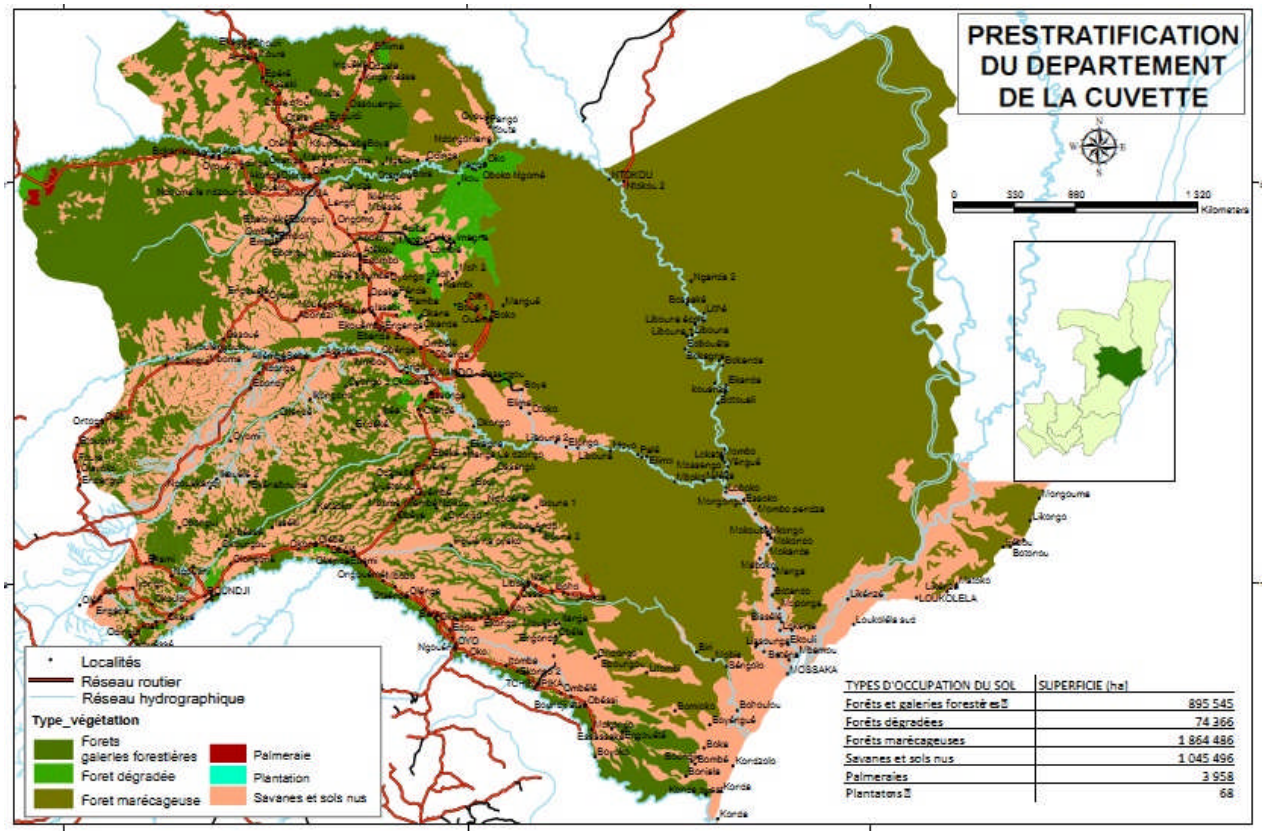

Figure 4 : Carte de la végétation

(Source : Enquête ESA 2011)

Cette carte réalisée à partir de l'image satellitaire permet de visualiser directement la couverture végétale du département de la Cuvette. Elle nous permet de constater que le département est très majoritairement recouvert de forêts, marécageuses à l'est ; forêts galeries et forêts dégradées à l'ouest. La savane et les sols nus, potentiellement cultivables, occupent à peine un dixième du territoire. On remarquera à l'extrême nord-ouest la présence de palmeraies (en rouge foncé) qui s'étendent sur près de 4000 ha dans le département.

2.1.4 Relief

Les principales formes de relief observées dans le département de la Cuvette sont :

- Les dépressions fermées ;
- Les surfaces alluviales ou alluvio-colluviales exondées ;
- Les plaines alluviales souvent inondées ;
- Les collines et interfluves dans la couverture sédimentaire gréseuses ou gréso-argileuse, sommets arrondis, versants réguliers dissymétriques.

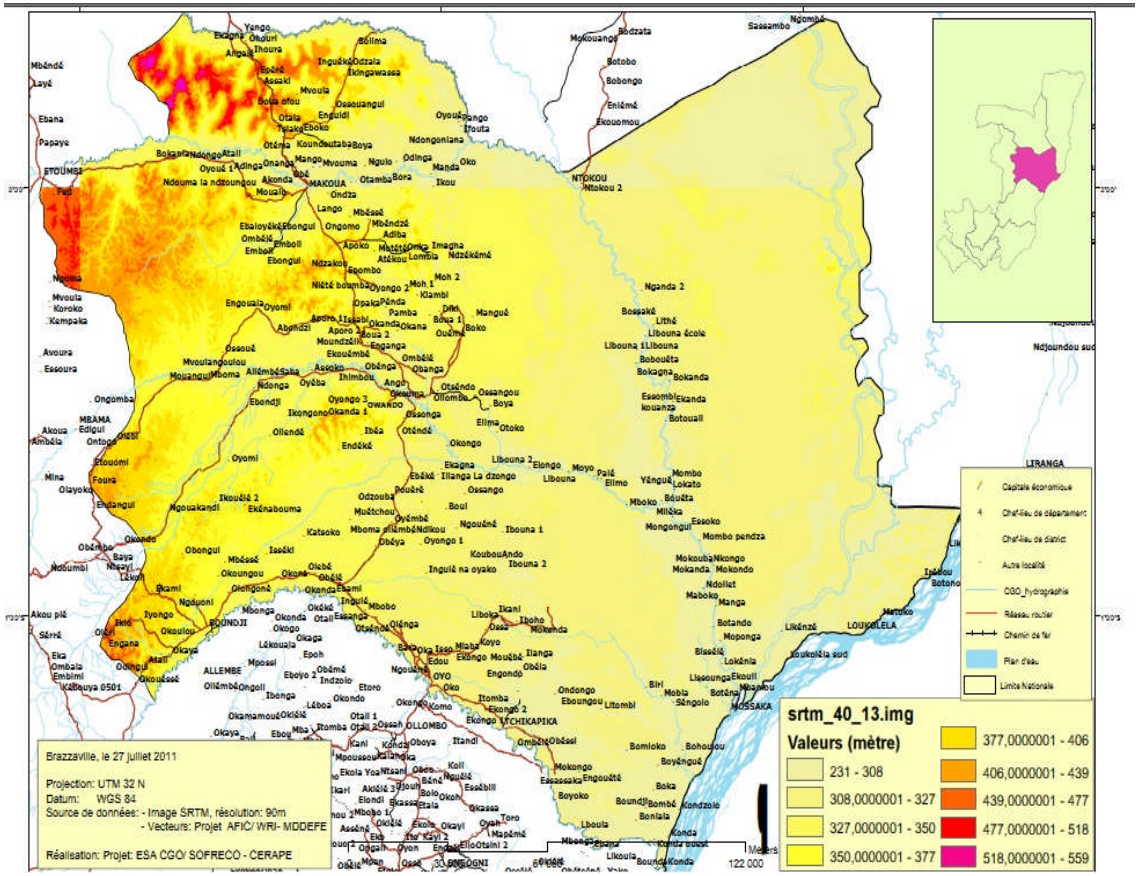

La carte de modélisation numérique terrestre du département de la Cuvette, a été construite à partir du modèle numérique du relief téléchargé sur internet, modèle sur lequel a été appliqué un code couleur différent par tranche d'altitude. Cette méthode permet ainsi en visualisant les variations de couleurs de donner une idée du relief et donc des pentes. Si les couleurs changent vites avec un dégradé rapide, la pente est également forte. Si au contraire on a une large plage de même couleur, la pente moyenne est alors faible. On visualise très bien les deux zones de partage des eaux.

Figure 5 : Carte de la modélisation numérique terrestre / visualisation du relief par niveaux

(Source Enquête ESA 2011)

2.1.5 Géologie

La Cuvette congolaise couvre une vaste zone s'étendant sur 150 000 km² environ, de Mpouya jusqu'à l'extrême Nord du pays. La République du Congo ne contient que la bordure occidentale de la Cuvette congolaise dont la plus grande partie se trouve en République Démocratique du Congo (RDC).

Les levers effectués en 1980 et 1981 ont permis d'estimer l'épaisseur des sédiments du bassin de la Cuvette congolaise à 4 000 m. Cette couverture sédimentaire se subdivise en quatre niveaux qui se présentent de bas en haut de la manière suivante :

- La série de Lualaba-Lubilash qui constitue la base des formations de la Cuvette ; elle n'affleure pas dans la zone, mais a été étudiée par carottage. Elle comprend deux niveaux suivants :
    - un niveau inférieur, de 20m d'épaisseur, constitué de grès et d'argilites bariolées riches en fossiles de poissons d'âge Kimméridgien ;
    - un niveau supérieur constitué de schistes bariolés et bitumineux riches en Ostracodes d'âge Wealdien.
- La série des grès de Carnot qui affleure dans la bordure septentrionale de la Cuvette. Elle comprend deux ensembles :
    - un ensemble inférieur flubvio-glaciaire constitué par une diamictite renfermant des galets de socle souvent striés emballés dans un ciment argilo-gréseux ;
    - un ensemble supérieur fluvio-lacustre, de 150m d'épaisseur, qui comprend deux parties : une partie inférieure constitué par des galets d'argilites reliés par un ciment argilo-gréseux, et une partie supérieure constituée de grès finement lité à grain fin à moyen à ciment argileux.
- La série des Plateaux Batéké qui affleure sur la bordure occidentale de la Cuvette en contact avec les formations précambriennes. Elle repose en discordance sur les grès de Carnot et constitue les affleurements les plus avancés vers le centre de la Cuvette congolaise.
- La couverture quaternaire qui marque les affleurements au centre du bassin, zone très marécageuse. Elle est constituée de sables et limons ocupe une grande partie des régions de la Cuvette congolaise. La forêt équatoriale marécageuse masque toutes ces formations quaternaires dans les départements de la Likouala, la Sangha et la Cuvette.

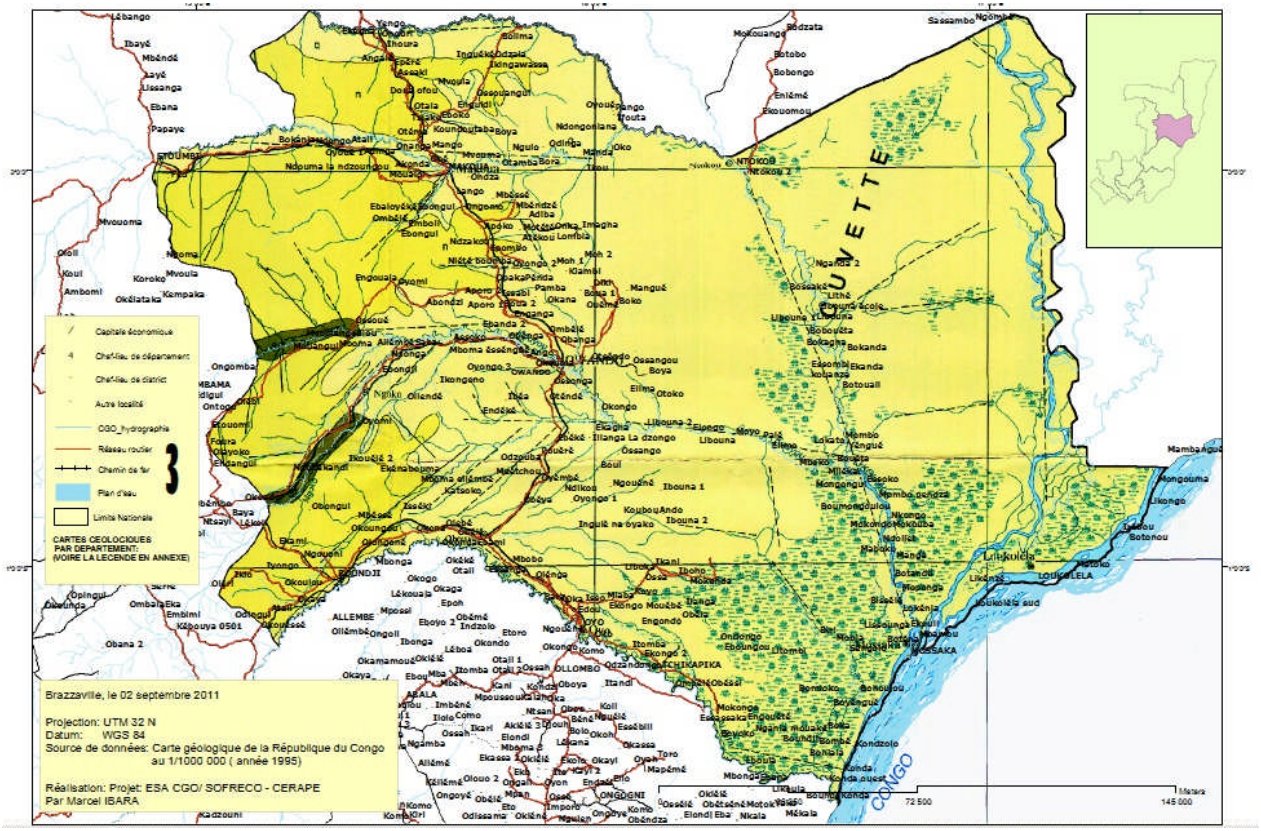

Figure 6 : Carte géologique du département

(Source Enquête ESA 2011)

Cette carte géologique du département de la Cuvette a été réalisée par numérisation de la carte géologique nationale de 1995, base sur laquelle a été apposé le réseau routier national et les localités dont la localisation et la dénomination ont été enregistrées lors du recensement de 2007.

La légende de la carte géologique est présentée en annexe 4.

2.1.6 Pédologie

Les principaux types de sols rencontés dans le département de la Cuvette sont :

- Les sols hydromorphes développés sur matériaux sableux et limono sableux ;
- Les sols peu évolués d'apport hydromorphes ;
- Les podzols hydromorphes ;
- Les sols ferrallitiques fortement désaturés typiques, appauvris, développés sur matériaux sableux ou sablo-argileux ;
- Les sols profonds, jaunes, très sableux, à drainage interne limité en profondeur (hydromorphie anaérobie) ;
- Les sols profonds, jaunes, sablo-argileux, sableux en surface, à drainage interne bon.

Ces sols sont caractérisés par une forte pauvreté chimique qui se traduit par une très faible fertilité limitant leur mise en valeur par la plupart des cultures vivrières sans apport des quantités importantes de fertilisants et amendements.

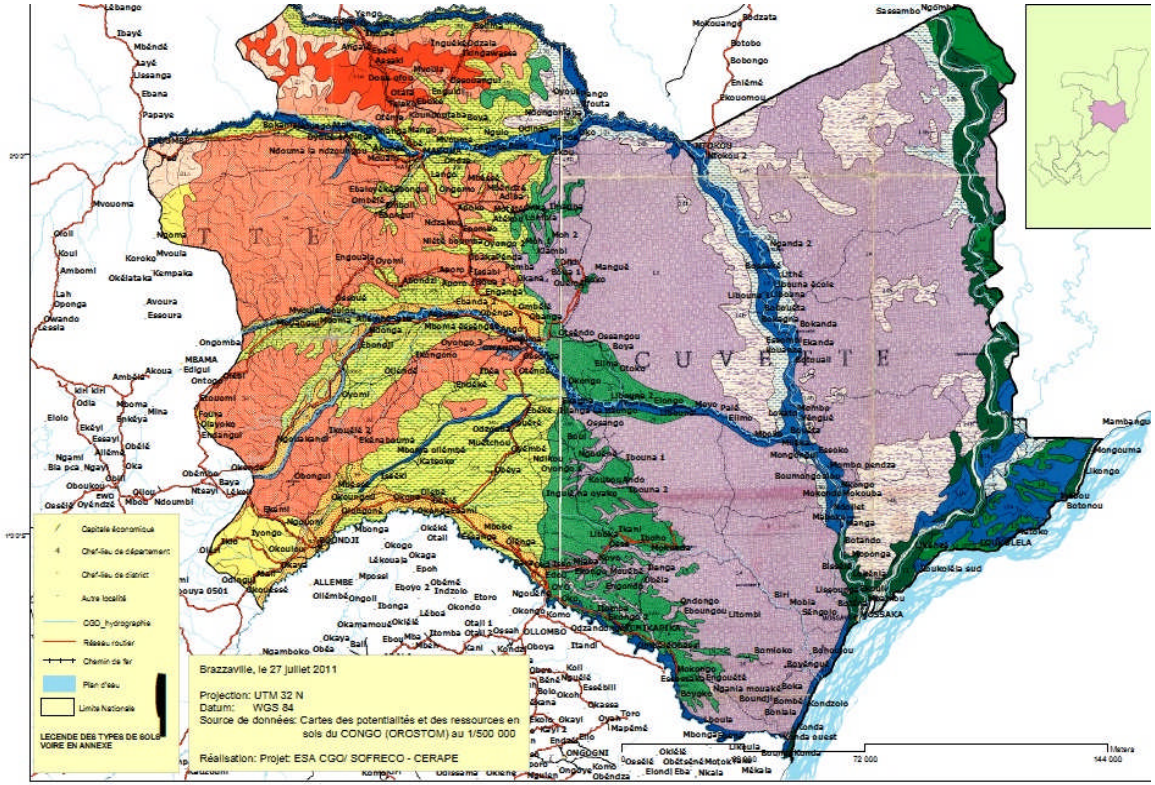

Figure 7 : Carte pédologique du département

(Source Enquête ESA 2011)

La carte pédologique de la Cuvette a été obtenue par numérisation de l'ancienne carte nationale des potentialités et des ressources en sols établie par l'ORSTOM, base sur laquelle a été apposée le réseau routier national et les localités avec les noms issus du recensement de 2007.

La légende de la carte pédologique est présentée en annexe 5.

2.1.7 Climat

Le département de la Cuvette présente deux types de microclimats : équatorial et subéquatorial. Ils sont caractérisés par une grande uniformité de températures de l'ordre de plus ou moins 24^{oC} et des précipitations d'un ordre compris entre 1.200 et 2.000 mm par an. On y distingue deux climats : la saison des pluies et la saison sèche.

- La saison des pluies couvre sur une période allant de septembre à mai, et est entrecoupée par une petite saison sèche de janvier à février.
- Le reste de la période, c'est-à-dire de juin à septembre, c'est la saison sèche.

Depuis quelques années, on enregistre un changement climatique qui entraine une perturbation dans l'ordre des saisons car on enregistre des pluies pendant la saison sèche, période idéale pour la préparation des terres pour l'agriculture, et on note une prolongation de la saison sèche. Le changement climatique a une influence préjudiciable à la pratique de l'agriculture.

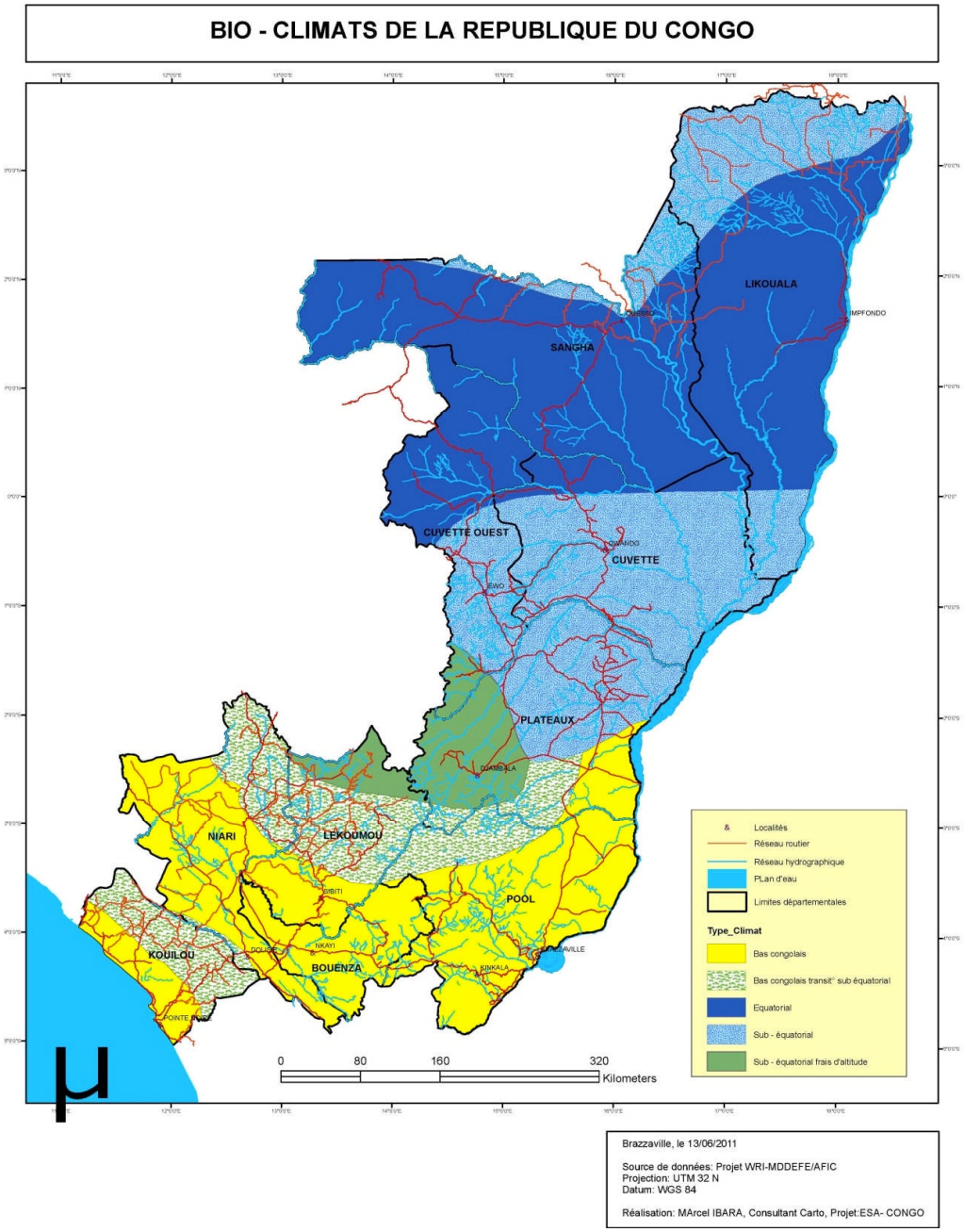

Figure 8 : Carte nationale des bio-climats du Congo

(Source : projet WRI-MDDEFE/AFIC, 2011)

2.2 Contexte humain

2.2.1 Démographie

D'après les résultats du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2007, le département de la Cuvette compte un peu plus de 156 000 habitants, qui sont répartis de la manière suivante : environ 80 000 femmes et 76 000 hommes sur une superficie d'un peu plus de 54 000 Km². La densité dans ce département est de 3,2 hab/Km².

La taille moyenne des ménages dans le département de la Cuvette est de 4,3 personnes, ce qui le place juste au-dessus de la moyenne nationale qui se situe, elle, à 4,2 personnes. Par ailleurs, il est à noter que près de la moitié de cette population, environ 75 000 personnes, a moins de 17 ans.

A l'image de la population nationale, on observe une forte concentration de la population dans les sept plus grandes communautés urbaines du département (environ 82 000 personnes, soit 52%) :

- Owando : 25 000 habitants,
- Mossaka : 15 000 habitants,
- Oyo : 14 000 habitants,
- Makoua : 14 240 habitants,
- Boundji : 7 000 habitants,
- Loukoléla : 5 000 habitants,
- Tchikapika : 1 000 habitants.

2.2.2 Conditions de vie

Les illustrations suivantes présentent un panorama des conditions de vie des ménages du département :

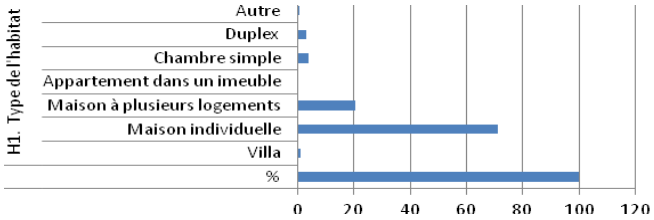

La majeure partie de la population vit dans des maisons individuelles.

Figure 9 : Types d'habitat

(Source : Enquête ESA, 2011)

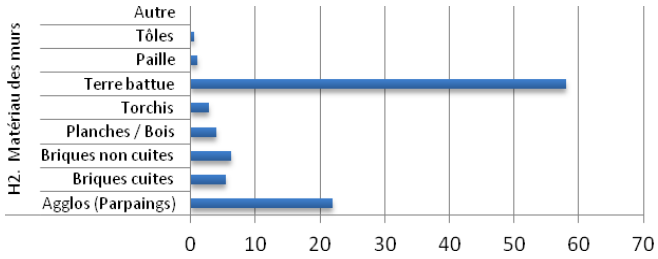

Près de 60% de la population vit dans des logements en matériaux provisoires.

Figure 10 : Matériaux utilisés dans l'habitat

(Source : Enquête ESA, 2011)

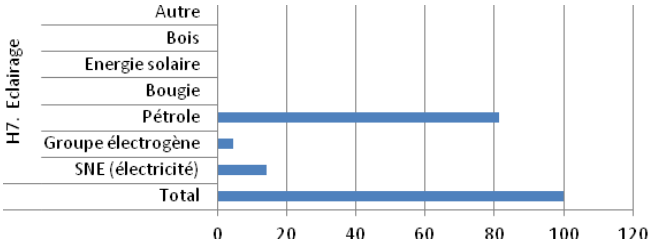

Le pétrole constitue la principale source d'énergie pour l'éclairage.

Figure 11 : Types d'éclairage

(Source : Enquête ESA, 2011)

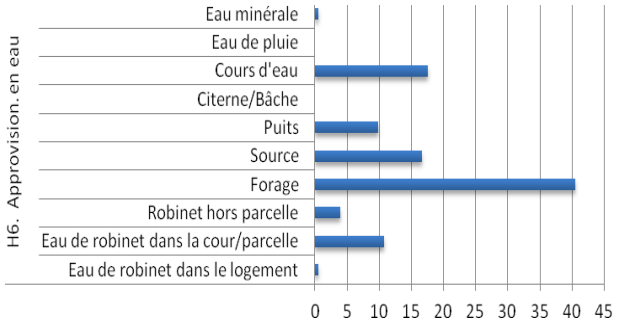

Les forages constituent la principale source d'approvisionnement en eau potable ; cependant, dans les zones rurales, les populations continuent à s'approvisionner en eau dans les cours d'eau et les puits traditionnels.

Figure 12 : Types d'accès à l'eau

(Source : Enquête ESA, 2011)

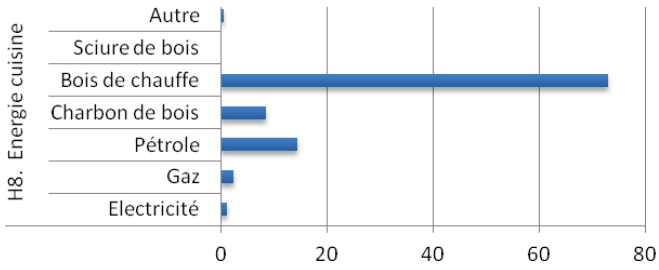

Le bois (bois de chauffe et charbon confondus) constitue à plus de 80% la principale énergie pour la cuisine.

Figure 13 : Types d'énergie domestique

(Source : Enquête ESA, 2011)

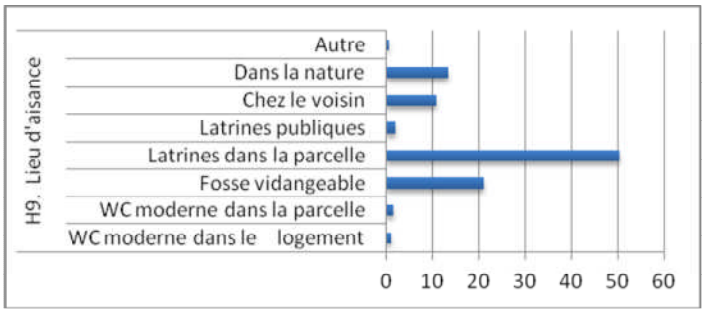

La majorité de la population n'a pas accès à des latrines modernes.

Figure 14 : Types de lieu d'aisance

(Source : Enquête ESA, 2011)

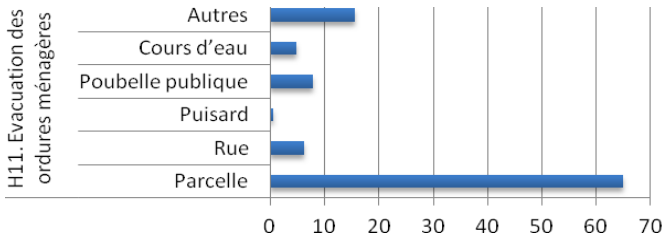

Les déchets ménagers sont généralement jetés dans des parcelles. Dans les centres urbains, une faible partie est jetée dans les poubelles publiques.

Figure 15 : Evacuation des ordures ménagères

(Source : Enquête ESA, 2011)

2.2.3 La situation du genre

La femme joue un rôle très important dans l'exécution des travaux agricoles dans le département de la Cuvette. Les travaux agricoles étant souvent menés en zone forestière (districts d'Owando, Boundji, Makoua Loukoléla et Ngoko), les femmes sont chargées du choix de l'espace à cultiver et des superficies du champ. Les hommes sont souvent sollicités pour l'abattage et le dessouchage des arbres.

Elles travaillent généralement seules et réquisitionnent dès que possible de la main-d'œuvre, souvent familiale.

Le droit coutumier – largement patriarcal – avantage le sexe masculin pour l'accès à la terre ; mais la disponibilité de vastes surfaces inexploitées rend l'accès à la terre encore relativement aisé dans le département.

D'après le recensement fait par la Direction départementale de la promotion de la femme de la Cuvette, on enregistre 110 groupements des femmes. Ces groupements se répartissent par district comme suit :

Tableau 1 : Groupements féminins

Centres urbains	Nombres de groupements
Owando	26
Makoua	15
Boundji	8
Oyo	17
Mossaka	4
Loukoléla	10
Tchicapika	7
Ntokou	5
Ngoko	18

Tous ces groupements exercent dans les différentes filières rurales. En s'organisant ainsi, les femmes ont accru leurs capacités d'épargne ; la création de caisses féminines dans tous les districts illustre l'envie des femmes de s'émanciper financièrement.

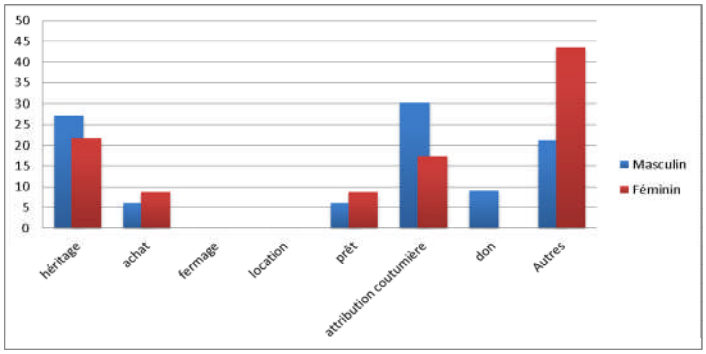

Les principaux modes d'acquisition de la terre sont l'héritage et l'attribution coutumière. Les hommes en sont majoritairement bénéficiaires. Discriminées dans les modes de transmission traditionnels, les femmes se tournent vers l'achat, le prêt et d'autres formes diverses d'acquisition.

Figure 16 : Modes d'accession à la terre selon le sexe

(Source : Enquête ESA, 2011)

2.2.4 Infrastructures

➔ De santé

La Cuvette comprend une seule Circonscription socio-sanitaire (CSS) desservant une population de près de 180 000 habitants. Les cas de poliomyélite et d'Ebola dans les zones voisines font que le système sanitaire du département est sans cesse en alerte maximum. Il y a actuellement une épidémie de Choléra dans les districts de Mossaka et de Loukoléla.

Il y a aussi une forte prévalence du VIH-SIDA et des Maladies sexuellement transmissible (MST) en général, du paludisme, des infections respiratoires aigües. Les taux de mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile restent très élevés dans le département.

La présence d'hôpitaux de base dans tous les districts est de nature à rassurer les populations. Cependant, le personnel soignant est en nombre insuffisant.

➔ Scolaire

Dans l'enseignement général, la Cuvette compte 215 écoles primaires, 35 Collèges d'enseignement général (CEG) et 4 lycées, pour un total de 38 287 élèves et 821 enseignants. Des partenaires à l'éducation tels que le PRAEBASE, le PURAC et le Conseil départemental s'investissent dans ce secteur.

Dans l'enseignement technique, la cuvette compte deux écoles professionnelles (ENI et de santé), cinq Collèges d'enseignements techniques (dont le CTI d'Oyo, le CTF d'Owando, le CETA de Makoua et le CEMI de Boundji) et trois lycées techniques pour un total de 2 902 élèves.

➔ De transport routier

Le département a bénéficié en 2007 d'investissements dans le réseau routier qui ont significativement amélioré son état. La Cuvette est traversée par la Route nationale n°2 (RN2, d'une longueur de 242 Km, via Oyo, Obouya, Owando, Makoua et Mambili), des routes préfectorales (438 km en tout généralement en mauvais état) et des pistes agricoles plus ou moins réhabilitées par le Programme de développement agricole et de réhabilitation des pistes agricoles (PDARP). Les routes préfectorales sont :

- Obouya/Boundji jusqu'à Okoyo dans la Cuvette Ouest. Le tronçon s'arrêtant à Boundji fait 50 Km et est en bon état ;
- Owando/Ngoko, d'une longueur de 66 Km, piste en partie en latérite et en partie en sable ;
- Oyo/Tchikapika/Tongo, d'une longueur de 54 Km, route en réhabilitation, praticable en saison sèche et difficile d'accès pendant la saison pluvieuse. Actuellement, les travaux de réhabilitation de cette route s'effectuent jusqu'à la hauteur du village de Abo ;
- Makoua/Etoumbi dans la Cuvette Ouest, en construction ;
- Edou/Boukouélé, longue de 55 Km ;
- Ngoko/Boundji, longue de 106 Km, une partie réhabilitée en partant de Boundji, le reste en état de délabrement avancé.

➔ De transport fluvial

La Cuvette est abondamment arrosée par les fleuves et rivières. L'ensemble de ce réseau hydraulique permet l'accessibilité de certaines zones marécageuses et non accessibles par voie terrestre. Ces zones navigables, qui constituent le plus grand réseau fluvial du Congo, sont :

Tableau 2 : Cours d'eau navigables

Cours d'eau	Descriptif
Fleuve Congo	Arrose le département à partir de l'embouchure de la rivière Alima (frontière entre les Départements de la Cuvette et des Plateaux) jusqu'au département de la Likouala (aux environs de Liranga) sur 120 Km. Ce tronçon est praticable toute l'année.
Alima	Long de 425 Km de l'embouchure du fleuve Congo jusqu'à Lékety. Il est praticable du département de la Cuvette jusqu'à Boundi, sur 270 Km. Il permet de relier les districts d'Oyo et de Boundji et les villages se trouvant sur la rivière et non accessibles par la terre.
Likouala–Mossaka	Long de 476 Km. Cette rivière est praticable de l'embouchure du Congo jusqu'à Ikambé.
Kouyou	Permet d'atteindre Owando par voie navigable sur une distance de 134 Km et ceci à partir de Toboko, Km 70 sur la Likouala–Mossaka. En partant de Mossaka, on peut situer Owando à 204 Km. Cette rivière est praticable pendant la saison des pluies et permet d'atteindre les principales zones inondées, telles Lokakoua ;
Sangha	Praticable de l'embouchure du Congo jusqu'à Ouesso. Pour le département de la Cuvette, on peut limiter la navigabilité jusqu'à Moutoula, au Kilomètre 249
La Likouala aux herbes	Se jette sur la Sangha au Kilomètre 76 à partir de l'embouchure du Congo. Elle est praticable jusqu'à Epéna dans le département de la Likouala. Pour ce qui est de la Cuvette, on peut dire qu'elle est navigable jusqu'à Bokouma au Kilomètre 227.

Il faut noter que la navigabilité fluviale est assurée par des armateurs privés. Le transport se fait par des pirogues motorisées, dans des conditions de sécurité laissant à désirer. Au niveau étatique, les seuls axes desservis sont le fleuve Congo et la Sangha.

➔ De transport aérien

Il existe un aéroport moderne à Owando, qui n'est pas encore exploité, et trois pistes d'atterrissages à Makoua, Boundji et Loukoléla.

➔ De stockages de la production agricole

La Direction départementale de l'agriculture dispose de quelques entrepôts pour le stockage.

Dans le district d'Owando, on peut citer : un magasin d'une capacité de 30 tonnes (en mauvais état – à réhabiliter)), un silo de 3,5 tonnes (à réhabiliter car le système électrique est hors d'usage), un magasin de 70 tonnes en parfait état (Programme alimentaire mondial (PAM)).

On peut également lister :

un magasin situé dans le port (à réfectionner car désaffecté depuis la disparition de l'Office du café et du cacao - OCC), dans le district de Boundji ;

un magasin de 10 tonnes (à réhabiliter), dans le district de Makoua.

Les magasins de stockages sont donc souvent dans un état de délabrement avancé, ce qui n'incite pas les producteurs à y stocker leurs productions. La conservation des produits est donc souvent individuelle.

On note les mêmes problèmes de conservation pour le poisson, qui faute de moyen de conservation par le froid, est soit fumé, soit séché ou conservés dans des tonnelets pour être vendus vivants à Oyo ou à Brazzaville.

➔ De défense

Les forces armées congolaises, la police nationale et la gendarmerie sont présentes dans la Cuvette. Mais, du fait de sa proximité avec la RDC, le département connait quelques problèmes : les pêcheurs des districts de Loukoléla et de Mossaka sont gênés par les ressortissants civils et militaires de la RDC.

3. Etat des lieux

L'économie du département de la Cuvette repose uniquement sur l'agriculture et la pêche et est très dépendante vis-à-vis des autres départements.

Le département serait constitué de plus de 70% d'agriculteurs et de 30% d'agents de l'Etat et du secteur privé.

Le Rapport Annuel de la Direction Départementale de l'Agriculture dans la Cuvette de 2010 signale que la superficie agricole utile dans le département est de l'ordre de 3 000 000 hectares et que seulement 19 000 hectares de terres sont cultivés, soit 1%.

Du fait de la faiblesse de la production du département, le poids des importations est élevé alors que le niveau des exportations vers les autres départements reste faible.

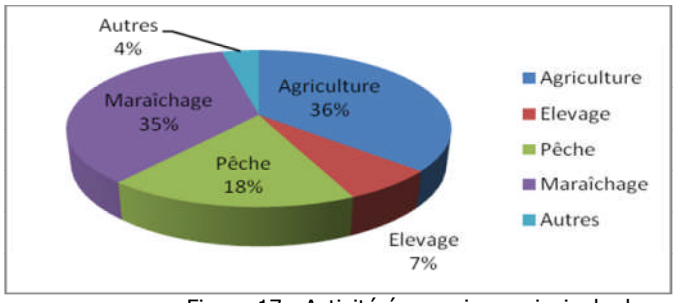

L'agriculture (maraîchage inclus) est la principale activité économique pour 71% des ménages ruraux du département de la Cuvette. La pêche occupe la seconde place avec 18%. Viennent ensuite l'élevage (7%) et les autres activités (4%) telles que le commerce, l'artisanat, etc.

Figure 17 : Activité économique principale des ménages agricoles

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.1 Agriculture

3.1.1 Situation générale de l'agriculture

Un peu plus de 41 000 agriculteurs, soit environ 30.000 ménages, ont été recensés en 2002 (données pas encore actualisées). La plupart des paysans exploitent la terre d'une façon artisanale et la superficie exploitée par paysan ne dépasserait guère plus de 0,6 ha (DDA, 2010).

Dans tout le département, on retrouve le manioc comme principale culture vivrière. Les autres cultures vivrières sont : arachide, maïs, banane, igname, taro, patate douce, cultures maraîchères (oignon, échalote, carotte, tomate, chou, etc.). Les cultures de rente sont l'huile de palme, le café, le cacao ; toutes ces filières sont déliquescentes. Enfin, les principales cultures fruitières sont les agrumes, l'avocat, le safou, l'ananas.

De par sa productivité agricole et les espaces cultivés, le district de Ngoko apparaît comme le grenier agricole du département.

Sous l'impulsions des réfugiés rwandais, on observe depuis très récemment le développement des cultures maraîchères dans les districts d'Oyo, Loukoléla et Mossaka, activités autrefois inexistantes.

La totalité des exploitations agricoles sont de type traditionnel. Il n'y a pas de petites entreprises agricoles et les grandes entreprises ne représentent que 1% de l'échantillon.

Parmi ces exploitations, 74% sont privées et 26% familiales. Le plus grand nombre des exploitants a un âge compris entre 45 et 49 ans. 33,8% ont moins de 40 ans et 53,1% ont un âge supérieur à 49 ans.

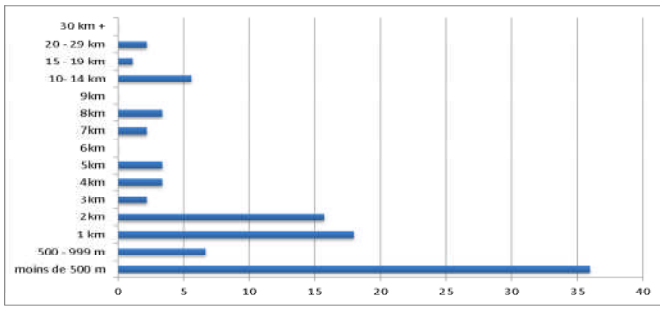

Les exploitations agricoles sont implantées près du lieu de résidence des propriétaires. Plus des ¾ des exploitations sont à moins de 3km. Les exploitations les plus éloignées situées à plus de 10 km ne représentent que 9% de l'ensemble.

Figure 18 : Distance entre l'exploitation agricole et le lieu de résidence

(Source : Enquête ESA, 2011)

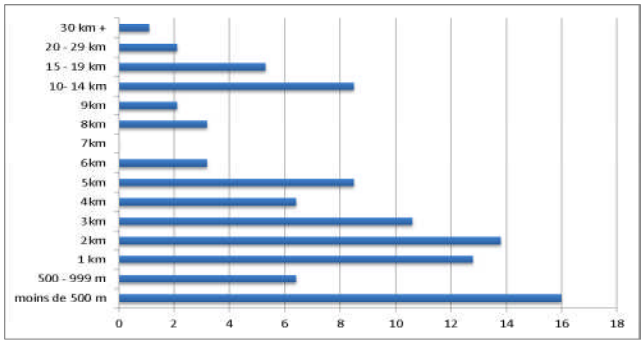

Les exploitations agricoles sont majoritairement implantées près de la route principale. Près de la moitié, soit 49% des exploitations, sont à moins de 3 km. Les exploitations situées à plus de 6 km représentent 22% de l'ensemble des exploitations enquêtées.

Figure 19 : Distance entre la route principale et l'exploitation agricole

(Source : Enquête ESA, 2011)

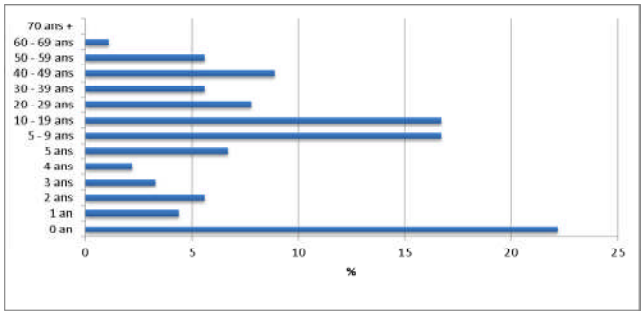

45% des producteurs exercent leur activité depuis plus de 9 ans. On observe un renouvellement certain des exploitations et de fait un certain engouement pour les activités agricoles : 32,2% des exploitations ont moins de 3 ans.

Figure 20 : Longévité dans l'exercice de l'activité agricole (en %)

(Source : Enquête ESA, 2011)

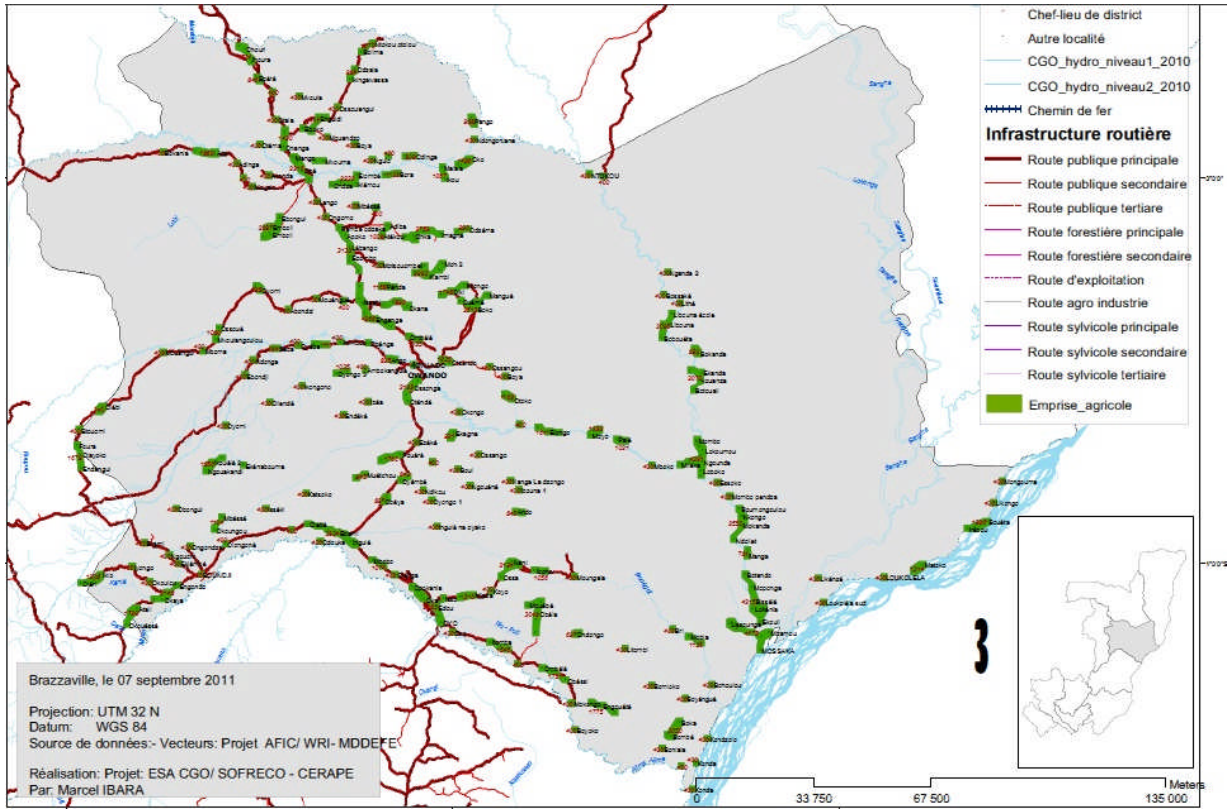

Figure 21 : Carte d'emprise agricole

Carte d'estimation de l'occupation des sols sur la base des localités répertoriées lors du recensement national de 2007 en prenant une moyenne d'un Km de rayon d'emprise pour chaque village.

Les activités agricoles se concentrent autour des villages, le long des routes et des principaux axes fluviaux. Tout le reste du département est quasi vide de population et d'activité agricole.

3.1.2 Facteurs de production

Les ménages travaillent à l'aide de matériel agricole très rudimentaire. Le paysan travaille souvent seul, mais peut bénéficier de temps en temps d'une main d'œuvre souvent familiale. La Cuvette présente des sols particuliers, une grande partie des terres se trouve être dans les zones inondées, ce qui rend la mécanisation de l'agriculture difficile.

Main d'œuvre

Selon les enquêtes réalisées dans le cadre de la présente étude, 44% des agriculteurs feraient appel à de la main d'œuvre salariée non familiale.

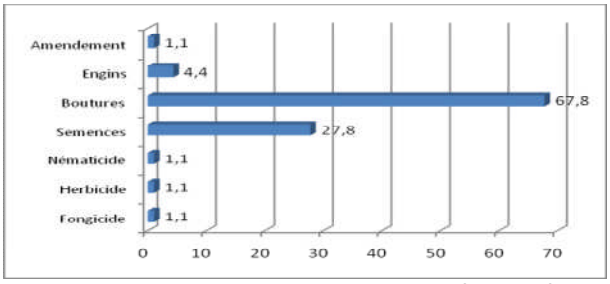

Les principaux intrants agricoles utilisés sont les boutures (67,8%), les semences (27,8%) et les engins (4,4%) pour l'abattage des arbres.

Figure 22 : Utilisation des intrants (%)

(Source : Enquête ESA, 2011)

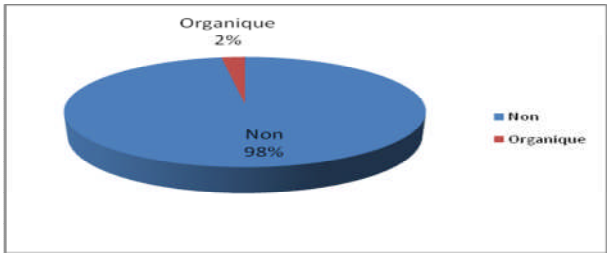

Les agriculteurs du département globalement n'utilisent pas d'engrais pour leurs cultures. La faible part qui a répondu par l'affirmative lors des enquêtes (2%) réalise une fertilisation organique.

Figure 23 : Répartition des types d'engrais utilisés

(Source : Enquête ESA, 2011)

Mécanisation

Depuis Août 2010, le département de la Cuvette a reçu dix tracteurs équipés de charrues et de pulvérisateurs à disque. Ce matériel est parqué dans le Centre d'Exploitations des Machines Agricoles (CEMA) dans le village d'Otsendé du district d'Oyo. Il est affecté au département dans le cadre du Projet National de Sécurité Agricole (PNSA). Ces tracteurs réalisent des prestations de services (labour, pulvérisation et semis) pour les promoteurs privés. L'objectif de ce projet est de rendre moins pénibles les travaux des champs et d'augmenter la production agricole du département.

Le CEMA, dans le cadre de ses activités de 2010, a permis le labour de 101,5 ha et le pulvérisage de 76,5 ha. En 2011, il est prévu, et ceci après des études de prospections, le labour et le pulvérisage de deux sites : l'un à Oyébé (district d'Owando), 15 ha et l'autre à Pambondzaka (district de Makoua), 50 ha.

Malgré cette initiative, seuls 4% des agriculteurs affirment pour le moment avoir mécanisé au moins partiellement leurs activités (Enquêtes ESA, 2011).

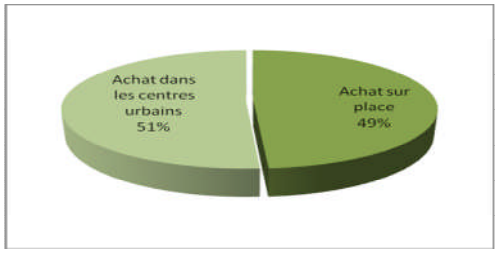

Les exploitants agricoles de la Cuvette s'approvisionnent en matériel agricole dans les centres urbains ((51%) et sur place (49%), dans leur localité de résidence.

Figure 24 : Lieux d'approvisionnement en matériel agricole

(Source : Enquête ESA, 2011)

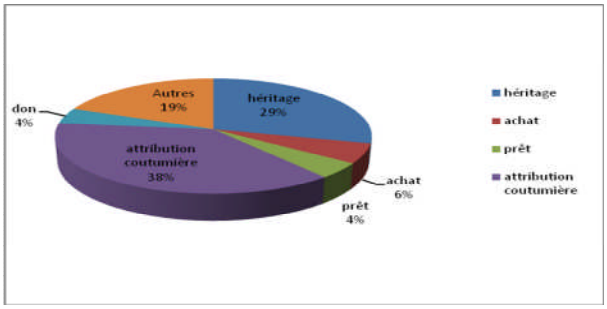

Les exploitants accèdent à la terre par attribution coutumière (38%), héritage (29%), achat (6%), prêt (4%) et don (4%). La transmission traditionnelle est donc prédominante.

Figure 25 : Principaux modes d'accès à la terre dans le département de Cuvette-Ouest

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.1.3 Appui aux agriculteurs

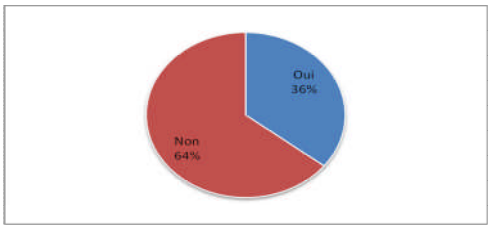

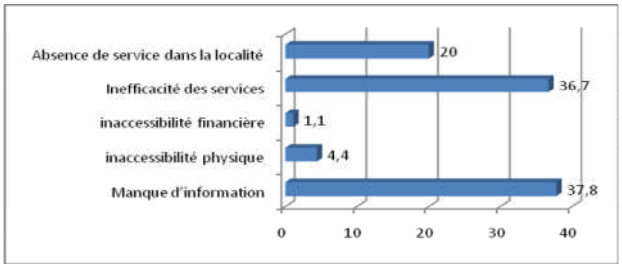

36% des agriculteurs affirment avoir bénéficié de l'assistance technique des services et institutions habilités contre plus de 64% qui n'en ont jamais reçu.

Pour ceux qui n'ont jamais bénéficié d'assistance technique et de conseils, la principale raison est le manque d'informations (37,8%) ou autrement dit la méconnaissance de l'existence de ces services ; l'inefficacité des services (36,7%) ; et l'absence du service dans la localité (20%).

Figure 26 : Appui conseil aux agriculteurs

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.1.4 Commercialisation des produits frais

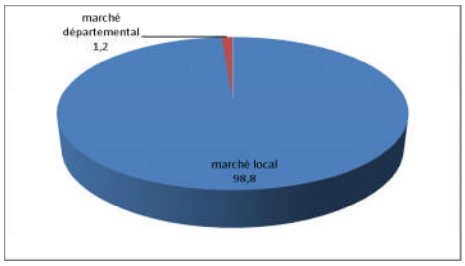

Les produits agricoles sont quasi-exclusivement vendus localement (98,8%), sur le marché le plus proche. Les échanges au niveau départemental sont très faibles (1,2%) ; nuls au niveau national ou international, la production étant trop faible pour cela.

Figure 27 : Marchés d'écoulement des produits agricoles

(Source : Enquête ESA, 2011)

Les agriculteurs vendent individuellement leur production, ce qui rend difficile l'évaluation des volumes de production et l'établissement de statistiques commerciales.

LA DDA a supervisé la vente d'une partie de la production 2010, ce qui a permis de recueillir les données suivantes :

Tableau 3 : Vente de la production agricole assistée par la DDA

Opérateur	Lieu	Produit	Quantité	Prix	Valeur (FCFA)
Dana Abacar Camerounais	Loukoléla	Cacao	300 Kg	400 F/Kg	120 000
Mbou T. Dahou Camerounais	Loukoléla	Cacao	27 690 Kg	400 F/Kg	11 076 000
Caritas Diocésain d'Owando	Ngoko	Maïs	502 Kg	200 F/Kg	100 400
GAPO d'Obouya	Ngoko	Soja	885 Kg	500 F/Kg	427 500
Congo RD	Loukoléla	Foufou	2 400 Kg	18 000 F/Sac	43 200 000
Congo RD	Loukoléla	Banane	48 000 régimes	3 000 F/rég.	24 000 000
Vendeuses de Brazza et RDC	Loukoléla	Ciboule	144 000 bottes	500 F/botte	72 000 000
Total					150 923 900

(Source : DDA, 2010)

Il existe deux types de marché dans le département : modernes et forains.

Tableau 4 : Marché de vente des produits agricoles de la Cuvette

Marchés modernes	Marchés forains
construction de deux marchés modernes à étage à Owando et à Oyo. Produits locaux Produits importés (poissons de mer, cuisses de poulet, (riz, farine de blé, huile végétale, conserves de poisson et de viande, boissons gazeuses, etc.)	Les lundis, mardis, mercredis à Loukoléla et vendredis et samedis à Mossaka (localités de Mossaka Centre, Bohoulou, Ndollet et Konda) Principalement vente de poissons salés, fumés et frais. Problèmes de corruption par certains agents des structures étatiques réclamant diverses taxes, légales ou illégales.

Notons que, dans la commercialisation comme dans la transformation des produits agricoles, les femmes jouent un rôle important. L'apparition récente des femmes revendeuses « Basi ya bisombéla » en est une bonne illustration.

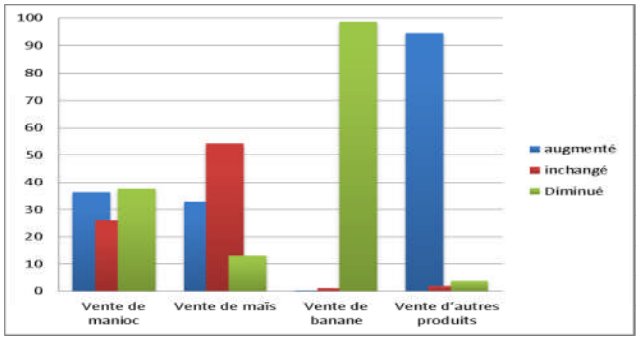

Globalement, les revenus sont stables : pour 43% des agriculteurs ils ont diminué ; pour 43% augmenté et pour les autres ils sont restés stables. Les revenus issus du manioc et du maïs sont restés stables, ils ont en revanche manifestement diminué en ce qui concerne la banane.

Figure 28 : Evolution des revenus des agriculteurs entre 2010 et 2011/type de produit vendu

(Source : Enquête ESA, 2011)

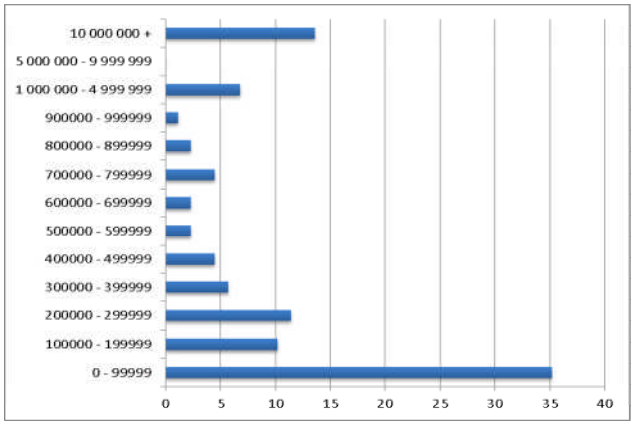

Les revenus sont généralement très modestes. Ils représentent moins de 100.000 FCFA par an pour 35% des agriculteurs. On notera tout de même qu'une part non négligeable, 13,6%, a gagné plus de 10 millions de FCFA l'année dernière.

Figure 29 : Evolution des revenus des agriculteurs entre 2010 et 2011/type de produit vendu

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.1.5 Transformation des produits agricoles et commercialisation

3.1.5.1 Filière huile de palme

➔ Historique

Le palmier à huile était cultivé jadis traditionnellement dans les villages, dans la partie forestière du Congo. Elle est devenue par la suite une culture industrielle, principalement dans la Sangha, de la Cuvette, de la Lékoumou et de la Bouenza.

A l'époque coloniale, la Compagnie française du Haut et Bas Congo avait établi des plantations importantes dans la Cuvette et dans la Sangha. Durant la période 1982-86, certaines ont été réhabilitées :

- Dans la Cuvette, à Etoumbi, 1 775 ha devaient être réhabilités (seulement une partie a été réalisée), l'usine pouvait traiter 20 tonnes de régime à l'heure.

- Dans la Cuvette, à Kounda au bord du fleuve Kouyou, entre 400 et 500 ha ont été réhabilités, ainsi qu'une unité pouvant traiter 1 tonne de régime à l'heure.
- Dans la Cuvette, à Lébango, une concession de 8 000 ha n'a pas été mise en plantation.

Toutes ces infrastructures ont été abandonnées et seules quelques femmes transforment encore les régimes de façon artisanale.

Toutes ces plantations et par conséquent les usines, ont été arrêtées en 1994, lors du désengagement de l'Etat des filières agricoles. Des repreneurs privés étrangers se sont manifestés sans toutefois conclure, et depuis les complexes de la Cuvette sont toujours en recherche de partenaires, sans succès à ce jour.

En fait, ces surfaces, issues de plantations coloniales partiellement régénérées et non entretenues depuis près de 20 ans, ne peuvent plus être considérés comme des plantations industrielles, envahies par la brousse ou cultivées en vivriers. Il s'agit maintenant d'une cueillette villageoise des régimes en vue d'une transformation traditionnelle. Quant aux usines, elles ne peuvent pas être réhabilitées.

➔ Systèmes actuels de production / transformation

La production villageoise se fait le plus souvent par des femmes de façon traditionnelle, par cuisson en bacs des graines. On obtient de l'huile rouge, non raffinée, qui est le plus souvent autoconsommée ou vendue sur les marchés – jusqu'à Brazzaville- en bidons de 25 litres. Il n'y a pas de sous-produit de cette transformation. Il existe de rares groupements pré coopératifs (GIEC), mais l'organisation reste traditionnelle et sous la coupe du chef de lignage, limitant ainsi la volonté d'entreprendre.

Il est difficile de connaitre la part de la production d'huile qui est autoconsommée, toutefois, on estime qu'actuellement, la production commercialisée ne couvre que 5% de la consommation congolaise, sachant par ailleurs que les importations se situent à 30 000 tonnes par an pour une valeur de 10 milliards de FCFA.

Il faut signaler que l'entreprise NG, située à Oyo, a démarré un projet de petite transformation artisanale : une unité d'extraction d'huile brute a été montée il y a quelques années. Son process reste très artisanal, mais peut produire jusqu'à 1 000 litres par jour. Elle n'a jamais encore fonctionné.

NG possède également 600 ha de plantations qui arrivent maintenant en phase d'exploitation ; toutefois, le manque total d'entretien ne permettrait pas de récolter avant une remise en état. La production d'huile se heurte donc à un problème technique au niveau de la palmeraie, au niveau logistique pour ramasser éventuellement les régimes auprès des paysans et au niveau de l'atelier de transformation, par manque de main d'œuvre qualifiée. Ce manque de formation technique (agricole et technique) est vraiment le problème le plus important à résoudre pour cette entreprise.

➔ Perspectives de développement artisanal

De nombreux projets de plantations, petites ou moyennes, sont en train de se réaliser dans la Sangha mais surtout dans la Cuvette. Ces plantations vont de deux à 10 ha et sont exploitées par des villageois ; il a été signalé, pendant les enquêtes ESA, des plantations de plus de 100 ha avec un objectif de production d'huile brute.

Certains paysans sont en train de se regrouper en vue d'une transformation en commun. Dans la Cuvette, un privé a déjà planté 300 ha, va agrandir sa plantation à 500 ha et cherche un financement pour installer une unité de transformation.

Dans la région de Hinda, l'entreprise BPH agricole a mis en culture 50 ha qui seront en production en 2017. A Bokouele, un projet d'installation d'un process en conteneur pour alimenter en huile de palme une savonnerie à partir d'une plantation de 60 ha –qui vient d'être portée à 200 ha, puis 800 ha à terme – est en cours de réalisation.

Tous ces projets et petites réalisations, s'ils sont disséminés dans plusieurs départements et pas encadrés, donnent à penser que la production d'huile brute va augmenter dans les années à venir, le temps nécessaire pour que les palmiers entrent en production.

➔ Perspectives de développement industriel

Au-delà des perspectives de reprise des anciennes plantations industrielles - au point mort, trois projets industriels sont en cours de négociation :

- FRI-EL GREEN, société italienne, associée avec RWE, a signé en 2008 un protocole d'accord pour planter 30 000 ha dans la Sangha, 5 000 ha dans la Cuvette Ouest et 5 000 ha dans la Cuvette. De plus, cette société devait également reprendre les actifs des deux sociétés Sangha palm et RNPC. Il semble que ce projet a été abandonné, faute de ressources financières.
- ATAMA Plantations (Malaisie) vient d'obtenir une concession de 470 000 ha afin d'exploiter 180 000 ha en palmier à huile, dont 63 000 ha dans la Sangha. La production serait exportée en grande majorité et serait composée de différentes d'huiles (palme et palmiste) destinées à l'alimentation humaine et aux cosmétiques.
- AURANTIA, Société espagnole avait manifesté son intention de produire du biodiésel à partir de quatre usines. Les études de faisabilité sont en cours, sans suite concrète pour l'instant.

➔ Pistes de réflexion

Hormis les projets industriels sur lesquels la mission ne peut donner d'avis, il semble que la voie de la petite transformation semi-industrielle pourrait être canalisée et se développer assez vite.

La plantation de palmier est considérée par les paysans comme une caisse d'épargne et par les cadres qui possèdent de la terre comme une assurance retraite ou vieillesse. Ce rapport financier n'est pas immédiat et n'est pas vital pour celui qui le met en chantier.

La décision de planter est donc déjà une prise de décision et le début d'un raisonnement entrepreneurial – qui fait souvent défaut au Congo.

Lorsque la plantation donne ses premiers régimes, il faut les transformer en huile et parfois la production dépasse les capacités traditionnelles.

Il existe des process en conteneur fonctionnant de façon autonome (fuel ou électricité) et nécessitant peu de formation pour obtenir une huile de palme brute filtrée de bonne qualité. Ces petits process – 1 t de régime par heure- peuvent être rentabilisés par des groupements de producteurs ou par des privés.

3.1.5.2 Filière café

➔ Historique

La culture du café a été introduite dans les années 50 dans le Sud du pays, dans la Lékoumou, el Niari, les Plateaux et la Cuvette.

En 1991, elle occupait environ 3 500 ha, mais la faible productivité des vieilles plantations non entretenues ne permettaient de ne commercialiser que 1 000 tonnes par an, qui étaient vendues par l'Office de commercialisation du café et du cacao (OCC).

A partir de 1993, la liquidation de l'OCC a ouvert le marché aux acheteurs privés et la production a fortement chuté à cause des cours très bas sur le marché international et des coûts de collecte très importants (estimés à environ 134 FCFA/kg).

Seules, dans la zone forestière du Niari, ont subsisté des plantations un peu entretenues.

➔ Systèmes actuels de production / transformation

Les plantations sont vieilles et souvent placées derrière les cases villageoises, elles ne sont pas entretenues et les grains ne sont plus cueillis, faute d'acheteurs. Les parcelles, souvent inférieures à 30 ares, qui occupaient les forêts-galeries, ont peu à peu disparues pour être remplacées par la culture du haricot, utilisant le bois des caféiers comme tuteur.

Des dépulpeuses, pour effectuer les opérations post récoltes du café arabica, avaient même été mises en place par les acheteurs-exportateurs ; jusqu'en 2001, le café vert était acheté par deux sociétés de Pointe Noire : les Etablissements Guénin qui exportaient 10 à 15 conteneurs par an (180 à 250 tonnes) qui a arrêté ses activités en 2000 à cause des difficultés de collecte (dispersion des vendeurs, petites quantités et coûts trop importants) et la société Otto Export, d'origine italienne, qui a également cessé ses achats aujourd'hui.

➔ Pistes de réflexion

Le café est une denrée qui n'est pas périssable avant transformation mais qui le devient dès qu'il est torréfié et soumis à l'air libre.

Il y a des expériences qui ont été menées par des torréfacteurs privés –notamment au Cameroun – mais ces projets sont limités car le consommateur veut des mélanges arabica/robusta avec une grande variété d'origine. Il faut donc proposer des cafés de mélange, fait impossible pour une torréfaction locale compte tenu d'un potentiel de production réduit à néant. La filière café a donc peu de chance de redémarrer significativement.

3.1.5.3 Filière cacao

➔ Historique

La culture du cacao a été introduite vers 1935 dans le Sud du pays tout d'abord, avant de s'acclimater dans les départements du Nord. Il subsiste du cacao dans les départements de la Sangha, de la Likouala, du Kouilou et de la Cuvette.

A la fin des années 80, il occupait environ 6 700 ha dans la Sangha, 1 800 ha dans la Likouala et 1 500 ha dans la Cuvette. Le potentiel de production s'élevait alors à 3 000 tonnes.

En 1982, les plantations qui avaient vieilli, ont été régénérées avec du matériel hybride plus performant, mais les champs semenciers n'ont pas été suivis et la diffusion des cabosses ne se fait plus depuis plus de 20 ans.

De ce fait, les plantations actuelles ne sont plus régénérées par du matériel végétal performant, la conduite des plantations (égourmandage et réglage de l'ombrage) est abandonnée et les maladies, telles que la pourriture brune, se développent. Les paysans en sont réduits à la cueillette et les rendements par arbre sont extrêmement faibles.

Jusqu'en 1979, le monopole de la commercialisation agricole était assuré par l'Office national pour la commercialisation des produits agricoles (ONCPA) puis remplacé par l'Office de commercialisation du café et du cacao. Ce dernier a été dissous définitivement en 1990 –après une période de quatre ans durant laquelle une partie des activités ont été sous traitées sans succès à des privés – ayant pour conséquence : Fin du prix garanti aux paysans ; Arrêt de l'appui technique (formation, matériel végétal, intrants, traitements phytosanitaire, replantation) ; Non reprise de la collecte par les privés qui manquaient cruellement de moyens logistiques et de financements ; Chute drastique de la production ; Baisse importante du prix payé aux producteurs à cause du coût de collecte exorbitant (autour de 150 FCFA/t).

Seul exportateur réellement implanté au Congo, Otto export a continué d'acheter des quantités importantes. Toutefois, devant la mauvaise qualité du cacao proposé et des difficultés de transport dans de bonnes conditions de conservation et du coût de ce transport vers Pointe Noire, les quantités ont progressivement chuté pour devenir très faibles.

Aujourd'hui, seuls un petit nombre d'acheteurs camerounais achètent à bas prix des quantités assez faibles : on estime qu'en 2004, la production de cacao, circonscrite au département de la Sangha (Sembé et Ngbala) aurait été de l'ordre de 750 tonnes, alors qu'elle était encore de 1 500 tonnes en 1990.

La transformation en beurre et tourteaux ou en masse de cacao, comme elle est réalisée au Cameroun, ne trouve sa justification économique qu'à partir de 30 000 tonnes de fèves par an.

➔ Pistes de réflexion

Le cacao est un produit extrêmement difficile à produire et les opérations post récolte sont délicates et techniques. En l'absence de suivi technique et d'un réseau de collecte, de manutention et de stockage performant, la qualité du produit ne pourra pas être au niveau des pays producteurs tels que le Ghana, par exemple. Comme cela se passe à l'est Cameroun, le cacao est très fortement dévalué auprès des entreprises de transformation locale et a du mal à trouver preneur, sauf à un prix dérisoire.

Compte tenu de l'enclavement de la région productrice et de ce qui précède, la relance du cacao au Congo s'avère difficile malgré quelques jeunes qui ont investi dans quelques plantations.

3.1.5.4 Filière jus de fruit et huiles

➔ Contexte

Des boissons traditionnelles sont produites dans la cuvette, que ce soit des alcools (tsam-tsam, molengé, bonganda ou lotoko) ou des huiles (nkolo, mbayaka), mais leur production reste marginale et leur prix de vente peu rémunérateur (par exemple : 150-200 FCFA le litre pour le tsam–tsam et le moléngué, 1 000 FCFA le litre pour le Bonganda).

La filière industrielle « brasserie et boissons » utilise des matières premières locales et importées. A ce titre la mission a essayé de comprendre les objectifs de ces industriels, d'exposer leurs projets dans le domaine des jus et des eaux et de savoir s'ils peuvent se fournir sur le marché local au lieu d'importer leur matière première.

NG Entreprises, située à Oyo dans la Cuvette, a été créée en 2006 sur les bases de la SADC créée en 2000. Elle exploite une chaine d'embouteillage d'eau de source (AKIESSI) et produit 10 millions de bouteilles par an. Elle vient d'investir dans une chaine semi-automatique d'embouteillage d'eau pour les gros formats (sept et 12 litres). L'entreprise possédait une plantation d'ananas et en 2005, il était prévu de faire des jus de fruits naturels. Le projet n'a pas vu le jour, finalement.

➔ Pistes de réflexion

Au niveau des industriels et des brasseurs, les quantités importantes produites et les chaines de production automatisées ne leur permettent pas de faire des jus à partir de fruits locaux. Ils ont un besoin impératif de s'assurer d'un approvisionnement régulier tout au long de l'année et seule l'importation de purées leur assure cette régularité.

De plus, le marché des jus de fruits est assez étroit et reste un produit de luxe, s'il est proposé toute l'année. Il n'en reste pas moins qu'une unité de moyenne importance pourrait envisager de monter une chaine de briques, de commencer par importer de la purée et de lancer des plantations dans des zones accessibles. Une unité de production de purée serait alors installée à proximité des plantations et prendrait peu à peu le relais de l'importation.

3.1.5.5 Filière manioc

➔ Contexte

Les principaux produits cultivés par les petits exploitants, qui occupent aujourd'hui la quasi-totalité des terres et qui assurent plus de 95% de la production vivrière du pays, sont : le manioc, la banane, l'arachide, le maïs, l'igname, la pomme de terre, le riz, le haricot et les légumes dans les zones périurbaines. La localisation de ces exploitations se situe le long des voies de communication et la densité des champs est très faible ailleurs.

En ce qui concerne la transformation de ces produits vivriers, seuls le manioc, le maïs, le riz et l'arachide se prête à la transformation, les autres spéculations se retrouvent en frais sur les marchés.

➔ Caractéristiques clefs du manioc

- Les racines sont très périssables à l'état cru, elles pourrissent dans les quatre jours sans transformation ;
- Le Congo possède le quatrième plus haut taux de consommation par habitant : 234 kg par an, 425 kg en zone rurale et 175 kg en zone urbaine ;
- La production annuelle dépasse 1,2 million de tonnes et ne satisfait que partiellement la demande du pays, environ 300 000 tonnes sont importés ;
- Le département de la Cuvette représente 9 % de la production nationale.

➔ Transformation du manioc

Il existe un véritable engouement des paysans, hommes, jeunes et femmes pour la culture du manioc, à cause de l'autoconsommation d'une part, mais aussi du travail de transformation qui occupe toute la famille, des plus-values qu'il offre et des facilités d'écoulement vers les centres urbains sous forme de gari, de manioc roui et de foufou.

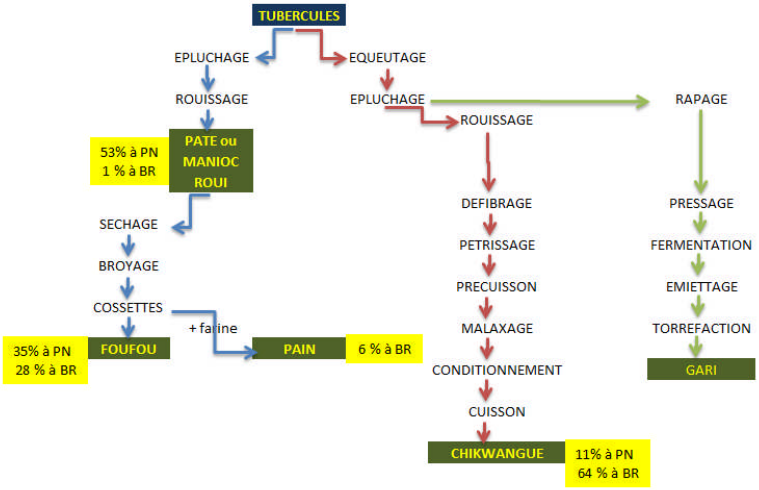

Figure 30 : Schéma des process de transformation du manioc

Sur les marchés urbains, le manioc sous forme de farine représente un tiers du marché, le reste se partage entre la pâte roui pour Pointe Noire et le chikwangue pour Brazzaville. Brazzaville est alimenté par le Pool à 60 %, par les Plateaux à 20% et par la Cuvette à 20%. Pointe noire est alimentée par la Bouenza à 30 %, le Niari à 25 %, le Kouilou à 20 % et le Lekoumou à 15 %.

La transformation est aujourd'hui totalement traditionnelle ; elle se fait sur le lieu de production, pour des raisons de conservation impossible du tubercule et ainsi, la valeur ajoutée revient à l'exploitant et à sa famille. Les coûts sont plus élevés pour le manioc roui et le chikwangue que pour la farine qui est un produit semi fini.

Cette transformation traditionnelle engendre des déperditions parfois importantes, notamment au niveau du séchage durant la saison des pluies ainsi qu'au niveau de la conservation des tubercules. Elle est estimée à 5 % en saison sèche mais peut aller à 30 % en saison des pluies.

La transformation à plus grande échelle a récemment connu des expériences malheureuses. Ainsi, NG Entreprises possède une unité de fabrication de farine de manioc à Oyo (Cuvette) d'une capacité de 15 tonnes par jour, qui ne fonctionne plus à cause de problèmes d'approvisionnement et de gestion de la partie agricole.

Elle possède aussi une plantation de manioc de 100 ha extensible à 500 ha, qui ne produit plus depuis quelque temps. NG est actuellement en phase de réflexion pour reprendre ses activités : le séchage au fuel est trop onéreux et elle envisage de passer au séchage solaire ; d'autre part, elle projette d'acheter la production des paysans en attendant de restructurer sa plantation.

3.2 L'élevage

3.2.1 Situation générale de l'élevage

Cette activité est, tout comme l'agriculture, restée à un faible niveau de développement. On retrouve dans presque tous les districts du département, des petits éleveurs de caprins, ovins, porcins, bovins et de volailles. L'élevage se pratique rarement dans des parcs à bestiaux, ranchs ou fermes : nombreuses sont les bêtes laissées en divagation par leurs propriétaires. Ces bêtes proviennent en grande partie du Cameroun, du Tchad ou de la République Centrafricaine.

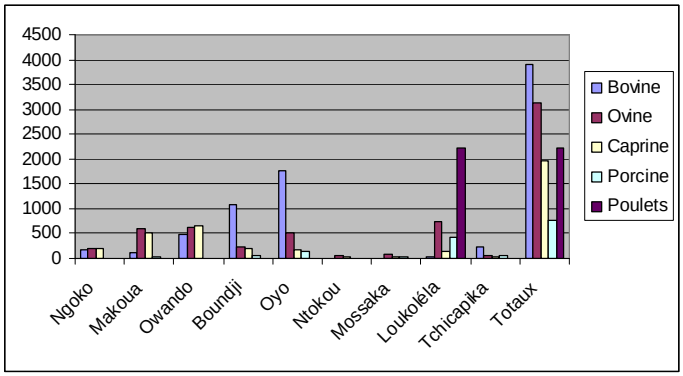

Le nombre de bovins est supérieur à toutes les autres espèces ; on en dénombre près de 4.000 dans le département. La présence de plusieurs ranchs de grande taille font du département le plus gros producteur du Congo.

Figure 31 : Effectifs des cheptels du département

Source : Rapport Annuel 2010 de la Direction Départementale de l'Elevage de la Cuvette

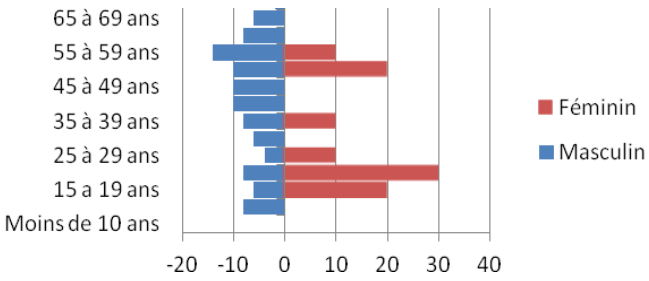

Les éleveurs sont quasi exclusivement des hommes. Les épouses et les enfants peuvent cependant les assister à la marge.

Ils se répartissent de manière assez homogène par tranches d'âge ; le maximum est atteint pour la tranche d'âge 55-59 ans.

Figure 32 : Pyramide d'âge par sexe des éleveurs

(Source : Enquête ESA, 2011)

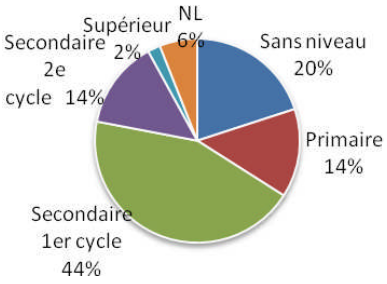

Plus de la moitié des éleveurs ont un niveau d'étude secondaire (1er, voire 2ème cycle), ce qui est supérieur à la moyenne nationale. Les éleveurs sans niveau sont toutefois nombreux (20%).

Figure 33 : Niveau d'instruction des éleveurs

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.2.2 Principales productions animales

Il faut signaler que le recensement des différents cheptels existants dans le département n'est pas exhaustif du fait que bon nombre de bêtes sont élevées en divagation, ce qui rend le comptage pénible et difficile.

3.2.2.1 Bovins

On note présentement 47 grands éleveurs de bovins dans tout le département pour environ 4 000 bovins. D'après le recensement fait par la DDA, le district possédant le plus grand cheptel est celui d'Oyo avec près de 1 774 têtes de bovin, vient ensuite le district de Boundji, qui comporte un Centre d'Appui Technique, avec 1 090 têtes de bovin. Owando et Tchicapika complètent ce classement avec 489 têtes pour le premier et 239 têtes pour le second.

Parmi les principales fermes du département, on peut citer les suivantes : Ngolodoua, Abo, GAPO ou Obelé, Olèbé dans le district d'Oyo ; Okapenda, Coopérative Kouba, Aba-Okelo, AIC ou Endéké dans le district d'Owando ; Oyo-Akondo ou Ekongo dans le district de Tchicapika, et Centre d'Appui Technique (CAT) dans le district de Boundji.

Le Centre d'Appui Technique de Boundji a pour vocation la production de matrices à céder aux demandeurs par le truchement du centre de métayage bovin dans le cadre du crédit bétail. L'effectif du Centre est de 260 têtes[1] (6 taureaux, 100 vaches, 66 taurillons, 23 génisses, 33 veaux, 32 velles).

3.2.2.2 Ovins

Les ovins constituent le deuxième plus grand cheptel de la Cuvette avec 3 137 têtes (DDE 2010), derrière celui des bovins. Dans la plupart des cas, ces bêtes sont laissées en divagation la journée et placées dans des enclos la nuit. Les quatre (4) principales zones d'élevage des ovins sont : Loukoléla avec 750 têtes, puis Owando avec 630 têtes, Makoua avec 603 têtes et enfin Oyo avec 501 têtes.

3.2.2.3 Caprins

L'élevage caprin est pratiqué dans les mêmes conditions que le précédent. Le recensement fait par la DDE dénombre 1967 têtes de caprins. Les districts les plus actifs dans la pratique de l'élevage des

[1] Cet effectif était valable au 31 Déc 2010 (chiffres communiqués par le DDE/Rapport Annuel 2010)

caprins sont les suivants: Owando avec 665 têtes, Makoua avec 518 têtes, Ngoko avec 212 têtes, Boundji avec 187 têtes, Oyo avec 173 têtes et Loukoléla avec 150 têtes.

3.2.2.4 Porcins

L'élevage porcin est encore à l'état embryonnaire, il fait timidement ses débuts dans le département. Le nombre total de têtes s'élève à peine à 763 bêtes. Le seul district de Loukoléla compte, à lui seul, 429 têtes ; Oyo, 151.

3.2.2.5 Elevage Avicole

Pour ce qui est de l'élevage avicole, il est important dans le district de Loukoléla avec une ferme de 2 218 volailles. Certains particuliers élèvent aussi des volailles dans la cour de leur résidence pour leur propre consommation.

3.2.3 Accès aux soins vétérinaires

Au cours de l'année écoulée, le cheptel du département de la Cuvette a été durement touché par l'apparition de la Péripneumonie Contagieuse Bovine (PPCB) dans la ferme de Ngolodoua du district d'Oyo (182 cas) ; de la Peste des Petit Ruminants (PPR) parmi les ovins des districts de : Oyo (324 cas), Owando (112 cas) ; et parmi les caprins (11 cas) ; de la gale du porc à Owando (15 cas).

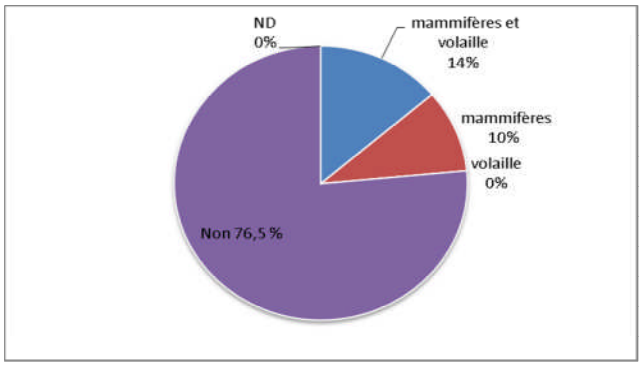

Seul ¼ des exploitations ont bénéficié de services vétérinaires. Pour faire face aux épidémies évoquées précédemment, il semble nécessaire d'augmenter rapidement la couverture des services vétérinaires.

Figure 34 : Accès aux soins vétérinaires

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.2.4 Commercialisation des produits d'élevage

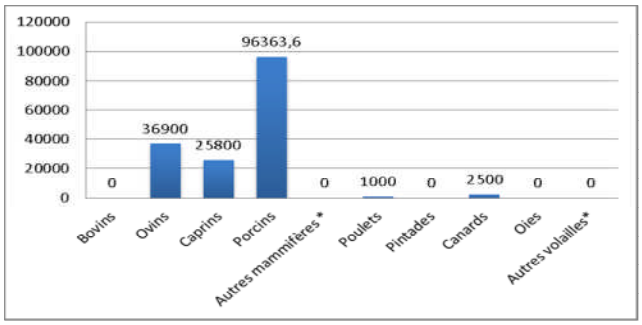

Il est intéressant de constater que les prix de vente des animaux pratiqués dans la Cuvette sont inférieurs à ceux de la moyenne congolaise (deux fois moins élevés pour les caprins et porcins par exemple).

Figure 35 : Prix de vente individuel moyen par type d'animal

(Source : Enquête ESA, 2011)

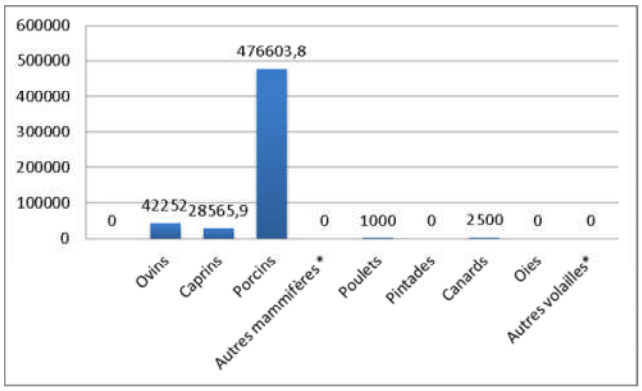

L'élevage porcin est celui qui rapporte les revenus les plus importants. Les autres élevages semblent être des activités d'appoint. L'élevage bovin est pratiqué dans le département par de grands éleveurs. Or, les enquêtes réalisées dans le cadre de l'ESA ne portaient que sur les petites et moyennes entreprises. Le fait que les bovins n'apparaissent pas dans le graphique est donc simplement lié à un biais d'enquête. Au contraire, le cheptel bovin est le plus important du département et celui qui rapporte le plus.

Figure 36 : Revenu moyen par type d'élevage sur 12 mois

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.3 Pêche

3.3.1 Situation générale de la pêche

Fortement arrosée par les cours d'eau du Congo, l'Oubangui, la Sangha, la Likouala aux herbes, la Likouala -Mossaka, le Kouyou, l'Alima et la Nkéni, la Cuvette congolaise occupe 145.000km² du Bassin du Congo, dont 30 à 45.000 km² sont des zones inondables.
Le potentiel de capture se situerait entre 60 000 et 100 000 t/an (Welcomme, 1979, Corsi et al. 1980). D'un point de vue commercial, le potentiel exploitable se situe à un niveau bien inférieur, en raison de la dispersion des pêcheries, de la faible densité de population (3,2 hab. /Km2) et des faibles concentrations de poisson. La productivité moyenne est assez faible et pourrait être estimée à 20 à 25 kg/ha/an, à cause des eaux généralement turbides, pauvres en sels minéraux et relativement acides, avec des maxima de PH de 4,8. Elle serait encore en baisse aujourd'hui, compte tenu de la surexploitation des plans d'eau, caractérisée par la diminution de la taille moyenne de certaines espèces, la disparition progressive des espèces de grande taille et l'éloignement des zones de pêche.

La pêche est un secteur important à côté de l'agriculture et de l'élevage dans le département de la Cuvette. La pêche constitue l'activité principale de près de 18% des ménages agricoles. On distingue les pêcheurs professionnels et les pêcheurs occasionnels. Ces occasionnels sont des agriculteurs, des jeunes et des fonctionnaires qui interviennent pendant la période de forte décrue (juillet-septembre et mi-décembre-mi-mars) ou encore à temps partiel tout au long de l'année.

14 835 pêcheurs ont été recensés lors de l'enquête *cadre socio-économique* de 2006 dont 6 331 professionnels, 5 876 saisonniers et 2 628 occasionnels. A ce nombre, il conviendrait d'ajouter quelques 7 600 pêcheurs migrants saisonniers de la République Démocratique du Congo.

Les pêcheurs sont pour le moment peu organisés. Les groupements présents ont été créés à la faveur de dons humanitaires à partir de 1994, lors de l'arrivée massive de réfugiés. Bon nombre d'entre eux ne fonctionnent plus. Quelques coopératives ont vu le jour, avant même le projet ONAPEC. Un des groupements est cité en exemple, le groupement "Nina-likoko" sur l'axe Mossaka-Loukoléla qui qui été appuyé par le projet PNUD-PURAC. Dans la post-capture, les organisations des femmes sont très dynamiques et elles occupent souvent une place de choix dans les instances de décisions.

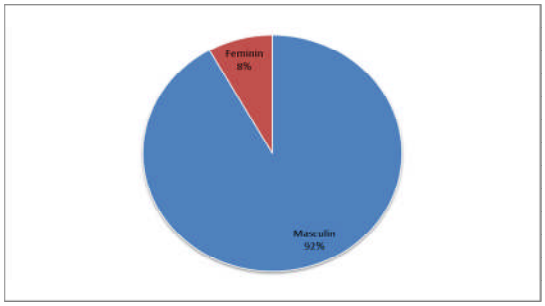

La pêche dans la Cuvette est une activité presqu'exclusivement masculine. Seuls 8% des pêcheurs sont des femmes. On peut supposer que ce sont des femmes chefs de ménages, donc responsables d'assurer le bien-être de toute la famille.

Figure 37 : Répartition des pêcheurs par sexe

(Source : Enquête ESA, 2011)

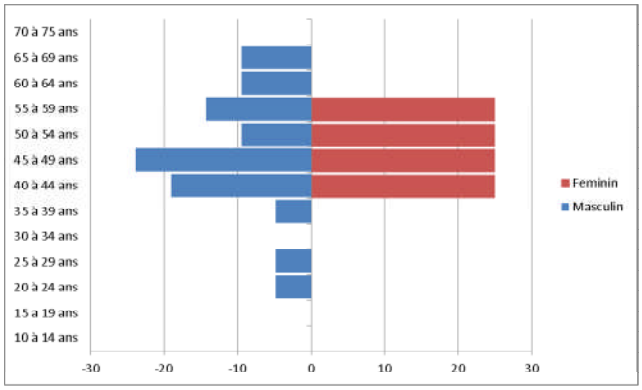

Les femmes, peu nombreuses, ont toutes entre 40 et 60 ans. Certaines jeunes filles de moins de 20 ans pratiqueraient pourtant cette activité, en particulier dans les zones fluviales.

La pêche est majoritairement pratiquée par des hommes d'âge « mûr » (40 ans et plus). Si cette tendance se confirme, le renouvellement des pêcheurs pourrait s'avérer problématique.

Figure 38 : Pyramide des âges de pêcheurs

(Source : Enquête ESA, 2011)

3.3.2 Usages et pratiques de pêche

Les principales zones de pêche sont réparties autour de Mossaka, Bohoulou, Loboko, Boyokobiri, Bokouélé, Ntokou, Loukoléla centre, Likendzé et Boléko centre.

Certains pêcheurs habitent sur la terre ferme, d'autres sur des maisons sur pilotis à l'abri des eaux lors des inondations surtout dans les campements qui sont proches des lieux de pêche. Dans tous les cas, le pêcheur habite le village seulement pendant certaines périodes de l'année et se rend dans le campement avec sa famille pour pêcher pendant les saisons de pêche.

Une grande variété de techniques et engins de pêche adaptés au type de milieux biologiques (eaux courantes et marécages recouverts de masses végétale) sont utilisés par les pêcheurs, soit à bord de pirogues, soit à pied.

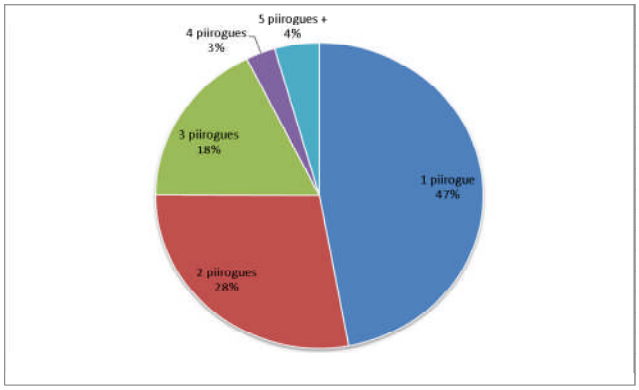

Les pêcheurs possèdent en moyenne : une pirogue à 47%, 2 pirogues à 28% et 3 pirogues à 18%. Les pêcheurs possédant plus de 3 pirogues sont une minorité (7%).

Ce sont généralement des pirogues monoxyles à rame, dont la majorité n'est pas motorisée. Elles sont de petites dimensions, entre 4 et 9m, facilement utilisables dans les roseaux et les forêts inondées pendant les périodes de crue. Celles de tailles moyennes sont employées dans les rivières et fleuves.

Figure 39 : Nombre de pirogues par pêcheur

(Source : Enquête ESA, 2011)

Ces techniques traditionnelles se fondent sur l'utilisation de différents engins : lignes et palangres, filets maillants (dormants, dérivants, voire la senne), éperviers, nasses, claies et harpons. Les filets, les palangres et les armes de choc (harpons) sont les plus usités.

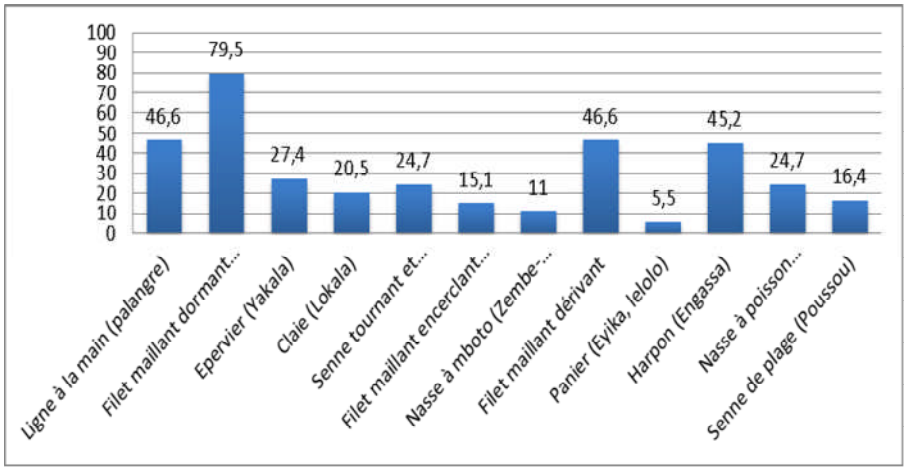

Figure 40 : Techniques de pêche utilisées

(Source : Enquête ESA, 2011)

Cette dernière décennie, d'autres techniques de pêche très destructrices ont été introduites dans la Cuvette par des pêcheurs migrants. On peut citer les "Ndouka, les "Dona Beija, le "drum (Chainé-chainé), la pêche aux explosifs ou au poison. Ces mauvaises pratiques qu'utilisent non seulement les pêcheurs migrants, mais aussi les congolais, ont conduit bien sûr à la surexploitation des zones de pêche. Elles sont source de fréquents conflits.

3.3.3 Pisciculture

Dans la Cuvette, la pisciculture se développe à Oyo, Obouya, Boundji et Makoua. C'est l'un des départements qui connaît la plus forte implication d'opérateurs/promoteurs aquacoles. La Cuvette s'est lancée également dans le développement de plusieurs systèmes de production aquacole : de l'élevage de Tilapia mono sexe ou sexe mélangé en étangs ou en bac/bassin en ciment à l'élevage de

crocodiles et tortues, jusqu' à l'introduction même d'une aquaculture extensive rentable basée sur la gestion des plans d'eau et des ressources halieutiques pendant et après les inondations.

Près de 26 exploitants ont été recensés avec 211 étangs couvrant une superficie totale en eau de 909,9 ares, soit 8 étangs moyens par pisciculteur et 4,31 ares de superficie moyenne par étang[2].

Les systèmes aquacoles développés dans la Cuvette sont :

Elevage de Tilapia mono sexe ou sexes mélangés en étangs fertilisés irrégulièrement à la compostière avec un apport supplémentaire en son de blé. Les étangs sont pour la plupart de petites tailles (0,5 à 4 ares). Le cycle de production varie de quelques mois à plus d'une année. Le rendement pourrait osciller entre 0,1 et 1 T/ha/an ;

Elevage de Tilapia nilotica sexes mélangés en bac ou bassins en ciment avec une main d'œuvre importante et une meilleure organisation. Un seul opérateur pratique ce système dans le district d'Oyo ;

Elevage de Tilapia niloticus en étangs de grandes exploitations (1 à 5 ha sous eaux) avec une main d'œuvre importante. Les étangs mesurent entre 1 et 2,5 ares. Sept promoteurs pratiquent ce système à Oyo et Abovi ;

Elevage de crocodiles et tortues en essai à la ferme piscicole d'Abovi ;

Système d'aquaculture extensive pratiqué au bord de la rivière Kouyou, à Owando. Les poissons sont capturés et engrossis dans des étangs formés avec les digues sur la rivière.

Ces systèmes ne sont pas très productifs faute de compétences techniques et de disponibilité en alevins de qualité et d'aliment pour poisson.

3.3.4 Interventions passées et en cours dans le secteur de la pêche et de la pisciculture

- Projet de développement rural dans les départements des plateaux, de la cuvette et de la cuvette ouest (PRODER Nord) : Dans le domaine de la pêche, le projet a réalisé une étude filière en juillet 2007.
- Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales (PDARP) :

En matière de pêche et de pisciculture, le projet financera la réhabilitation et/ ou la construction de deux débarcadères et d'un centre piscicole ; le développement et la vulgarisation des techniques de conservation, de conditionnement et de transformation des produits de pêche ; la vulgarisation des méthodes piscicoles améliorées et l'équipement et la formation des vulgarisateurs ; l'excavation des étangs, la fournitures et le stockage des aliments (pisciculture) ; la création de petits ateliers de réparation et de magasins de pièces détachées pour les moteurs. Quant à l'appui financier aux investissements productifs, il sera pris en compte dans les paquets technologiques incluant des outils (filets,…) et des équipements post capture pour la manipulation et le stockage.).

- **Projet Pisciculture Paysanne** : avec l'assistance technique des volontaires du Corps de la Paix des Etats-Unis d'Amérique, le projet devrait : (i) former les pisciculteurs à l'élevage de poisson associé aux activités agricoles, de la cession des sites à la récolte et au marketing ; (ii) former les pisciculteurs à la production, au stockage et au transport des alevins afin d'assurer un réseau efficace de disponibilité d'alevins dans les zones d'intervention ; (iii) appuyer les associations des pisciculteurs et (iv) former les encadreurs du Ministère en charge de la pisciculture sur les aspects techniques de la pisciculture et de l'intégration avec d'autres activités.

[2] Kali-Tchikati E., 2009. Bilan diagnostic de l'aquaculture-TCP/PRC/3201 (D)

3.3.5 Commercialisation du poisson frais

Le poisson qui doit être considéré comme « frais » corespond à tout poisson vivant, réfrigéré ou « congelé frais ».

La commercialisation du poisson vivant concerne les anguilles et les petits silures qui peuvent rester vivants dans des récipients avec un peu d'eau pendant plusieurs semaines, en changeant l'eau au moins deux fois par jour. Sur les sites de pêche, le poisson est conservé dans les viviers faits de nasses ou de sacs en jute perforés. Les poissons commercialisés sous cette forme procurent des gains satisfaisants et permettent au pêcheur de recevoir immédiatement le bénéfice de sa pêche.

La vente du poisson frais est destinée généralement soit aux revendeurs pour le cas des gros poissons, soit aux transformateurs. Mais il est vendu aussi sur les lieux de pêche uniquement pour une consommation immédiate. Les poissons "congelés frais" sont généralement des gros poissons achetés sur les lieux de pêche et congelés dans un congélateur domestique. Ces commerçants qui viennent principalement de Brazzaville visent les grands centres urbains, notamment Brazzaville où ils tirent des profits importants. La principale contrainte de cette activité demeure l'incertitude des moyens de transport et de conservation (alimentation électrique des congélateurs). Il faut aussi signaler l'encombrement du kit "congélateur et groupe électrogène" qui doit être déplacé à l'embarquement et au débarquement. Ainsi, le nombre d'acheteurs reste limité car les risques sont importants.

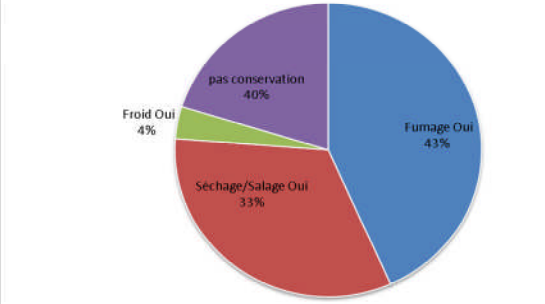

Les modes de conservation les plus utilisés sont le fumage et le séchage/salage des poissons. Certains pêcheurs préfèrent conserver vivants les poissons dans des tonnelets et venir les vendre à Oyo ou directement à Brazzaville. La plupart de temps, il s'agit de poissons tels que : les ngolo, les ndzombo, les moungoussou, les boumi, les senga qui, contrairement aux autres poissons, survivent longtemps en état de captivité.

Figure 41 : Modes de conservations du poisson

(Source : Enquête ESA, 2011)

Les espèces les plus abondantes sur le marché sont les suivantes: mboto, mopongo, mongadza, congo ya sika, moungoussou ou nsinga, mokonga, boumi, senga, mayanga, malangwa, mbenga, mokobi, mbésé, le ndzombo, le ngolo

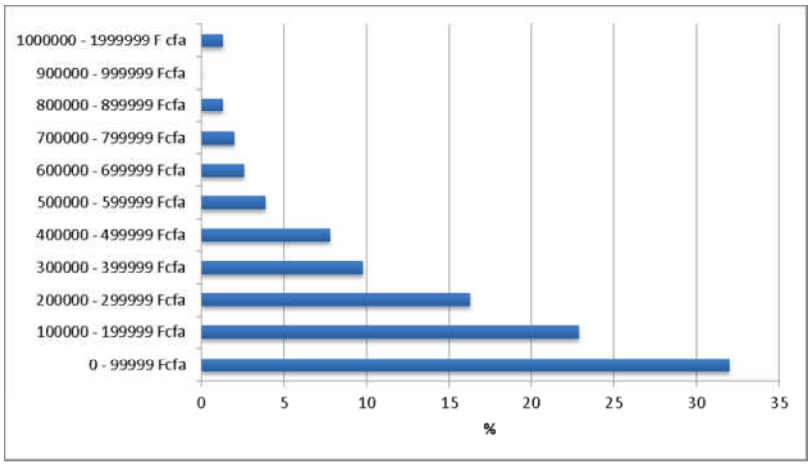

Les revenus des pêcheurs sont très modestes. Ils sont 71,2% à gagner moins de 300.000 FCFA par an.

Figure 42 : Revenus annuels des pêcheurs

(Source : Enquête ESA, 2011)

Transformation et commercialisation de produits transformés

L'un des acquis du Projet ONAPEC est la valorisation du poisson Congo ya Nsika sous forme de salé-seché. Cette technique qui semble être bien maîtrisée aujourd'hui a permis d'élargir la gamme des espèces de poisson à transformer en poisson salé-séché, comme la lotte, le Mboto, le Monganza, le mungusu, les elolos et l'anguille. Elle est assurée par les femmes qui s'approvisionnent auprès des pêcheurs. Le produit traité peut se conserver plusieurs mois et il est généralement vendu très vite. Il a été constaté que les pertes sont mineures par rapport au poisson fumé et il se conserve mieux. Bien que la technique de salage-séchage est préférable au fumage, tous les poissons ne peuvent être salés-séchés, contrairement au fumage.

Le pêcheur fume généralement son poisson lui-même dans les campements. Le fait d'utiliser les engins dormants lui permet de disposer de suffisamment de temps pour ramasser le bois et fumer son poisson.

Cette technique ne consiste pas en une valorisation du produit, mais en sa conservation. Le fumage se fait de manière traditionnelle. Le type de fumoir le plus répandu dans la Cuvette est le Motalaka.

Ces fumoirs sont construits avec des branchages d'arbres. Le lit de fumage est surmonté par quatre ou six branches d'arbres fourchues formant une claie sur laquelle les poissons sont étalés à plat. La durée de fumage varie entre 48 et 72 heures entrainant une consommation de bois est très élevée. Par ce procédé, le fumage est pénible et le rendement très faible.

Il existe deux types de produits fumés : un produit dont le cycle de fumage est de 12 à 48 heures, communément appelé "Mokalou ya moto moko". Il est très apprécié par les consommateurs, bien qu'il ne puisse être stocké longtemps. Un autre produit est celui qui offre une grande résistance à la ré humidification, aux chocs de manutention, à la décomposition et aux attaques d'insectes

Les poissons fumés sont vendus dans des petits paniers (mallettes) ou dans de plus grands paniers. Ils sont confectionnés par les pêcheurs eux-mêmes, en fonction de l'importance de leur production. Les poissons sont généralement rangés par espèces, mais si la pêche a été modeste, les pêcheurs peuvent mettre dans un même panier des espèces différentes. Les commerçants, ayant acheté plusieurs paniers multi-espèces, refont alors souvent les paniers pour disposer de paniers mono-espèces. On peut penser qu'ils seront ainsi mieux valorisés.

Les circuits de commercialisation sont orientés principalement vers Brazzaville. Ainsi la majorité de la production de la zone Nord sera destinée à la capitale, hormis quelques autres marchés qui peuvent recevoir une faible partie de la production. Une part de la production débarquée à Oyo est destinée au marché gabonais.

Il est important de distinguer les marchés des villes qui sont généralement journaliers des marchés dits "forains" (Mossaka, Oyo, Bohoulou, Bokouelé), qui n'existent que le long du fleuve ou des proches affluents et dont la fréquence est généralement d'une fois tous les quinze jours.

3.3.6 Contraintes et opportunités pour le développement de la pêche et de la pisciculture

La Loi n° 3 – 2010 du 14 juin 2010 portant organisation de la pêche et aquaculture continentales, ainsi que quelques arrêtés sont déjà opérationnels. Mais il se pose un problème d'application stricte de cette règlementation dans la Cuvette qui n'a jamais été soumise à un cadre juridique, ou même à une administration de proximité, en dehors des us et coutumes liés à l'eau des populations locales. Pourtant les mauvaises pratiques sont nombreuses, que ce soient la pêche aux explosifs, l'utilisation de petites mailles (filets moustiquaires) ou des techniques détruisant les habitats naturels des poissons ("ndoukas", "Djembe-Djembe »). Les pêcheurs n'ont en réalité aucune connaissance du cadre juridique régissant leur sous-secteur.

Le personnel de l'administration en charge de la pêche et de l'aquaculture est très limité, il est constitué de trois agents de l'Etat pour tout le département. En outre, la direction départementale est localisée à Mossaka, zone d'intenses activités de pêche, alors que le chef-lieu du département est à Owando, ainsi que le Conseil départemental. Cette situation ne facilite pas la bonne exécution des tâches.

Les pêcheurs et pisciculteurs ne sont aptes à promouvoir leurs propres activités. Faiblement organisés, sans véritable vision, ils ne peuvent influencer les prises de décision en faveur de leur filière. Ils reviennent le plus souvent à des actions individuelles car ils ne perçoivent pas leur intérêt à se réunir.

D'après les représentants des pêcheurs eux-mêmes, l'ensablement des cours d'eau commencerait à poser de sérieux problèmes en entrainant la migration des poissons vers d'autres rivières. En ce sens, un curage des cours d'eau serait fort bienvenu.

Le poisson est aujourd'hui proposé au consommateur sous diverses formes. Il est peu valorisé et ne peut être véritablement compétitif. Le fumage se fait pour l'heure de manière traditionnelle avec des feux allumés sous un grillage retenu par des pieux aux quatre coins. L'introduction des fours démontables (prototype du four chorkor amélioré) n'a pas apporté les résultats escomptés. L'écoulement des poissons vivants se fait avec les moyens du bord et les techniques du salage séchage ne sont pas du tout maîtrisées.

Au niveau de la production aquacole, l'absence d'alevins de qualité, d'aliment pour poisson et d'expertise nationale en matière d'aquaculture, constituent un gros problème pour le développement de cette filière.

Et pourtant, les opportunités suivantes peuvent être exploitées :

- Des conditions biophysiques favorables à l'aquaculture ;
- La présence d'opérateurs/promoteurs potentiels ;
- Le marché prometteur du poisson/accès facile aux grands centres urbains ;
- L'existence d'unités de fabrication d'aliment de bétail, capables donc de produire l'aliment pour poisson dans d'autres départements,…

Au niveau de la pêche, on peut retenir comme opportunités :

- L'existence de nombreux bassins riches en ressources halieutiques bien que surexploités dans certaines zones ;
- La promulgation de la loi portant organisation de la pêche et aquaculture continentales, ainsi que la prise de quelques arrêtés offre un environnement propice à la bonne gouvernance du sous-secteur ;

- La présence des Conseils départementaux dont les compétences concourent à une gestion propre à satisfaire les besoins locaux, notamment dans le domaine de la pêche ;
- Les interventions passées ou en cours des projets de développement offrent aux décideurs politiques des enseignements à tirer en matière de développement local ;
- L'existence d'une forte demande en produits halieutiques dans les centres urbains et semi urbains du pays et des marchés forains (Mossaka, Oyo, Bohoulou, Bokouelé).

3.4 Forêt

3.4.1 Situation sur la gestion des forêts

Le département de la Cuvette se situe sur une zone forestière qui part du département de la Sangha et couvre toute la partie Nord Est du pays. De manière spécifique, cette zone correspond à un vaste manteau qui se présente sous deux (02) aspects principaux : la forêt dense et humide (dans la zone de Makoua) et la forêt marécageuse des alluvions inondées (Mossaka, Loukoléla et une partie de Owando). Il s'agit du massif forestier du nord Congo, le plus étendu de tous les massifs forestiers du pays, avec une superficie avoisinant les 15 millions d'hectares.

La parution de l'Arrêté n°5051 du 19 juin 2007, portant création et définition des Unités Forestières d'Aménagement du domaine forestier de la Zone III Cuvette et de la zone IV Cuvette Ouest, du secteur forestier nord fait mention d'un nouveau découpage des UFA dans la Cuvette. Il fixe dorénavant le nombre d'UFA dans la région à trois (03), au lieu de quatre (04) comme ce fut précédemment le cas. Il s'agit de :

- L'UFA Makoua (jumelage des UFA Makoua et UFA Ndongo) qui a une superficie de 706 452 ha. En date du 26 juin 2011, cette unité forestière d'aménagement a été attribuée à une compagnie chinoise, Chinese Wang Sam Ressource and Trading Company Congo, pour exploitation.
- L'UFA Odzala Ondjondji (17 020 ha), destinée à la conservation de la biodiversité incluse dans le Parc National Odzala Koukoua.
- L'UFA Mambili (131.000 ha) a été attribuée à la Société Mambili Wood. Mais à cause du non-respect du cahier des charges par cette dernière, cette UFA a fait l'objet d'un retour au domaine public par l'Arrêté n°11083 du 9 décembre 2009.

En 2007, on a observé une production annuelle de 685,527 m^3, toutes espèces confondues, dans le département. Les principales essences exploitées étaient : le Padouk (62 $m^{3)}$, le Kossipo et l'Accuminata (24 m^3 chacun), l'Essia (24 m^3). Actuellement, il n'existe pas de plan d'aménagement dans le département.

L'exploitation forestière dans le département de la Cuvette est faite sur permis spéciaux de manière artisanale ; elle occasionne ainsi des dégradations importantes sur la forêt en particulier et l'environnement en général. Cependant, elle demeure moins accentuée par rapport aux départements du Sud ou de l'Ouest du Congo. La littérature ne fait d'ailleurs pas mention de l'existence de programmes de reboisement d'envergure dans le département bien qu'il existe une station de reboisement à Oyo.

3.4.2 Réserves naturelles

Les études ne font pas mention de l'existence de réserves et parcs naturels de renom dans le département de la Cuvette. On peut relever pourtant un nombre non négligeable de gorilles et de chimpanzés dans la région. Il convient de noter toutefois la création en cours d'une réserve à cheval entre le département de la Sangha (district de Nbokou) et celui de la Cuvette (district de Pikounda) avec le concours de WCS.

3.4.3 Le commerce et utilisation des PFNL

A titre de rappel, le département de la Cuvette appartient au massif forestier du Nord Congo ; celui-ci dispose d'une gamme très variée des produits forestiers non ligneux à savoir: les fruits sauvages, les fibres, les amandes, les champignons, les feuilles légumes, les plantes médicinales, le miel, les chenilles, les sèves, les résines, le bambou et le rotin. Ils sont utilisés pour la nourriture et la boisson, pour divers usages techniques (constructions, outils, chauffage…), pour la médecine traditionnelle et dans les interventions magico-culturelles.

La carte du découpage forestier de la Cuvette est extraite de l'atlas forestier national du Congo mis à jour en mai 2011 par le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable avec l'appui technique du WRI. La légende se trouve en Annexe 6.

Seule une partie mineure du territoire de la Cuvette est attribuée en concessions forestières à des exploitants privés.

Une concertation étroite entre le MAE et le MEFDD est indispensable pour envisager un développement concerté de cette zone.

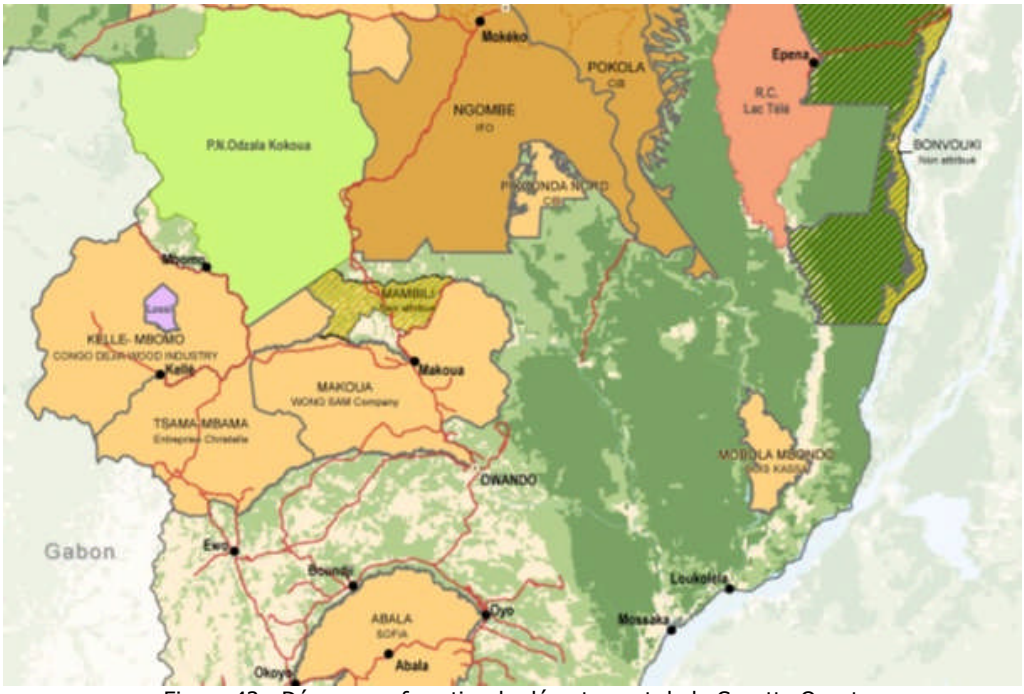

Figure 43 : Découpage forestier du département de la Cuvette Ouest

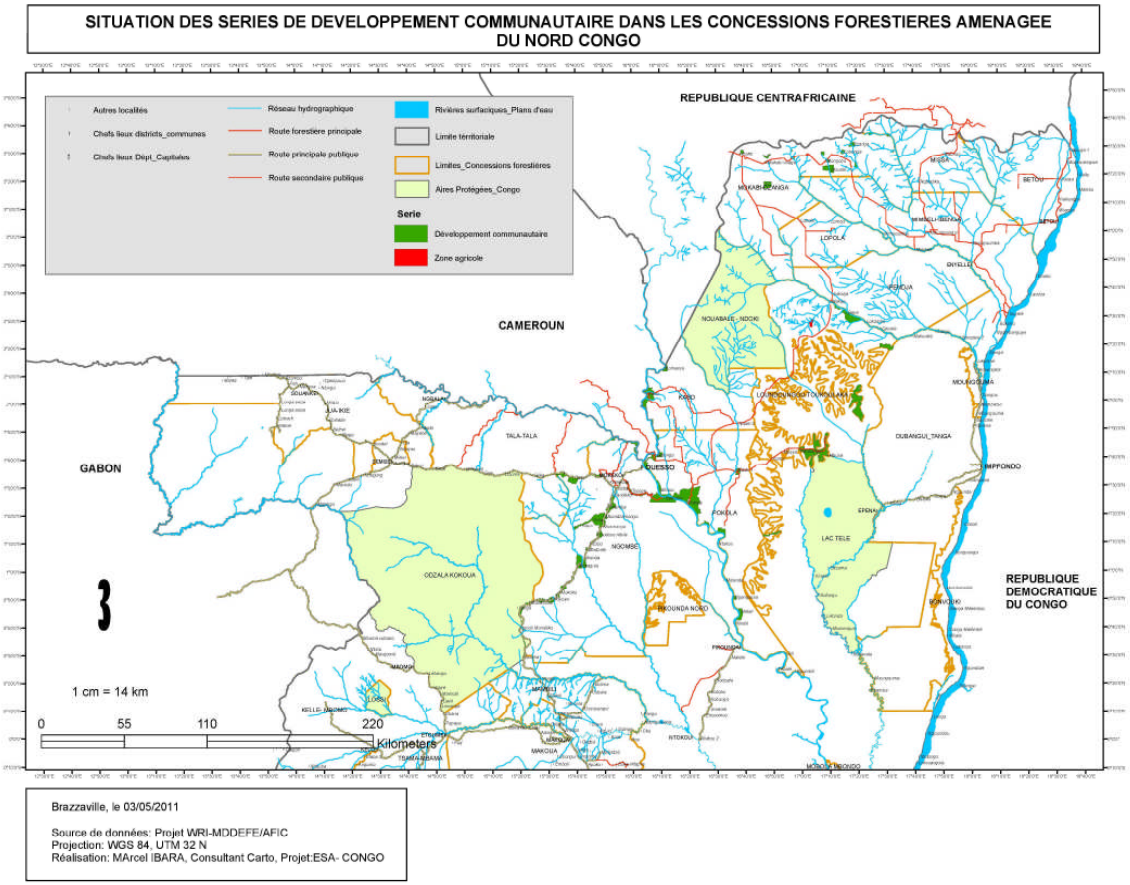

Figure 44 : Carte de l'aménagement des concessions forestière

La carte de la situation d'aménagement du nord forestier a été créée en 2011 dans le cadre de l'ESA à parti de données du WRI. Les tâches en vert foncé correspondent aux zones de développement communautaire définies dans le cadre des plans d'aménagement des concessions forestières, elles peuvent être utilisées pour l'extension des surfaces agricoles.

4. Environnement institutionnel

Après les troubles sociopolitiques de la dernière décennie, le Congo et particulièrement la Cuvette connaissent désormais un climat de paix, favorable à l'application des lois relatives au territoire et aux structures s'y référant.

4.1 Cadre légal de l'organisation déconcentrée et décentralisée

Pour rappel, l'administration territoriale de l'Etat est organisée en circonscriptions administratives, lesquelles sont : le département, le district, la commune, la communauté urbaine, l'arrondissement, la communauté rurale, le quartier et le village (art.1 décret n°2003-20 du 6 février 2003).

Le département est placé sous l'autorité du préfet, nommé par l'Etat, dont il est le représentant au niveau du département. Le département est une unité territoriale décentralisée étant donné que son exécutif appartient au président du conseil départemental élu par le conseil en son sein. L'influence préfectorale reste néanmoins forte au vu du droit de contrôle des actes des autorités locales décentralisées que peut exercer le préfet. De la même façon, la commune comporte un exécutif et une instance délibérante3.

Le district, quant à lui, est une portion de département placé sous l'autorité d'un sous-préfet nommé par décret du Président de la République.

A noter également le statut de la communauté rurale : elle se définit comme « une circonscription administrative constituée par un groupement d'habitants d'une même agglomération rurale ayant un niveau de développement caractérisé par la présence d'un minimum d'infrastructures de base et de services publics » (art.24, loi n°3-2003). Elle représente un certain nombre de villages contigus sur un périmètre déterminé. Elle est placée sous l'autorité d'un administrateur délégué nommé par arrêté du ministre chargé de l'Administration du Territoire. Il est placé sous l'autorité directe du sous-préfet du district de son ressort territorial.

4.1.1 La Direction départementale de l'agriculture

Les effectifs du personnel de la Direction départementale de l'agriculture de la Cuvette s'élèvent à 23 agents. Au niveau des districts, le directeur départemental est représenté par des chefs de secteur agricole, qui ont pour tâche de servir de relai entre les zones agricoles et la Direction départementale.

Dans le cadre de son fonctionnement, le budget alloué au cours de l'exercice 2010 à la direction départementale de la Cuvette est de quinze millions huit cent mille FCFA, avec cependant des retards fréquents de paiement.

[3] Rochegude A. Plançon C. « Décentralisation, acteurs locaux et foncier », Nov. 2009, Foncier et développement.

4.1.2 La Direction départementale de l'Elevage

La direction départementale de l'élevage est composée de 4 membres[4] : un directeur départemental, un chef de service administratif et financier (SAF), un chef de production animale (SPA) et un chef de service de l'hygiène vétérinaire (SHV).

Il serait nécessaire d'affecter une quinzaine d'agents supplémentaires à la DDE : un chef de service pâturages et de la production fourragère ; un chef de service des statistiques ; un chef de service de contrôle de la qualité ; neuf chefs de secteur vétérinaire, un chef de secrétariat ; un planton et un chauffeur mécanicien.

Au cours de l'année 2010, le budget prévisionnel de la Direction départementale de l'élevage de la Cuvette était de dix millions FCFA, mais les sommes décaissées n'ont représenté que 66,24%, soit six millions six cent vingt-quatre mille huit cent cinquante (6 624 850) FCFA.

4.1.3 La direction départementale de la pêche

La direction départementale compte en son sein trois agents : un directeur départemental, Ngossoli et deux chefs de services. Cette direction est localisée à Mossaka qui se situe sur une zone navigable et est un lieu stratégique pour la pêche continentale.

La direction départementale dispose d'une pirogue non motorisée pour ses missions dans l'hinterland et des locaux de l'ancien Office National de la Pêche (ONAPEC) pour ses bureaux et logements.

4.2 La gestion domaniale et foncière

Succédant à la « loi révolutionnaire » d'avril 1983 fixant la législation domaniale et foncière (« la terre (…) est la propriété du peule représenté par l'Etat »), les mutations juridiques de 1992 dans ce domaine réhabilite la propriété privée.

Actuellement, le dispositif législatif et réglementaire repose sur une série de texte parmi lesquels la loi n°9-2004 du 26 mars 2004 portant Code du domaine de l'Etat, la loi n°10-2004 de la même date fixant les principes généraux applicables aux régimes domanial et foncier mais aussi la loi antérieure n°17-2000 du 30 décembre 2000 sur le régime de la propriété privée foncière au Congo. En théorie donc :

Le domaine public : Il existe domaine public naturel et artificiel, l'ensemble de ces dépendances étant soumises au régime juridique caractérisé par l'inaliénabilité, l'insaisissabilité et l'imprescriptibilité. Ce domaine peut être occupé par affectation ou autorisation expresse d'occuper, les modalités de ces occupations étant fixées par un décret ad boc, n°2005-515 du 26 octobre 2005 ;

Le domaine privée : ensemble de biens immeubles immatriculés au nom de l'Etat ou des collectivités, et des biens vacants sans maître.

La propriété foncière : Elle est réglée par le dispositif juridique fixé par la loi n°17-2000. La propriété foncière implique l'immatriculation du terrain et l'inscription des droits réels.

Les droits fonciers coutumiers : Il est désormais possible d'établir des certificats provisoires de propriété à partir des droits fonciers coutumiers. Le problème étant que ces documents provisoires sont conçus pour être transformés en titres fonciers, après immatriculation du terrain, celle-ci ne pouvait intervenir qu'après la mise en valeur du terrain. Finalement, il ne s'agit pas d'une validation des droit fonciers coutumiers mais de situer ceux-ci au regard du dispositif de droit commun de la propriété foncière qui est celle d'un titre foncier, sur un terrain immatriculé.

[4] Rapport annuel 2010 de la DDE Cuvette

Le cadre foncier dans le département de la Cuvette est régi par le cadre coutumier. La redistribution des terres est placée sous le contrôle des chefs de village ou de tribu.

Les structures traditionnelles dans la Cuvette demeurent omniprésentes dans l'organisation de la vie quotidienne en dépit des structures de l'Etat. Les autorités traditionnelles contrôlent l'accès à la terre et règlent les conflits. Dans le département de la Cuvette, la famille est patrilinéaire, l'autorité est détenue par le chef de famille mâle qui est le représentant de l'héritage légué par les ancêtres.

Dans la zone de Makoua, Owando, et Boundji, on accède à la terre après avoir versé une rente auprès des chefs coutumiers et propriétaires des terres. Les chefs coutumiers accordent aux demandeurs un droit d'exploitation des terres - sorte de location à long terme – qui permet au producteur de jouir de l'usufruit de ses activités. La terre devra être rétrocédée aux propriétaires terriens à la disparition de l'exploitant ou en cas de faillite de ce dernier.

4.3 Le secteur minier

Il ne s'agit pas pour l'ESA de s'intéresser en tant que tel à l'exploitation minière mais simplement de vérifier dans quelle mesure celle-ci pourrait interagir avec le secteur agricole du département, déjà maintenant sur des sites en exploitation, ou à court, moyen ou long terme sur des projets miniers en cours de préparation. Il existe en effet un potentiel d'exploitation minière dans la plupart des départements du Congo, certains sites seront ouverts, d'autres peut être pas ou pas tout de suite, tout dépendra des prix et de la visibilité de la demande mondiale sur le moyen et long terme puisque les investissements nécessaires sont toujours très importants. Cependant, avec le retour au calme dans le pays depuis une dizaine d'années et une demande mondiale toujours croissante, l'opportunité d'exploiter des sites autrefois délaissés ou d'en rechercher de nouveaux est aujourd'hui d'actualité.

La carte de la page suivante présente la situation des permis miniers dans le nord du Congo avec les permis d'exploration, les permis de recherche et les permis d'exploitation. Il faut bien comprendre que seuls les permis d'exploitation présentent un réel intérêt pour l'ESA en termes d'interactions possibles au cours des prochaines années. Les permis de recherche et d'exploration ne donnent pas lieu à de profonds changements ni au niveau de l'environnement physique ni au niveau de l'environnement humain, il ne change pas non plus l'affectation des sols.

Par contre, les permis d'exploitation, ou du moins, les zones sélectionnées pour une mise en exploitation à court terme, peuvent avoir une incidence très importante sur le paysage, sur l'affectation des sols dans la zone et sur l'environnement humain. Cet impact multiforme de l'exploitation minière est généralement étudié dans le cadre des Etudes d'impact environnemental et social qui sont obligatoires pour les grands projets d'investissement de cet ordre, mais ils ne sont pas toujours nécessairement bien intégrés dans la politique de développement local et régional, notamment du point de vue de l'accroissement de la demande en produits agricoles, en produits d'élevage, de pêche et de produits forestiers. De même, le lancement d'un grand projet minier est également l'occasion de créer ou de réhabiliter des routes d'accès, de créer ou de développer des centres urbanisés, etc.

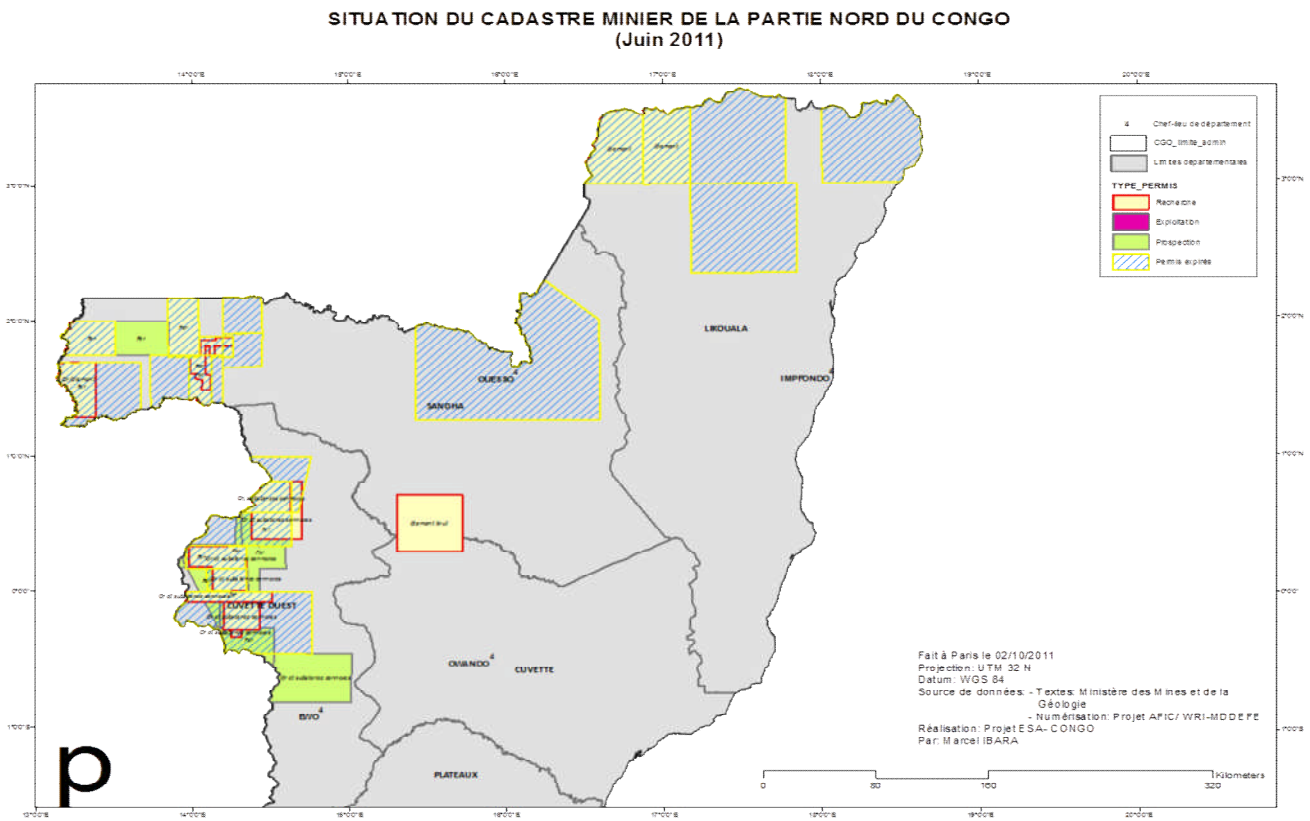

Figure 45 : Cadastre minier du nord Congo

La carte des permis miniers évolue chaque année en fonction du statut et des activités des entreprises concernées selon qu'il s'agisse de « recherche », de « prospection » ou d' »exploitation ».

La situation du cadastre minier de la partie nord du Congo, remise à jour en juin 2011, permet de constater que la Cuvette n'est couverte par aucun permis minier de recherche, prospection ou exploitation.

4.4 Recherche et pédagogie

4.4.1 Enseignement agricole

Le département compte un Collèges d'Enseignement Technique Agricole (CETA) à Makoua. L'établissement est en cours de réhabilitation. Il présente un déficit en enseignants criant : en 2010, le CETA comptait un seul enseignant.

Il n'existe pas de Lycée Technique Agricole dans la Cuvette. Pour faciliter l'accès des jeunes du département à l'enseignement agricole de second cycle et conserver ainsi dans le département des techniciens qualifiés, il est nécessaire de mettre en place un projet de construction d'un lycée agricole. Le choix du site pourrait s'orienter assez naturellement vers Makoua, qui abrite déjà un CETA.

4.4.2 Recherche agricole

Le département abrite le Centre de Recherches Agronomiques et Forestières d'Oyo (CRAFO) qui mène des recherches pour la sous-région agro-écologique.

Le Centre de Recherche Agronomique de Loudima a également implanté une de ses huit stations régionales à Oyo.

On y trouve également le seul centre de recherche hydrobiologique du pays : le Centre de Recherche Hydrobiologique de Mossaka (CRHM).

Les effectifs de ces deux centres sont les suivants :

Tableau 5: effectif des centres

Structures	Total personnel	Chercheurs	Technicien	Ration TEC/CH	TEC +Administratifs	RATIO TEC+AD/CH
CRAFO	2	0	1	0	2	/
CRHM	4	3	1	0,33	1	0,66

(Source DGRST, 2011)

Ces deux centres manquent cruellement de moyens humains. Le CRAFO, d'après la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique (DGRST), ne possédait pas de chercheur en poste en 2011. On peut toutefois supposer que ceci est lié à des raisons conjoncturelles.

Le CRHM présente un ratio « techniciens par chercheur » largement insuffisant (0,33). Ce taux, d'après les normes établies en la matière, devrait au moins être égal à un.

Agricongo possède dans la Cuvette deux Centres de Ressources Professionnels (CRP) qui mènent des activités de recherche et d'appui aux agriculteurs ; ils sont situés plus précisément à Makoua et Obouya.

Il n'existe pas de centre de recherche en halieutique au Congo. Il est nécessaire que soient créés rapidement un ou plusieurs organismes de ce type pour donner aux pêcheurs et pisciculteurs les outils nécessaires à l'amélioration de leurs pratiques et pour promouvoir une gestion durable des ressources naturelles.

La création d'un centre de recherche en halieutique pour ce qui relève des eaux continentales doit être envisagée dans la Cuvette. Deux raisons principales doivent guider ce choix :

- D'après les enquêtes réalisées dans le cadre de la présente étude, la Cuvette est le premier département piscicole du Congo en termes de proportion de pêcheurs (17% parmi les ménages ruraux) ;
- Une collaboration pourra s'établir avec le CRHM pour des recherches intégrant des dimensions environnementales de préservation des ressources piscicoles et des écosystèmes aquatiques.

Dans le cadre de la réforme du système national de recherche scientifique, le gouvernement va procéder à un regroupement des centres publics de recherches existants, aujourd'hui disséminés et insuffisamment équipés, dans les nouveaux instituts de recherche. Ce projet de regroupement des centres en instituts nationaux est déjà très avancé, les lois y afférentes ont déjà été adoptées au Conseil des ministres et doivent être votées au Parlement en juillet 2011. Les études architecturales et d'ingénierie ayant déjà été réalisées, ces instituts devraient être construits en 2012.

Trois instituts vont ainsi être créés dont l'un deux, l'Institut National de Recherches en sciences Agronomiques et Forestières (IRAF), va être implanté à Oyo. Il regroupera en son sein et coordonnera les activités :

- du Centre de Recherche Agronomique de Loudima (CRAL) ;
- du Centre De Recherche Sur L'amélioration Génétique Des Plantes (CERAG) ;
- du Centre De Recherche Vétérinaire Et Zootechnique (CRVZ) ;
- du Centre De Recherche Forestière de Ouesso (CRFO) ;
- du Centre De Recherche Forestière Du Littoral (CRFL) ;
- du Centre De Recherche Hydrobiologique De Mossaka (CRHM) ;
- du Centre Régional De Recherche Agronomique Et Forestière d'Oyo (CRAFO) ;
- de la station de recherche bioécologique de Dimonika (GERDIB) ;
- de la station de recherche forestière de Loudima ;
- de l'unité de recherche en phytiatrie ;
- de l'unité de recherche sur les systèmes de production animale.

Le choix de l'implantation à Oyo a clairement été guidé par un souhait de déconcentration des services de recherche publics afin de fixer une population de cadres, de chercheurs et de techniciens spécialisés et lutter ainsi - à une échelle certes modeste – contre l'exode rural.

4.4.3 Appui conseil et vulgarisation

Couverture de l'assistance technique

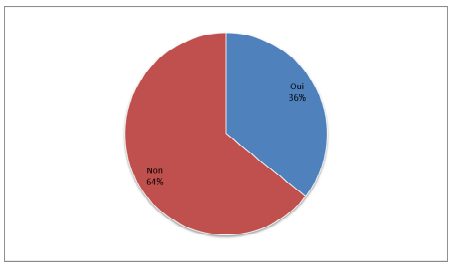

36% des agriculteurs interrogés disent avoir déjà bénéficié de services d'appui-conseil. En comparaison avec les autres départements du Congo, ce taux est assez encourageant.

Dans le département, l'agriculture est pratiquée selon des modes de culture traditionnels malheureusement peu productifs. Pour cette raison, il est nécessaire de mettre un accent particulier sur la formation et la vulgarisation de techniques agricoles innovantes et de semences/boutures améliorées afin de permettre aux agriculteurs d'augmenter leurs rendements et par là même, leur revenu.

Figure 46 : Services d'assistance technique aux agriculteurs

(Source : Enquête ESA, 2011)

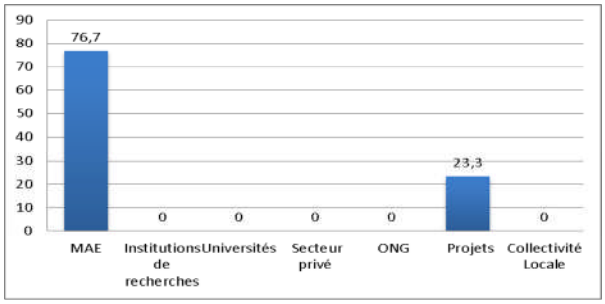

Chez les éleveurs, le taux de personnes ayant déjà bénéficié de services s'élève à **31%.** C'est le MAE qui dans **76%** des cas a fourni ces services via ses services déconcentrés.

Figure 47 : Services d'appui aux éleveurs

(Source : Enquête ESA, 2011)

Parmi les pêcheurs, **28,4%** disent avoir déjà bénéficié de services d'encadrement.

Concernant la question de l'appui-conseil, la Cuvette présente des résultats assez encourageants. Pour chacun des sous-secteurs, les proportions de personnes bénéficiaires forment environ un tiers des personnes interrogées. Les directions départementales (Agriculture, Pêche, Elevage) doivent continuer dans ce sens et intensifier leurs activités d'encadrement. Pour pouvoir assurer cette mission elles devront être loties de moyens humains et matériels plus importants.

Projet de centre de formation agricole

La création d'un centre Songhaï est en cours grâce aux financements conjoints du Ministère des Affaires sociales et de la BAD (programme PARSEGD). Il sera implanté à Otsendé (à 20km d'Oyo).

L'ambition qui sous-tend ce type de projet est la « création d'un environnement favorable au développement de la culture entrepreneuriale chez de jeunes agriculteurs » (Réseau Songhaï, 2009). Les postulants sont intégrés dans les centres où ils sont formés aux techniques agricoles et à la gestion d'une exploitation. La formation n'est pas diplômante mais elle doit donner la capacité à de jeunes producteurs de créer leur propre entreprise ; leur installation est suivie et encadrée les premiers temps par le Centre. Les exploitations doivent être performantes et viables : l'objectif est de vendre sur les marchés pour s'éloigner d'un schéma de subsistance qui n'est pas créateur de richesses.

33 formateurs ont d'ores-et-déjà été identifiés et 19 d'entre eux ont été formés grâce à des stages dans les Centres Songhaï du Bénin (pour 3 d'entre eux) et au Congo dans des structures variées.

Cependant, les travaux de construction des centres ne suivent pas et, pour l'instant, ce défaut d'infrastructures ne permet pas le démarrage des formations des producteurs.

4.5 Finances rurales

4.5.1 Institutions de microfinances

Le développement du secteur agricole du département de la Cuvette, comme dans le reste du pays, passe par un financement privé et étatique du secteur agricole. Le secteur agricole du département est encore à l'état primaire et nécessite des financements pour son développement. Au niveau du département de la Cuvette, plusieurs problèmes handicapent le développement de l'activité agricole, notamment le manque de mécanismes appropriés pour le financement de l'agriculture. La communauté agricole tente malgré tout de s'organiser en créant des caisses locales pour s'entraider et développer leurs activités.

On note l'absence des banques classiques dans le département. L'unique institution véritablement structurée est la Mutuelle Congolaise d'Epargne et de Crédit (MUCODEC) localisée dans la plupart des chefs-lieux de Districts. Cette situation a entraîné le développement de plusieurs caisses d'épargne et de crédit, notamment les Caisses féminines d'épargne et de crédit initiées par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), les caisses d'équité(CEQ) initiées par le Projet de développement rural des départements des Plateaux, de la Cuvette et de la Cuvette Ouest. Ces caisses collectent l'épargne rurale et octroient des petits prêts à leurs membres.

A côté de ces caisses, il existe plusieurs agences de micro finance basées à Brazzaville et Point Noire spécialisées dans le transfert de fonds, notamment les agences de COTRAFO, Charden Farell, Express Union, Maouéné Express, Crédit HLM, Transfert Plus, CURE-D, etc. Les agents de ces structures de transfert de fonds manquent de formation adéquate ; la gestion est souvent hasardeuse et les responsables se comportent en propriétaires principaux.

En termes de dépôts, les caisses féminines et les caisses d'équité réalisent des performances non négligeables. Pour exemple, on peut citer le cas de la Caisse de Bokouélé qui a été créée en 2001 avec 66 adhérents et qui en compte actuellement 517 avec une épargne cumulée de 109 431 268 FCFA au terme de l'exercice 2010. L'épargne moyenne par membre est passée de 22 030 FCFA en 2001 à 211 665 FCFA à la fin 2010[5]. La Caisse d'Epargne et de Crédit des Femmes de Mossaka créée courant 2009, compte 111 membres en majorité des femmes commerçantes, mareyeuses, maraîchères ou petites exploitantes agricoles. Elle a enregistré en 2010 des dépôts de 10 000 000 FCFA contre des crédits de 2 500 000 FCFA à 25 sociétaires au taux d'intérêt de 10% remboursable après 3 mois.

4.5.2 Besoins de financement

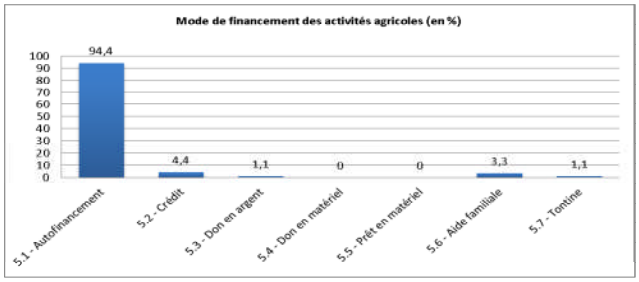

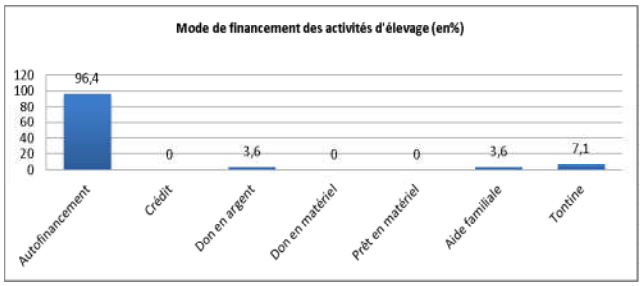

Pour chacun des sous-secteurs, le financement des activités se fait de manière quasi-exclusive sur fonds propres. La proportion de producteurs ayant bénéficié de crédits est négligeable, ce qui est révélateur de la faiblesse du secteur de la microfinance dans le département.

[5] Rapport d'activités 2010 de la Caisse Féminine des Pays Ruraux de Bokouélé

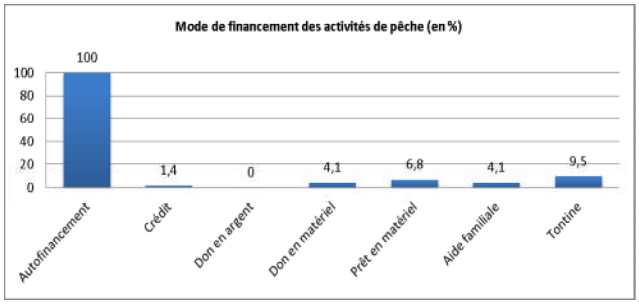

Figure 48 : Modes de financement des activités agricoles, d'élevage et de pêche

(Source : Enquête ESA, 2011)

4.5.3 FSA et projets de développement

Dans le Département, il existe plusieurs initiatives du Gouvernement dans le financement ou l'appui au secteur agricole, de l'élevage et de l'halieutique à travers la mise en œuvre des projets ou des programmes de développement en coopération avec les institutions internationales et les organisations non gouvernementales.

➔ Fonds de Soutien à l'Agriculture

Le fonds de soutien à l'agriculture a financé plusieurs projets individuels et coopératifs dans le Département.

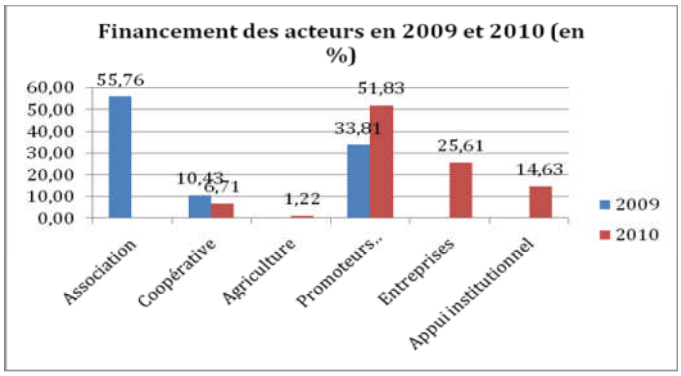

En 2009, le Fonds de soutien à l'agriculture a financé les associations à hauteur de 56% et les promoteurs individuels à 34%. Le financement de ces derniers s'est accru en 2010 et a atteint 53% du financement total.

Par ailleurs, en 2010, le financement accordé aux entreprises avoisinait les 26%.

Figure 49 : Financements du FSA selon le type de bénéficiaires

(Source : Enquête ESA, 2011)

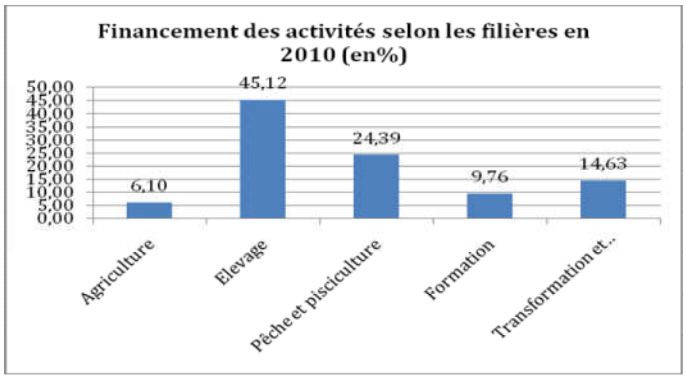

En 2010, le secteur de l'élevage est celui qui a bénéficié de la part la plus élevée du financement, soit 45%, suivi de la pêche et de la pisciculture.

Le financement de l'agriculture ne représente que 6% des engagements.

Par ailleurs, la transformation et la commercialisation ont bénéficié de financements à hauteur de 15%.

Figure 50 : Financements du FSA selon les filières

(Source : Enquête ESA, 2011)

➔ Projets de développement

La mise en place des projets comme le Projet de Développement Rural I (PRODER I), Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA), le Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes Rurales (PDARP) permet d'appuyer ou de financer certains acteurs ruraux dans le but de promouvoir leurs activités. Ces différents fonds et projets financent à court terme des microprojets en fournissant aux petits exploitants des crédits pour l'acquisition du matériel et d'intrants agricoles. Il sied de signaler que le Conseil Départemental a, par le biais de la Direction Départementale, subventionné les petits exploitants agricoles du district de Makoua, dans le cadre de la mise en place d'un microprojet à hauteur de 3 000 000 FCFA[6] .

Outre ces financements, le Programme d'Appui à l'Education de Base (PRAEBASE) finance des microprojets de développement agricole. Le PRAEBASE qui a pour vocation d'appuyer le secteur éducationnel de base du pays a lancé, pour stabiliser le personnel du secteur scolaire, des projets de création d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) dont le plafond se situe à 1 000 000 FCFA.

Au total, le PREABASE a financé 19 projets pour un total de 21 051 500 FCFA. La contribution du PNUD a été de 18 591 500 FCFA. Les bénéficiaires de ces microcrédits ont contribué à hauteur de 2 460 500 FCFA. Ces différents microprojets avaient pour but de permettre la stabilisation du personnel d'enseignement en leur permettant de développer des activités agricoles génératrices de revenus.

[6] Entretien avec le Président du Conseil Départemental

Tableau 6 : Synthèses de financement des AGR par le PNUD dans la Cuvette

N°	Districts	Localisation du projet (Ecole)	Activités	Apport PNUD	Apport collectivité	Montant total du projet
1	Ntokou	Démocratie	Production et vente banane	980 500	125 000	1 105 500
2		Owasse	Culture du manioc	909 000	125 000	1 034 500
3	Ngoko	Ibonga	Culture du manioc	956 500	110 000	1 066 500
4		Egnongo	Elevage ovins de type semi traditionnel	994 000	127 500	1 121 500
5	Makoua	08 février 1964	Restauration	970 500	109 000	1 079 500
6		Philippe Khaa	Elevage poulets	982 500	110 000	1 092 500
7	Mossaka	Bonga	Culture du bananier	990 000	120 000	1 100 000
8		Mokoungou	Elevage de semi traditionnel de petits ruminants	998 000	200 000	1 198 000
9		Loboko	Production et transformation de poissons d'eau douce	995 000	115 000	1 100 000
10	Tchicapika	Tongo	Petit élevage amélioré des poulets	982 500	110 000	1 092 500
11		Bokouélé	Petit élevage amélioré des poulets	982 500	110 000	1 092 500
12		Ekongo	Culture du manioc	1 000 000	167 500	1 167 500

13	Owando	Ipombo	Moulin à foufou	1 000 000	149 500	1 149 500
14		Oyembi	Elevage des caprins	982 000	127 500	1 109 500
15		Aboundji	Culture du manioc	956 500	110 000	1 166 500
16		Ossangou	Elevage ovins de type semi traditionnel	994 500	164 000	1 158 500
17		Elinguinawé	Culture du manioc	948 000	125 000	1 073 000
18		Mbémbé	Elevage ovins de type semitraditionnel	984 500	127 500	1 122 000
19		Obéya	Elevage ovins de type semi traditionnel	984 500	127 500	1 122 000
Sous total				18 591 500	2 460 000	21 051 500

Source : synthèse de Financement AGR validés par CDS et entretien avec Mr Fany Wellot Samba, coordonateur du projet

5. Potentiel de développement agricole

5.1 Principales préoccupations et solutions identifiées par les agriculteurs

Les enquêtes ouvertes dans le département de la Cuvette ont permis de faire émerger les préoccupations et les facteurs de blocages principaux identifiés par les agriculteurs ainsi que les solutions qu'ils proposent. Il est intéressant de constater que leurs principales contraintes sont le manque de financements, le manque de moyens de transport dans le département, et la pénibilité du travail.

5.1.1 Préoccupations

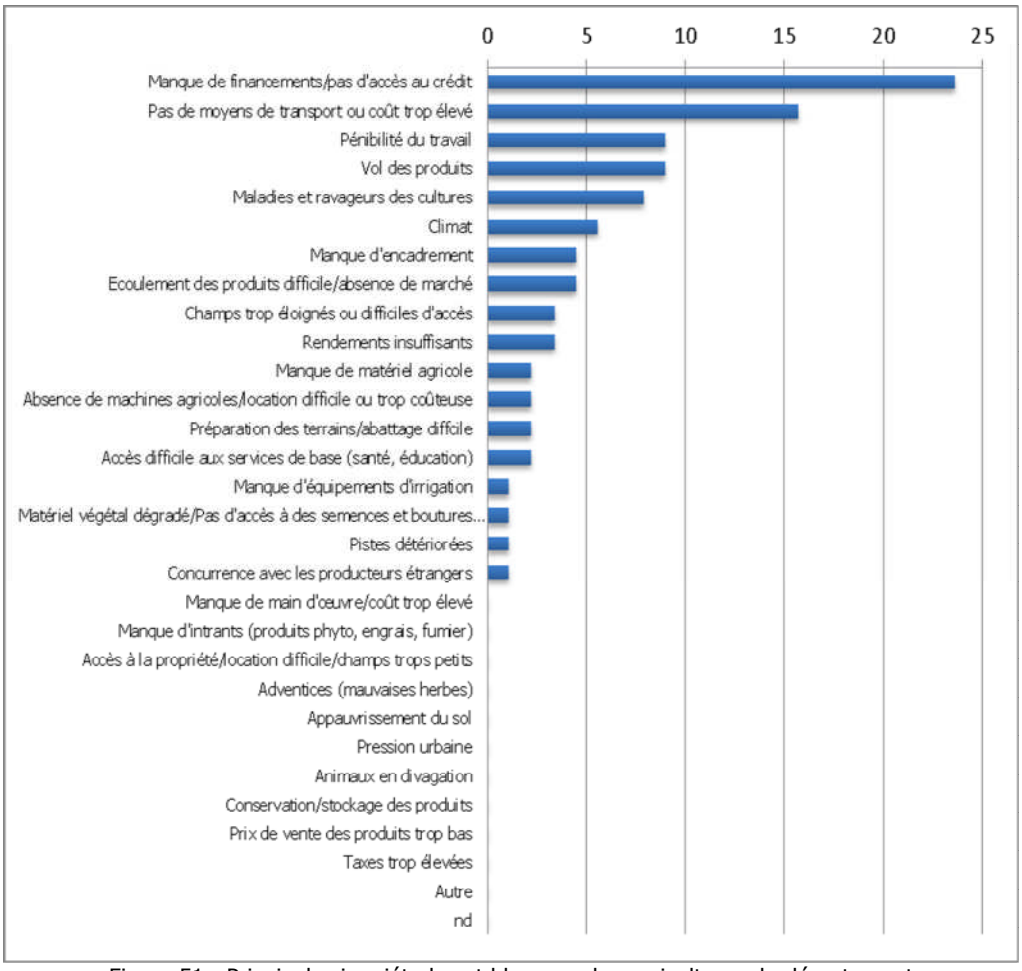

Figure 51 : Principales inquiétudes et blocages des agriculteurs du département

5.1.2 Solutions

La figure ci-dessous indique que les principales attentes des agriculteurs en investissements et en appui de la part des acteurs du développement et des services de l'Etat sont une amélioration de l'accès au crédit et une réhabilitation du réseau routier.

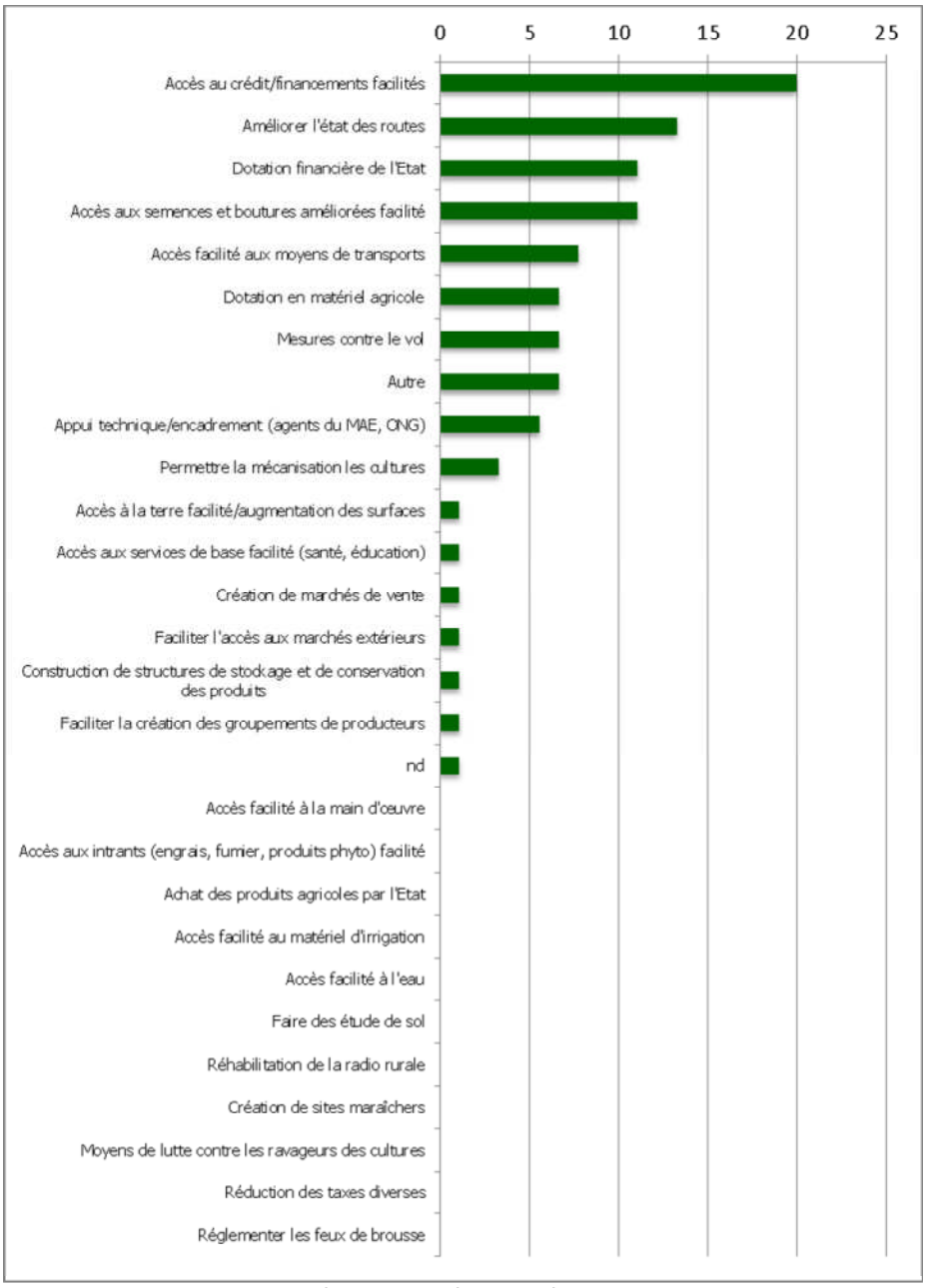

Figure 52 : Principales attentes des agriculteurs en investissements et appui

5.2 Principaux atouts et contraintes identifiés

5.2.1 Atouts

Dans le département de la Cuvette, le potentiel de développement agricole pourrait être tout à fait considérable à l'horizon 2020-2030 du fait des atouts suivants :

- La municipalisation récente dans la Cuvette entraine une croissance continue de la demande en produits agricoles ;
- La volonté politique maintes fois déclarée de faire jouer à l'agriculture un rôle important dans la réalisation de la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté ;
- Des conditions écologiques et climatiques favorables ;
- La possibilité de retour à la terre pour un certain nombre de citadins ;
- Une mécanisation en marche grâce au CEMA et initiatives privées ;
- De larges zones sont disponibles, même si ce sont souvent des sols à faible potentiel, mais ils peuvent faire l'objet d'une certaine intensification pour la production agricole, notamment par le biais de la mécanisation sur les terrains à faibles pentes ;
- La possibilité de faire deux cycles de cultures vivrières par an dans certaines zones sans irrigation ;
- De même, la disponibilité en terres permet d'envisager des plantations agro-forestières sur une grande partie du département, alliant productions agricoles, fruitières et forestières ;
- La zone est propice au développement des productions fruitières du fait de la route construite entre Makoua-Brazzaville-Boundji-Brazzaville ;
- Les cultures maraîchères sont assez faciles à développer dans les bas-fonds pour un marché urbain qui est de plus en plus demandeur ;
- Les zones à pentes fortes peuvent être réservées pour les plantations forestières et constituer ainsi un réservoir durable de production de bois de chauffe et charbon de bois pour l'approvisionnement de la ville ;
- Selon les zones, on peut développer les surfaces et la production de manioc, mais aussi de l'arachide, du maïs et du paddy ;
- Les zones de transition forêt-savane permettent d'envisager un développement de la culture du palmier à huile avec des variétés adaptées à des saisons sèches assez longues ;
- La relance de la culture du cacao et du café ;
- L'existence d'un certain capital savoir-faire généré par des opérations d'appui du genre ;
- La présence de projets de développement tels que le PDARP, PCPA et des ONGs telles AGRI-CONGO, CICR, ACTED, CARITAS, etc. ;
- Un potentiel de pêche en eaux continentales et pisciculture très important.

5.2.2 Contraintes

Les contraintes de développement de l'agriculture dans la Cuvette ont été décrites tout au long de la monographie, on retiendra pour résumer :

- Des conditions pédologiques peu propices aux activités agricoles dans certaines zones ;
- Une grande partie des terres en zone inondable ;
- L'enclavement des bassins de production qui ne permet pas une commercialisation normale et régulière des produits agricoles ;
- La faible productivité de la majorité des systèmes de production agricole mis en œuvre ;
- Des infrastructures économiques et sociales détruites par la guerre ;
- Les mauvaises pratiques de brulis systématique des savanes arborées ou arbustives et des forêts claires ayant pour effets une dégradation accélérée de la qualité des sols ;
- Réseau routier très dégradé ;
- Des difficultés d'approvisionnement et des coûts élevés en ce qui concerne les intrants agricoles, aliments de bétail et intrants de pisciculture (alevins, aliments, …) ;
- Un manque de structures de stockage et de conservation des produits agricoles, de l'élevage et de la pêche ;
- Les maladies animales (PPA, PPR et PPCB).

Mais aussi :

- Une « culture » ambiante de la population congolaise qui ne considère pas l'agriculture comme un secteur noble où l'on peut orienter ses enfants et ses investissements, privilégiant généralement la fonction publique et le salariat, et sous-estimant la valeur travail manuel ;
- Un mode de tenure des terres réservant une (trop) grande importance aux « propriétaires fonciers » traditionnels, sans titres fonciers, mais incontournables, limitant considérablement la fluidité du marché des terres agricoles à vendre ou à louer ;
- Un système qui ne facilite pas réellement les investissements privés directs ou connexes à l'agriculture, mais qui lui sont nécessaires pour pouvoir se développer ;
- Une population rurale de faible à très faible densité, avec donc peu de bras et généralement aucun moyen d'investissement ;
- Des terres souvent très fragiles, nécessitant des soins appropriées pour produire durablement ;
- Une population rurale souvent de faible niveau scolaire, peu ou mal organisée, ne maîtrisant pas les enjeux du développement agricole et économique ;
- Une confiance dans l'avenir du Congo et dans le secteur agricole privé qui reste encore sans doute trop fragile dans l'esprit des congolais, rendant difficile leur implication en masse dans ces activités.

5.3 Recommandations stratégiques

5.3.1 Aménagement du territoire

- Renforcer le réseau routier du département de la Cuvette tant du point de vue de la densité que de la qualité pour permettre de circuler en toutes saisons ;
- Désenclaver les différents bassins de production agricole ;
- Aménager des zones d'implantation et d'extension agricole autour des sites miniers ;

- Aménager des infrastructures de conservation et de stockage des produits agricoles ;
- Multiplier les infrastructures d'exhaure d'eau potable et d'irrigation ;
- Organiser l'entretien du réseau des pistes agricoles.

5.3.2 Agriculture

Agriculture vivrière

- Promouvoir les cultures de rente vivrière (maïs, manioc, arboriculture, riziculture, …) ;
- Promouvoir la mécanisation des cultures ;
- Mettre en place des programmes de formation/vulgarisation et appui conseil à grande échelle dans le département, en mesure d'atteindre tous les villages ;
- Promouvoir l'encadrement des organisations paysannes ;
- Amélioration et/ou intensification des systèmes de production agricole ;
- Création des structures de proximité d'approvisionnement en intrants agricoles et matériel de production ;
- Renforcer les moyens matériels et humains des directions départementales (Agriculture, Pêche, Elevage) pour leur permettre de remplir leur rôle d'accompagnement des producteurs,
- Renforcer les liens de collaboration avec les stations de recherche du CRAL du département pour travailler sur les thématiques à vulgariser auprès des agriculteurs ;
- Multiplier et faciliter la diffusion de matériel végétal sain auprès des producteurs ;
- Faciliter et appuyer les initiatives de création et de développement d'organisation de producteurs en groupements et autres formes d'associations ;
- Promouvoir la mécanisation de l'agriculture avec les techniques de culture minimale préservant la structure et la texture du sol.

Agriculture commerciale

- Faciliter la délimitation de zones disponibles pour permettre des investissements agricoles et agro-forestiers à grande échelle sur la base des cartes d'affectation des terres ;
- Faciliter les investissements privés par la libéralisation du secteur et le renforcement de la sécurité juridique des investisseurs et de leurs investissements, sans discriminations d'aucune sorte ;
- Introduire les méthodes de semis direct, de « culture minimale » et d'aménagement antiérosifs pour l'exploitation mécanisée des grandes surfaces afin de préserver la durabilité des sols ;
- Détaxer tous les intrants et matériels pour l'agriculture ;
- Faciliter l'introduction d'espèces et variétés adaptées aux zones sèches ou semi arides ;
- Faciliter le développement des activités d'appui-conseil aux entreprises agricoles et agro-forestières.

5.3.3 Elevage

- Passer du système d'élevage traditionnel au système traditionnel amélioré ;
- Mettre en place un programme de prophylaxie systématique portant particulièrement sur le contrôle des pathologies vectorielles et infectieuses majeures, et notamment contre la peste des petits ruminants et la peste porcine africaine ;
- Faciliter et appuyer l'installation de nouveaux éleveurs par le métayage et/ou la fourniture de petits équipements et de géniteurs ;
- Assurer un encadrement rapproché des éleveurs à travers des formations ciblées ;
- Installer un centre de vulgarisation des techniques d'élevage ;
- Appuyer la production d'aliment de bétail à proximité des zones de production ;
- Réorganiser les filières d'élevage.

5.3.4 Pêche

<u>En eaux libres de surface</u>

- Informer/sensibiliser tous les acteurs sur la loi portant organisation de la pêche et l'aquaculture continentale ;
- Mettre en application la règlementation en vigueur sur la pêche continentale ;
- Renforcer les capacités institutionnelles des structures déconcentrées ;
- Renforces les capacités organisationnelles des acteurs primaires ;
- Curer les cours d'eau ensablés ;
- Aménager des aires de reproduction du poisson ;
- Valoriser les produits de pêche continentale ;
- Faciliter l'accès aux intrants de pêche ;…
- Créer un centre de formation aux métiers de la pêche ;
- Créer une structure de conservation des poissons frais et fumés.

<u>Pisciculture</u>

- Etablir une zone prioritaire et potentielle du développement de l'aquaculture ;
- Appuyer la production sécurisée des alevins ;
- Renforcer les capacités techniques des pisciculteurs ;
- Promouvoir l'aquaculture commerciale ;
- Faciliter l'accès au crédit financier ;
- Créer un centre d'appui technique en partenariat avec les institutions locales en matière de développement.

5.3.5 Forêt et environnement

Forêts naturelles

- Appliquer strictement la réglementation forestière en matière de gestion et d'exploitation des forêts naturelles ;
- Appliquer la législation en matière d'exploitation et de transport du bois-énergie (bois de chauffe, charbon de bois) ;
- Faciliter l'organisation des charbonniers et petits exploitants en groupements et associations.

Forêts de plantation

- Favoriser la création et la multiplication des plantations forestières privées, publiques ou d'intérêt collectif ;
- Favoriser la généralisation des zones d'intégration agriculture-foresterie associant des espèces complémentaires pour la production vivrière ou industrielle et la production de bois-énergie et autres services forestiers.

5.3.6 Environnement institutionnel

Administration

- Renforcer le personnel des directions départementales en quantité et en qualité ;
- Renforcer le budget de fonctionnement des directions et améliorer leurs taux de décaissement ;
- Assurer de façon régulière la formation continue des agents de l'administration, notamment via un accord de partenariat avec l'institut de développement rural (IDR) ;

Régime foncier

- Faciliter l'acquisition des titres fonciers pour tous ceux qui veulent acheter de la terre ;
- Faciliter la mise en place de baux emphytéotiques sur de longues périodes sur la base d'un barème de prix acceptables en fonction des différents types de sols pour ceux qui veulent louer.

Institutions

- Faire connaître les institutions départementales et leur rôle auprès des producteurs ;
- Renforcer les capacités d'encadrement et d'intervention des institutions auprès des populations.

Genre

- Conduire des campagnes de vulgarisation agricole adaptées dans les langues locales pour aider les femmes sans formation à améliorer leurs techniques de production ;
- Mener des campagnes d'information pour inciter les femmes à constituer des groupements pour faciliter leur accès au crédit agricole et rural ;
- Renforcer la lutte contre le VIH/SIDA dans le secteur agricole.

Finances rurales

Micro finances rurale

- Promouvoir les établissements de micro crédits de proximité.

Financement agricole

- Faciliter le financement des activités agricoles en assouplissant les conditions d'accès au crédit ;
- Rendre opérationnel le fonds de soutien à l'agriculture.

5.3.7 Commercialisation des produits agricoles

Commerce local

- Construire des structures de stockage et de conservation des produits agricoles dans les zones de marché et particulièrement au chef-lieu du département ;
- Faciliter l'organisation de la commercialisation des produits agricoles.

5.3.8 Agro-industries

- Promouvoir le développement des activités de transformation des produits agricoles.

5.3.9 Enseignement agricole et forestier

- Poursuivre les travaux de réhabilitation des CETA de Makoua et doter l'établissement de moyens matériels et humains supplémentaires pour un enseignement appliqué de qualité.
- Créer une offre d'enseignement agricole du secondaire 2nd cycle par la construction d'un LTA.

5.3.10 Recherche agricole et encadrement

- Concrétiser l'implantation de la Direction Générale de l'Institut de Recherche Agronomique et Forestière à Oyo ;
- Créer dans la Cuvette une structure de recherche halieutique.

6. Annexes

- Annexe 1 : Bibliographie
- Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées
- Annexe 3 : Déroulement de l'enquête
- Annexe 4 : Légende de la carte géologique
- Annexe 5 : Légende de la carte pédologique
- Annexe 6 : Légende de la carte du découpage forestier de la Cuvette
- Annexe 7 : Compte rendu de l'atelier de restitution départementale

Annexe 1 : Bibliographie

- Rapport d'activités de la Direction départementale de l'Agriculture (2010)
- Rapport d'activités de la Direction départementale de l'Elevage (2010)
- Rapport d'activités de la Direction de la pêche et de l'aquaculture (2010)
- Rapport d'activités de la Direction départementale des eaux et forêts (2010)
- Rapport d'activités de la Direction de la promotion de la femme (2009 et 2010)
- Rapports d'activité de la Direction départementale du Commerce (2008 et 2009)
- Bilan des projets communautaires du PNUD (2010)
- Bilan des opérations financières de la MUCODEC d'Owando (2011)

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Bokambissa Prudent Mégot, Président de la plate forme des pêcheurs de Mossaka
Mokondzi Charles, Vice Président de Mossaka Développement (MODEV)
Mboualé Elise, Directrice de la Caisse d'Epargne et de Crédit des Femmes de Mossaka
Wellot Samba Fany, Coordonateur des projets communautaires au PNUD Cuvette
Mboyaka Donald, Entrepreneur D'Allamba Holding Production
Ipemba Euphrem, Directeur Départemental de l'Agriculture de la Cuvette
Mpoutou Fulbert, Directeur Départemental de la Monnaie et Crédit de la Cuvette
Babossebo, Directeur Départemental du Commerce de la Cuvette
Ndoua Crépin Yvon, Directeur Département de l'Elevage de la Cuvette
Kiyengué René, Chef de service forêts de la Cuvette
Okinga René, Sous Préfet District de Mossaka
Ngapoula Victor, Secrétaire de la mairie de Boundji
Mendzet Vianney, Secrétaire Général du district de Mossaka
Ibata Henriette, Chef de Secteur Agricole de Tchicapika
Okondo Edouard, Sous préfet du district d'Owando
Ngossoli Paul, Directeur Départemental de Pêche
Wanda Mesmin Patrick, Exploitant agricole dans le village de Lokongo dans le District de Loukoléla
Ambendé Emmanuel, Président du Conseil Départemental de la Cuvette
Ibocko Onangha Pierre Cébert, Préfet du Département de la Cuvette
Assaki Gabriel, Vice Président du Conseil Départemental de la Cuvette
Angono Wencelas Bruno, Secrétaire exécutif du Conseil Départemental de la Cuvette
Ebondzo Elise, Journaliste à la Radio Mossaka (MODEV)
Tsengui Guy, Facilitateur auprès des pêcheurs dans le district de Mossaka
…….
Directeur du cabinet du Préfet
Directeur Départemental des voies navigables
Directrice de la promotion de la femme de la Cuvette

Annexe 3 : Déroulement de l'enquête

Pour la collecte des données dans le département de la Cuvette , la tâche de supervision a été confiée à Luc-Serge POATY-MOKONDZHY.

Le département supervisé est celui de la Cuvette et l'enquête s'est déroulée du 17 juin au 12 juillet 2011 dans les districts suivants: Owando, Makoua, Ngoko, Boundji, Loukoléla et Mossaka.

Le déroulement de l'enquête de terrain a été précédé d'une formation de deux (2) jours pour assimiler les différents questionnaires (ménage, agriculture, élevage et pêche). Les enquêteurs ont été choisis sur proposition des directeurs départementaux : Ephreim Ipemba (Direction départementale de l'agriculture), Yvon Crépin Ndoua (Direction départementale de l'élevage) et Eric Ngossoli (Direction départementale de la pêche). Pour faciliter le travail, il était mieux de travailler avec le personnel des directions départementales plus précisément les chefs de secteurs agricoles présents dans les différents districts. Il a été prévu dans le cadre de l'enquête, cinq (5) enquêteurs, mais les réalités de terrain nous ont imposées le recrutement de sept enquêteurs plus un facilitateur dans les zones fluviales. Les sept enquêteurs sont : Fidèle Nzoko (Ngoko), Pierre Ewolouma (Owando), Rigobert Christ Oniangué Akossi (Makoua) et Vidalie Andéa (Boundji) pour ce qui est de la zone terrestre ; Rigobert Ndinga, Paul Oniangué et Romuald Menga et comme facilitateur Guy Tsengui pour la zone de Mossaka.

L'enquête s'est déroulée dans deux (2) parties c'est-à-dire la partie terrestre et la partie fluviale. Pour la partie terrestre, il y avait quatre enquêteurs envoyés dans les districts de Makoua, Owando, Boundji et Ngoko. Cette phase s'est déroulée pendant dix (10) jours du 20 au 30 juin 2011. Dans la zone fluviale, pour couvrir cette zone nous avons eu recours à trois (3) enquêteurs et un facilitateur recommandé par le Président de la plate forme des pêcheurs de Mossaka Monsieur Mégot Bokambissa. Le rôle du facilitateur était de permettre une introduction facile auprès des pêcheurs car ces derniers ont été désabusés par des précédentes enquêtes, ceci parce que de nombreuses promesses ont été faites mais non tenues. Dans la zone fluviale, l'enquête est précédée d'une formation de deux (2) jours et a duré six (6) jours car, il était mieux d'aborder les enquêtés dans les campements qui souvent éloignés les uns des autres.

Annexe 4 : Légende de la carte géologique

	SEDIMENTAIRE COTIER	NORD DU CONGO	
	q alluvions	q alluvions	
PLIO-PLEISTOCENE	qn SERIE DES CIRQUES : sables et argiles bariolées	n SABLES BATEKE : sables et grès tendres, grès polymorphes surmontés de limons sableux	
CAMPANIEN-SANTONIEN	K_2 SERIE DE HOLLE : grès, grès marneux, phosphatés argiles et carbonates		
	K_1 SERIE DE CONTACT DU MAYOMBE : marnes et grès conglomératiques parfois surmontés de calcaires	SP STANLEY POOL : grès à passées argileuses et marneuses	GRES DE CARNOT : Argilites, conglomérats, grès kaoliniques et siliceux
(TURONIEN-ALBIEN) APTIEN	SERIE SALIFERE : Grès et sel gemme à intercalations de carnallite et sylvinite		

SERIE ANTE SALIFERE

GROUPE SCHISTO-GRESEUX

I — FORMATION DE L'INKISSI
Grès feldspathiques, arkoses et conglomérats arkosiques

Discordance angulaire

P_2 — FORMATION DE LA MPIOKA
argilite et grès feldspathiques

P_1 — argilite et grès feldspathiques

grès, argilites, conglomérats, brèche du Niari

GROUPE SCHISTO-CALCAIRE

SCIV — grès, argilites, conglomérats et passées calcaires

SCIII — dolomies, calcaires dolomitiques, dolithes, stromatolithes, conglomérats

SCII — marnes, grès, calcaires parfois silicifiés et calcaires à calcite en aiguille et dolomies

SCI_b — calcaires oolithiques et stromatolithiques

SCI_a — dolomies, calcaires, calcaires argileux et marnes, cipolins (Mayombe)

GROUPE DES DIAMICTITES ET GRES

Ts FORMATION DE LA TILLITE SUPERIEURE : conglomérats glaciaires à ciment gréso-argilo-calcaire

Lo FORMATION DE LA LOUILA : argilites, marnes gréseuses carbonates et diamictites

Ti FORMATION DE LA DIAMICTITE INFERIEURE : conglomérats d'aspect glaciaire et périglaciaire, argilites grès et quartzites

1 000MA

Bz FORMATION du BOUENZIEN : grès, argilites, conglomérats et marnes

Discordance cartographique ou de ravinement

Mo FORMATION DE MOSSOUVA : quartzites, grès-quarzites, schistes bariolés et jaspes

γ1 granite alcalin

Discordance probable

T FORMATION de la DIAMICTITE de DJA : conglomérat d'aspect glaciaire et périglaciaire

dolérites

SO_2 FORMATION GRESO-PELITIQUE de SEMBE-OUESSO : grès, schistes, carbonates, ampélites et jaspes

Diabases

SN FORMATION DE NOLA : schistes, quartzites

1 600MA

FORMATION de MVOUTI :

schistes graphiteux et sériciteux, quartzites

granodiorites(y") microgranite calco-alcain (µy)

MAYOMBIEN

FORMATION DE LOUKOULA :

schistes sériciteux, chloriteux graphiteux, rhyoliteux, quartzites

FORMATION de BIKOSSI :

micaschistes quartzites quartzo-schistes

roches vertes : amphibolites

FORMATION SCHISTO-QUARTZITIQUE de OUESSO :

grès quartzitiques, schistes et schistes carbonatés

FORMATION de BOLE : quartzites, schistes

2 000MA

Discordance majeure

FIN DU CYCLE EBURNIEN (≤2 000 MA)

SOCLE de GUENA :

gneiss ± micaschistes et amphibolites

Discordance majeure

2 500MA

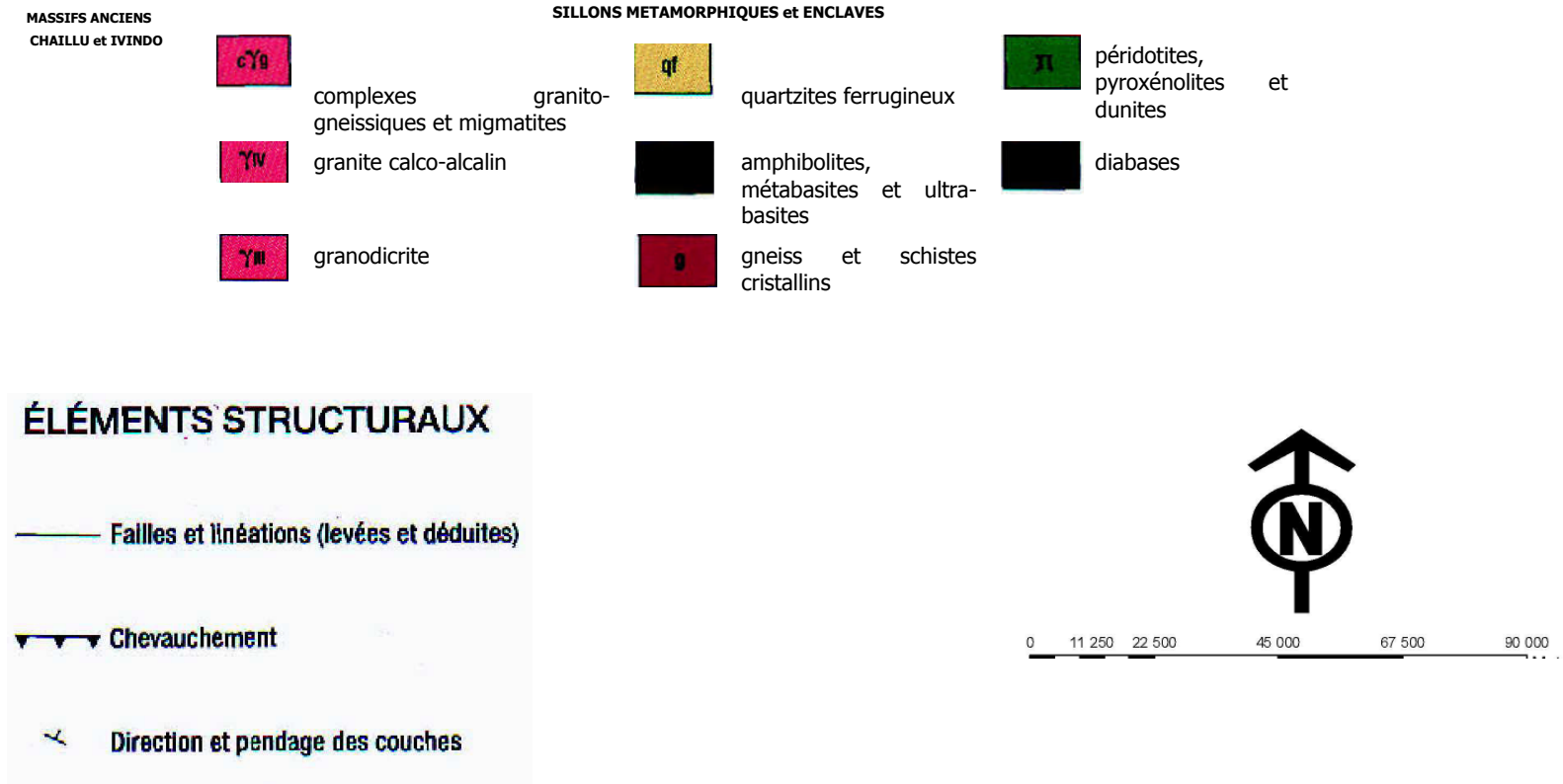

(Source : ORSTOM, 1955)

Annexe 5 : Légende de la carte pédologique

LEGENDE DE LA CARTE DES POTENTIALITES DES RESSOURCES EN SOL DU CONGO (1)

	UNITES CARTOGRAPHIQUES		CONTRAINTES PRINCIPALES	FACTEURS FAVORABLES	SAU 1 1°	SAU 2 2°	VOCATION DOMINANTE	CLASSE DE SOL
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°6 MAYOMBE	Colline et terrasses sur alluvions anciennes	61	Variabilité des types de sol	Topographie	40.7C %	10.40 %	Cultures vivrières, bananier	2a
	Collines sur crétacé gréseux et calcaires	62	Forte variabilité du sol et du relief	Localement sols fertiles	40.7C	< 10%	Sur les meilleurs sols cacaoyer, cafetier, arboriculture fruitière, cultures vivrières	3 + Ga
	Haute colline sur roches basiques	63	Relief	Localement sols fertiles	< 10%	< 10%	Forêt de production difficile à exploiter très localement bananier, cafetier	4
	Haute colline sur roches métamorphiques (schistes, micaschistes, gneiss)	64	Très forte contrainte de relief et d'érosion	Sols forestiers profonds	< 10%	< 10%	Forêt de production difficile à exploiter très localement bananier, cultures vivrières	6a
	Haute colline sur grés et quartzite	65	Relief fertilisé très fragile		< 10%	< 10%	Forêt de production difficile à exploiter	6a
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°7	Sables littoraux anciens et récents, localement mangrove et marais	71	Très faible fertilité	Localement sols aptes au cocotier	< 10%	< 10%	Cocotier en bordure de mer très localement maraichage	6b
	Collines et plateaux ondulés sur sable de la série des cirques	72	Très faible fertilité	Sols forestiers très profonds	< 10%	40-70%	Sylviculture, pâturage extensif	1c + 6b
	Glacis sableux à nappe phréatique	73h	Très faible fertilité, drainage	Localement sols aptes à l'eucalyptus	?	?	Pâturage extensif, localement sylviculture	8b

	Alluvions diverses		73	Inondation, texture variable	Localement fertilité correcte	?	?	Aptitude maraichère et rizicole à déterminer après étude de la drainabilité	5a + 5b
	Marais		74	Inondation permanente	Richesse en matière organique	< 10%	< 10%	Milieu naturel, pêche, zone difficile à drainer	6c

1er SAU 1 Estimation de la surface agricole potentiellement utilisable en système traditionnel incluant les jachères nécessaires.

2è SAU 2 Estimation de la surface potentiellement apte au travail du sol mécanisé en agriculture, sylviculture, ou élevage intensif.

	UNITES CARTOGRAPHIQUES				CONTRAINTES PRINCIPALES	FACTEURS FAVORABLES	SAU 1 1°	SAU 2 2°	VOCATION PRINCIPALE	CLASSE DE SOL
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°3 - PLATEAUX ET COLLINES BATEKE ET POOL	Sols sableux associés au grès batéké	Plateaux sablo-argileux		30	Faible fertilité	Régime pluviométrique, aptitude à la mécanisation	>70%	>30%	Cultures vivrières, pomme de terre, tabac avec complément fertilisant	1b
		Plateaux sableux		31a	Très faible fertilité	Aptitude à la mécanisation	>70%	>70%	Agriculture sous réserve forte fertilisation. Pâturage extensif, sylviculture	1c
		Plateaux ondulés et sableux		31b	Très faible fertilité et capacité de rétention en eau	Relief modéré	>70%	40-70%	Très localement culture vivrières avec complément fertilisant. Pâturage extensif de faible valeur. Localement sylviculture	4
		Plateaux ondulés et versants sableux		31c			40-70%	10-40%		
		Versant sableux		32	Très faible fertilité. Relief	Profondeur du sol	<10%	<60%	Pâturage extensif de faible valeur : conservation des reliques de terre	6b

	Sols argilo sableux	Colline sur grès schisteux d'INKISI		33	Erosion, profondeur, fertilité faible	Localement apte à l'agriculture	20-40%	<26%	Localement cultures vivrières, élevage	4
		Colline sur grès argileux sableux		34	Erosion, faible fertilité	Localement sols sablo argileux profonds	40-70%	10-40%	Culture vivrières. Localement après étude des sols : caféier, palmier à huile	3
	Sol des glacis	Glacis et terrasse sableuse		35	Faible fertilité, localement sol très sableux	Localement sols aptes à l'agriculture avec complément fertilisation	10-40%	10-40%	Sur sols inondés sablo-argileux : palmier, hévéa, manioc, cultures vivrières. Aptitude des sols hydromorphes à déterminer	1c
		Glacis et terrasse sableuse en partie inondable		35h	Faible fertilité inondable locale		10-40%	10-40%		5a
	Sols sur alluvions récentes	Vallée inondable et massifs terrassée		36	Inondation	Localement sols aptes à l'agriculture	10-40%	<10%	Culture vivrière, arboriculture fruitière, pêche	2b
		Vallée marécageuse		36h	Inondation presque permanente		<10%	<10%	Localement cultures vivrières, pêche	5b
PROVINCE PEDOLOGIQUE N° 4 SOCLE DU CHAILLU		Pénéplaine ondulée et collines		41a	Fertilité fragile	Présence de sols mécanisables	>70%	10-40%	Cultures vivrières, caféier, hévéa	2a
		Collines		41b	Fertilité fragile, risques d'érosion	Topographie acceptable en culture manuelle	40-70%	10-20%	Culture vivrière, caféier et sylviculture	8
		Collines disséquées		41c	Relief, érosion	Bons sols forestiers	10-40%	<10%	Localement cultures vivrières et caféier, forêt de production	4
		Hautes collines		41d	Relief, érosion	Bons sols	<10%	<10%	Forêt de production difficile à exploiter	6a
	Sols associés aux roches basiques			42	Relief,	Présence de sols	40-	<10%	Culture vivrière,	3

				profondeur irrégulière, érosion	fertiles	70%		caféier	

		UNITES CARTOGRAPHIQUE			CONTRAINTES PRINCIPALES	FACTEURS FAVORABLES	SAU 1 1°	SAU2 2°	VOCATION DOMINANTE	CLASSE DE SOL
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°5 PRECAMBRIEN SEDIMENTAIRE DU NIARI	Sols argileux sur grès et tillites	Pénéplaines		51a	Fertilité fragile	Présence des sols mécanisables	>70 %	10-40%	Cultures vivrière localement caféier et sylviculture	2a
		Collines		51b	Fertilité fragile risque d'érosion	Topographie acceptable en culture manuelle	40 - 70%	<10%	Elevage semi-intensif	3
		Collines disséquées		51c	Relief, érosion	Localement sols relativement fertiles	10-40%	<10%	Vocation forestière de protection, intérêt économie variable suivant conditions climatiques locales	4
		Versants à pentes fortes et rellets		51d	Relief, érosion		< 10%	<10%		6a
	Sols sur schisto calcaire de la dépression du NIARI	Terrasses		52a	Variabilité des pluies	Humidité atmosphérique Topographie. Fertilité	>70%	>70 %	Agriculture moderne mécanisée, canne à sucre, manioc, maïs.	1a
		Terrasses et dépressions inondables		52b	Localement dépressions inondables	Idem 52a en surface pluie réduites	40-70%	10-40%	Elevage semi-intensif : localement agriculture mécanisée	2a
		Plateau ondulés et collines		52c	Erosion	Localement sols relativement fertiles	40-70%	10-40%	Elevage Bovin, localement : agriculture type 52a	3 + 5a
		Collines et dépressions inondables		52d	Profondeur de sol, érosion. Localement hydromorphe		10-40%	<10%	Elevage semi-intensif en savane	3
		Plateau ondulés		53a	Variabilité des pluies		>70%	40-70%	cultures vivrières et élevage	2a

	Sols argileux sur schiste calcaire	Collines		53b	Risque d'érosion		40-70%	<10%	cultures vivrières et élevage, localement riziculture	3
		Collines disséquées		53c	Profondeur variable et d'érosion		10-40%	<10%	Elevage très intensif, localement cultures vivrières	4
		Collines disséquées avec sols calcaires		53d	Profondeur variables, relief, érosion, localement pierrosité		10-40%	< 10%	Elevage très intensif	6a
		Alluvions récentes		54	Profondeur variables pierrosité	Bonne fertilité	<10%	<10%	Elevage, localement cultures vivrières	4
	Sols inondables	Marais		55	Inondation occasionnelle	Bonne fertilité	>70%	>70 %	Culture vivrières, localement arboriculture fruitière, riziculture	1a + 2b
		Aucune documentation existante sur cette région (Topographie, pédologie, photographies aériennes)		56	Inondation permanente	Richesse en matière organique	?	?	Aptitude au drainage à déterminer	6c
	Région de Divenié			51X	Formation gréseuses argileuses du Précambrien supérieur				Les vocations restent celles des unités 51, 52, 53, mais sont liées a des contraintes de relief. Celles-ci par absence de toute information ont été impossibles à localiser	
				52X	Prolongement de la dépression du Niari (U.C.52)					
				53X	Plateau et collines des formations des schisto calcaire (U.C. 53)					

1° SAU 1 Estimation de la surface agricole potentiellement utilisable en système traditionnel incluant les jachères nécessaires.

2° SAU 2 Estimation de la surface potentiellement apte au travail du sol mécanisé en agriculture, sylviculture ou élevage intensif.

LEGENDE DE LA CARTE DES POTENTIALITES DES RESSOURCES EN SOL DU CONGO (2)

	UNITES CARTOGRAPHIQUES				CONTRAINTES PRINCIPALES	FACTEURS FAVORABLES	SAU 1 1°	SAU 2 2°	VOCATION PRINCIPALE	CLASSE DE SOL
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°1 – Cuvette congolaise	Sols sur alluvions des vallées principales	Alluvions récentes (inondation temporaire)		11	Inondation hydromorphie	Fertilité moyenne	10-40%	10-40%	Riziculture. Localement culture vivrière	2b
		Alluvions récentes (inondation longue durée)		11h	Inondation très fréquente	Fertilité moyenne	<10%	<10%	Milieu naturel, pêche, chasse	6c
	Sols sur terrasses récentes plus ou moins inondables			12	Hydromorphie Localement inondable	Topographie plane	40-70%	40-70%	Riziculture. Localement cultures vivrières, caféier avec drainage	2b
	Sols sur alluvions des petites vallées	Alluvions inondables fréquemment marécageuses		13	Inondation Hydromorphie	Fertilité moyenne	<10%	<10%	Très localement cultures vivrières pêche, chasse	5b
		Alluvions latérales marécageuses		13b	Inondation Hydromorphie	Fertilité moyenne	<10%	<10%	Sous réserve étude contrôle de l'eau : riziculture	5b
		Prairies flottantes et alluvions marécageuses		13c	Inondation Hydromorphie	Fertilité moyenne	<10%	<10%	Très localement culture vivrière. Riziculture. pêche	5b + 6c
	Sols des plaines inondables	Plaines temporairement inondables		14	Inondation temporaire Hydromorphie	Topographie plane	?	?	Utilisation potentielle en riziculture à étudier. Forêt de production	5a
		Plaines inondables		14h	Inondation	Sol riche en matière	?	?	Forêt de production.	5b

		marécageuses			permanente	organique			Exploitation difficile en terrain marécageux	+ 6c
	Sols des terrasses anciennes	Terrasses anciennes localement inondables		15	Localement hydromorphie	Topographie plane à faiblement ondulée	40-70	40-70	Cultures vivrières. Riziculture. Localement caféier et cacaoyer	3
		Terrasses anciennes non inondables		16	Fertilité fragile	Ressources forestières	>70%	>70%	Hévéa, palmier à huile, manioc avec fertilisation. Forêt de production	1b
		Idem avec dépressions marécageuses		16h	Inondation hydromorphie	Sol riche en matière organique	<10%	<10%	Forêt de production, pêche, chasse	5a
		Collines		17	Topographie fertilité fragile	Bon sol forestier	10-40%	<10%	Forêt de production	4
PROVINCE PEDOLOGIQUE N°2 PLATEAUX ET COLLINE DU NORD OUEST	Sur les grès	Plateaux		21a	Fertilité fragile	Topographie faiblement ondulée	>70%	>70%	Hévéa, palmier à huile, manioc avec fertilisation. Forêt de production	1b
		Versants		21b	Fertilité fragile		40-70%	10-40%	Forêt de production, localement cultures vivrières	3
		Versants disséqués		21c	Fertilité fragile Relief. Erosion	Bon sol forestier	10-40	<10%	Forêt de production	4
	Sols sur formation schisto gréseuse	Colline sur formation gréseuse		22	Fertilité très faible	Bon sol forestier	40-70%	10-40%	Forêt de production,	4
		Pénéplaines ondulées et collines		23b	Relief profondeur irrégulière	Localement sol de bonne qualité	40-70%	<10%	Vivrier, localement caféier, cacaoyer	3
		Colline disséquée et colline à relief non identifié		23	Relief profondeur irrégulière	Possibilité de sol, type 23b, 24	10-40%	<10%	Forêt de production localement cultures vivrières. Zone dépourvue de	4

									données pédologiques	
	Sols sur alluvions localement marécageuses			26	Inondation hydromorphie	Localement sol cultivable	10-40%	10-40%	Riziculture, localement vivrier, pêche	5a
	Sols des plaines inondables localement marécageuses			27	Inondation hydromorphie	Ressources forestières	?	?	Zone dépourvue de données pédologiques : aptitude rizicole à identifier	5b

		21a	Fertilité fragile	Topographie faiblement ondulé	> 70%	> 70%	Hévéa, palmier à huile, manioc avec fertilisation, forêt de production	1b
		21b	Fertilité fragile		40-70%	10-40%	Forêt de production, localement cultures vivrières	3
		21c	Fertilité fragile Relief, érosion	Bon sol forestier	10-40%	< 10%	Forêt de production	4
		22	Fertilité très faible	Bon sol forestier	40-70%	40-40%	Forêt de production	4
		23b	Relief, profondeur irrégulière	Localement sol de bonne qualité	40-70%	< 10%	Vivrier, localement caféier, c cacaoyer	3
		23	Relief, profondeur irrégulière	Possibilité de sol type 23b, 24	10-40%	< 10%	Forêt de production, localement cultures vivrières. Zone dépourvue de données pédologiques	4
		24	Relief, profondeur pierrosité	Bonne fertilité	40-70%	< 10%	Culture vivrière d'autosubsistance localement caféier, cacaoyer après prospection des sols favorables	3
		25a	Fertilité fragile	Topographie	40-70%	10-40%		2a

		25	Relief	Possibilité de sol, type25a	10-40% ?	10-20% ?	Forêt de production, localement cultures vivrières. Zone dépourvue de données pédologiques	2a+4
		25d	Relief, profondeur du sol	Ressources forestière	< 10%	< 10%	Forêt de production difficile à exploiter	6a
		26	Inondation hydromorphie	Localement sol cultivable	10-40%	10-40%	Riziculture, localement vivrier, pêche	5a
		27	Inondation hydromorphie	Ressources forestière	?	?	Zone dépourvue de données pédologiques aptitude rizicole à identifier	5b
		30	Faible fertilité	Régime pluviométrique, aptitude à la mécanisation	> 70%	> 70%	Cultures vivrières, pomme de terre, tabac avec complément fertilisation	1b
		31a	Très faible fertilité	Aptitude à la mécanisation	> 70%	> 70%	Agriculture sous réserve forte fertilisation. Pâturage extensif, sylviculture	1c
		31b	Très faible fertilité et capacité de rétention en eau	Relief modéré	>70%	40-70%	Très localement cultures vivrières avec complément fertilisation, pâturage extensif de faible valeur. Localement sylviculture	4
		31c			40-70%	10-40%		
		32	Très faible fertilité, relief	Profondeur des sols	< 10%	< 10%	Pâturage extensif de faible valeur : conservation des reliques de forêt	6b
		33	Erosion, profondeur, fertilité faible	Localement apte à l'agriculture	10-40%	< 10%	Localement cultures vivrières, élevage	4
		34	Erosion, fertilité	Localement sol argileux profonds	40-70%	10-40%	cultures vivrières localement après études des sols : caféier, palmier à huile	3
		35	Faible fertilité localement sol très sableux	Localement sol apte à l'agriculture avec	10-40%	10-40%	Sur sol exoridés sablo-argileux : palmier, hévéa, manioc, cultures	1c

		35h	Faible fertilité inondation locale	complément fertilisation	10-40%	10-40%	vivrières. Aptitude des sols hydromorphes à déterminer	5a
		36	Inondation	Localement sols aptes à l'agriculture	10-40%	< 10%	Cultures vivrières, arboriculture fruitière, pêche	2b
		36h	Inondation presque permanente		< 10%	< 10%	Localement cultures vivrières, pêche	5b

1° SAU 1 Estimation de la surface agricole potentiellement utilisable en système traditionnel incluant les jachères nécessaires.

2° SAU 2 Estimation de la surface potentiellement apte au travail du sol mécanisé en agriculture, sylviculture ou élevage intensif.

(Source : ORSTOM, 1955)

Annexe 6 : Légende de la carte forestière

(source: Atlas forestier du Congo – MEFDD – WRI / mai 2011)

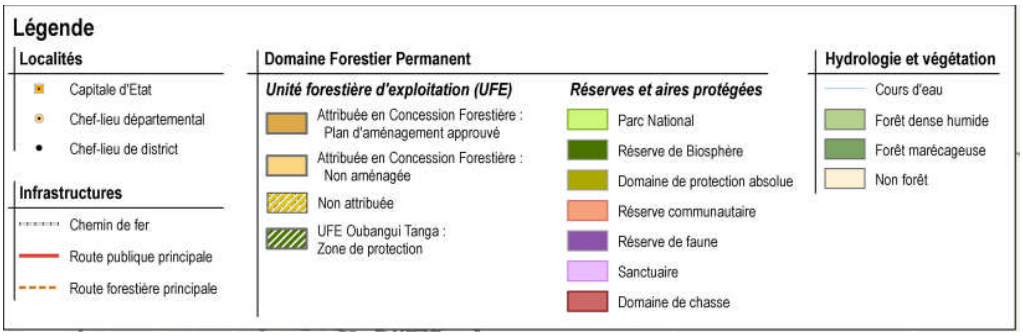

Surfaces administratives attibuées par compagnie forestière

Nom de la compagnie	Nbe concessions	Surface administative (en ha)
ADL	1	41 000
ASIA CONGO INDUSTRIE	4	643 934
BOIS KASSA	1	105 000
BPL	1	199 900
BTC Sarl	2	88 520
CIB	4	1 309 168
CIBN	2	574 458
CITB QUATOR	1	33 560
COFIBOIS	2	56 200
CONGO DEJIA WOOD INDUSTRY	1	635 812
Entreprise Christelle	1	568 520
FORALAC	4	624 860
IFO	1	1 218 080
LIKOUALA TIMBER	2	525 500
MOKABI	1	583 000
NOUVELLE TRABEC	2	246 072
SADEF-CONGO	1	43 612
SCTB	1	674 600
SEFYD	1	574 026
SFIB	1	70 810
SICOFOR	4	650 758
SIFCO	1	621 120
SIPAM	1	164 710
SOFIA	1	510 920
SOFIL	1	275 710
SPIEX	1	89 475
TAMAN INDUSTRIE	1	321 840
THANRY-CONGO	1	461 296
WONG SAM Company	1	706 452

Domaine Forestier Permanent, synthèse

	Nombre	Superficie continentale (ha) [a]	Proportion (%) [b]
Unité forestière d'exploitation	64	16 169 702	47,1
Attribuée, dont...	44	12 639 267 [c]	36,8
...plan d'aménagement approuvé	7	3 670 276 [c]	10,7
...sans plan d'aménagement	37	8 968 992	26,1
Non attribuée	19	2 377 596	6,9
UFE : Zone de protection Oubangui Tanga	1	1 152 838	3,4
Réserves et aires protégées	16[d]	3 638 388 [e]	10,6
Parc national	3	2 185 813 [e]	6,5
Réserve de Biosphère	1	133 656	0,4
Domaine de protection absolue	1	180 732	0,5
Réserve communautaire	1	460 253	1,3
Réserve de faune	4	420 470	1,2
Sanctuaire	3	213 546	0,6
Domaine de chasse	2	43 833	0,1
	Total	19 808 090 [e]	57,7

a. Calculée par SIG

b. Pourcentage de la surface continentale totale SIG du pays (34 342 656ha)

c. Dont 85 300ha chevauchent le Parc National de Conkouati-Douli

d. Comprend également la Réserve Forestière de Patte d'Oie (Brazzaville)

e. N'inclut pas 118 000ha situés en zone maritime (PN Conkouati-Douli)

Annexe 7 : Compte-rendu de l'atelier de restitution départementale

Rapport Atelier de restitution de Monographie du département

de la Cuvette

par Bertrand Mafouta et Luc-Serge Poaty-Mokondzhy

Le lundi 17 octobre 2011, dans la salle de la CARITAS de l'Evêché d'Owando, a eu lieu l'atelier de restitution de la monographie de la Cuvette dans le cadre de l'étude sur le secteur agricole. Cet atelier a connu la participation de Monsieur Arthur Opoumba, Conseiller politique de Monsieur le préfet, des directeurs départementaux et des représentants de la société civile. L'atelier s'est déroulé comme suit **:**

Séance1 : mot de bienvenu et introduction du projet

Mot de bienvenu

Le Conseiller politique du Préfet a commencé son mot par souhaiter la bienvenue aux membres de l'équipe du groupement SOFRECO-CERAPE et a fait remarquer que la tenue de cette activité était très importante pour le département du fait que celui-ci possède d'énormes potentialités et des espaces non encore cultivés. Ainsi, les activités agricoles méritent un grand intérêt et l'implication du gouvernement de la République se fait de plus en plus remarquer. Il a conclu en souhaitant plein aux travaux et a déclaré au nom de Monsieur le Préfet l'ouverture de l'atelier.

Discours du Directeur départemental de l'agriculture

Le Directeur départemental a d'abord souhaité de vive voix la bienvenue à tous les participants, ensuite il a présenté les objectifs de l'étude en mettant un accent sur la monographie du département, enfin avant de conclure, il a demandé une attention et une implication massive de l'auditoire afin d'améliorer le document.

Séance 2 : présentation de la monographie, intervention et validation

Après la présentation de la monographie par les membres de l'équipe, neuf (9) interventions ont été enregistrées : il s'agit de :

1- Monsieur ***Andea (Chef de secteur agricole de Boundji),*** pense que la pénibilité du travail évoquée par les agriculteurs n'est qu'une conséquence du manque de mécanisation des activités agricoles. Ainsi, les recommandations stratégiques portant sur la mécanisation et l'accès facile aux terres et aux crédits devraient être mis au premier plan. Concernant le réseau routier, cet intervenant pense qu'il faut dire : la route nationale est en bon état, les routes préfectorales en mauvaise état et les pistes agricoles en très mauvais état. S'agissant de l'appui technique des agriculteurs, il faut notifier que ceux-ci sont bien informés, mais les difficultés résident au niveau de l'encadrement de proximité. Au niveau des infrastructures scolaires, il faut ajouter le Collège technique industriel (CTI) d'Oyo, le CTF d'Owando, le Centre professionnel agricole de Makoua et le CEMI de Boundji.

2-Pour Monsieur ***Joseph Ganongo, Directeur départemental de l'environnement***, les résultats de l'enquête qui montrent que les exploitations sont proches des habitations méritent d'être revus du fait que la grande partie de la population vit en milieu rural et les exploitations sont en général éloignées des lieux de résidences. De même, parmi les contraintes, il faut mentionner que les couts des intrants agricoles sont élevés dans le département. En ce qui concerne, l'irrigation, cet intervenant pense que cela ne constitue pas un problème pour la simple raison que les agriculteurs utilisent encore des méthodes traditionnelles et pratiquent une agriculture pluviale. Selon lui l'irrigation serait simplement un moyen de lutter contre les changements climatiques. En outre, en ce qui concerne l'élevage, il serait important de notifier l'impact environnemental que les matériaux utilisés peuvent avoir sur la biodiversité de même que l'élevage des bovins laissés en liberté sur les pâturages.

3- En réponse à certaines préoccupations du DD environnement, le ***Directeur départemental de la pêche, Monsieur Fidèle Gossouli***, a fait remarquer que la pêche pratiquée dans le département est de type continental et alimente la population congolaise à près de 80%. Ainsi, l'ancienne usine de poissons fumés « Mokalou » nommée ONAPEC fut une grande expérience qui a permis la transformation et la conservation des poissons issus des districts de Mossaka et de Loukolela. En ce qui concerne l'environnement, le DDPêche a notifié que le Ministère a établi une loi qui régis les activités de pêche et qui prend en compte les aspects environnementaux.

4-. Monsieur ***Prudent Bokambissa (Président de l'association des pêcheurs),*** est intervenu en appui au DDPêche pour dire que l'expérience de l'ONAPEC a également permis au pays de transformer le poisson frais en poisson salé. Aussi vue l'importance de la production halieutique, il a suggéré que soit mis dans les recommandations : la construction d'une école de métier de la pêche (à Mossaka) et la création d'une structure de conservation de poisson frais (à Oyo) et fumé. En ce qui concerne l'âge des pêcheurs, actuellement les jeunes filles âgées de 15 ans peuvent avoir accès aux activités de pêche surtout dans les zones fluviales du département.

Par ailleurs, les conditions climatiques posent d'énormes difficultés pour les activités de pêche du fait de l'ensablement qui poussent les poissons à migrer vers d'autres cours d'eau. Sur cet aspect, l'auteur pense qu'il faut intégrer dans les recommandations, le curage des fleuves. En ce qui concerne la pisciculture, l'expérience des cages flottantes initiée au Viêt-Nam peut servir de modèle dans le département. En outre, il faut remplacer la recommandation portant sur les plans d'eau par l'aménagement des aires de reproduction des poissons, et faire la distinction entre la palangre et la pêche à la ligne.

5- pour Monsieur ***Gouembé Okemba (Représentant du groupement des agriculteurs)***, le problème de financement des activités agricoles est très important du fait que les institutions financières ne tiennent pas totalement leurs promesses. L'appui du Fonds de soutien pose également un réel problème parce qu'il ne bénéficie pas aux agriculteurs qui exercent de manière permanente les activités agricoles.

6- Monsieur ***Ondogo***, pense malgré le fait que les Banques vont maintenant financer le fonds de soutien à l'agriculture, les financements octroyés par cette institution ne profitent pas directement aux paysans. Ceux-ci sont généralement placés à la banque de l'habitat qui les utilise pour octroyer des crédits.

7- ***le DD pêche***, a ajouté qu'il faut mettre au niveau des contraintes pour les activités de pêche, le manque de structure de stockage, le manque de magasin de vente des articles de pêche et l'inorganisation des pêcheurs.

8- Monsieur ***Euphrème Ipemba (Directeur départemental de l'agriculture),*** a fait remarquer le nom exact du département est la Cuvette au lieu et place la Cuvette . De même, il faut ajouter le PNCA dans la liste des projets.

9- Monsieur ***Crépin Ndoua (Directeur départemental de l'élevage)***, a souligné que la recommandation sur l'installation d'un CAT (Bovin) capable de produire et diffuser des reproducteurs sélectionnés est déjà en cours de réalisation. A cet effet il a suggéré que celle-ci soit remplacée par : installer un Centre de Vulgarisation des Techniques de l'Elevage (CVTE). De même, il importe d'ajouter dans les recommandations les éléments suivants :

Renforcer les programmes de prophylaxie par des vaccinations ;

Assurer un encadrement rapproché des éleveurs,

Développer la production d'aliments de bétail,

Faciliter l'accès au crédit agricole.

Commencé à 10heures l'atelier a pris fin à 13heures.